

EXTRAIT DES

Dondaine

ARCHIVES

D'HISTOIRE DOCTRINALE ET LITTÉRAIRE

DU

MOYEN AGE

DIRIGÉES PAR

Ét. GILSON

de l'Académie française

G. THÉRY, O. P.

Docteur en Théologie

ANNÉE 1952

t. XIX

ÉTUDES LITTÉRAIRES ET DOCTRINALES

S. PINES. La « Philosophie orientale » d'Avicenne et sa polémique contre les Bagdadiens.....	5-37
M.-D. CHENU. L'Homme et la Nature. Perspectives sur la Renaissance du XII ^e siècle.....	39-66
A. DONDAINE. Hugues Éthérien et Léon Toscan.....	67-134
ÉT. GILSON. Les « Philosophantes ».....	135-140
F. RUELLO. Un commentaire dionysien en quête d'auteur...	141-181

TEXTES ET NOTES

J. LECLERCQ. L'Éloge funèbre de Gilbert de la Porrée.....	183-185
P. GLORIEUX. Le « Contra quatuor Labyrinthos Franciae » de Gauthier de Saint Victor.....	187-335
M.-Th. D'ALVERNY. Notes sur les traductions médiévales des œuvres philosophiques d'Avicenne.....	337-358

*Ouvrage publié avec le concours
du Centre National de Recherche Scientifique*

Comp

2149647

PARIS

LIBRAIRIE PHILOSOPHIQUE J. VRIN

6, PLACE DE LA SORBONNE (V^e)

1953

LIBRAIRIE J. VRIN, 6, PLACE DE LA SORBONNE, PARIS (V^e)

Objet des Archives. — Les Archives sont une publication purement historique, exclusivement consacrée à l'étude de la pensée médiévale et à l'histoire littéraire des écrits où cette pensée s'est exprimée. Les Archives ne publient que des mémoires originaux, des textes inédits ou dont les éditions actuelles sont insuffisantes.

Année 1926 (Tome I). — Gr. in-8 de 318 pages.

SOMMAIRE : Et. GILSON : *Pourquoi saint Thomas a critiqué saint Augustin.* — G. THÉRY : *Edition critique des pièces relatives au procès d'Eckhart.* — Ephr. LONGPRÉ : *Thomas d'York et Mathieu d'Aquasparta.* — M.-D. ROLAND-GOSSELIN : *Sur la double rédaction par Albert le Grand de sa dispute contre Averroès.*

Année 1927 (Tome II). — Gr. in-8 de 346 pages.

A. WILMART : *Les homélies attribuées à saint Anselme.* — M.-D. CHENU : *La théologie comme science au XIII^e siècle.* — J. ROEMER : *La doctrine franciscaine des deux faces de l'âme.* — J. GUILLLET : *La lumière intellectuelle d'après saint Thomas.* — Et. GILSON : *Avicenne et le point de départ de Duns Scot.* — F. DELORME : *Le cardinal Vital du Four. Huit questions inédites sur le problème de la connaissance.*

Année 1928 (Tome III). — Gr. in-8 de 456 pages.

Et. GILSON : *La cosmogonie de Bernardus Silvestris.* — P. SYNAVE : *Le catalogue officiel des œuvres de saint Thomas d'Aquin, critique, origine, valeur.* — J. ROEMER : *La théorie de l'abstraction dans l'école franciscaine d'Alexandre de Holes à Jen. Peckam.* — M.-D. CHENU : *La première diffusion du thomisme à Oxford. Klapwell et ses « notes » sur les sentences.* — P. GLORIBUX : *Notices sur quelques théologiens de Paris de la fin du XIII^e siècle.* — G. MOLLAT : *L'œuvre oratoire de Clément VI.* — E. VANSTREMBERGHE : *Quelques lectures de jeunesse de Nicolas de Cues d'après un manuscrit inconnu de sa bibliothèque.* — A. WILMART : *La lettre philosophique d'Almanne et son contexte littéraire.* — G. THÉRY : *Le commentaire de maître Eckhart sur le Livre de la Sagesse.*

Année 1929 (Tome IV). — Gr. in-8 de 404 pages.

Et. GILSON : *Les sources gréco-arabes de l'augustinisme avicennisant, avec une édition critique du De intellectu d'Alfarabi.* — Jos. KOCH : *Jacques de Metz, le maître de Durand de Saint-Pourçain.* — G. THÉRY : *Le commentaire sur le Livre de la Sagesse (fin).*

Année 1930 (Tome V). Gr. in-8 de 354 pages.

Mgr. G. LACOMBE : *Studies on the Commentaries of Cardinal Stephen Langton (Part. I).* — Beryl SMALLEY : *Studies on the Commentaries of Cardinal Stephen Langton (Part. II).* — Mgr. LACOMBE and Beryl SMALLEY : *Indices (Indices of Incipits, Indices of manuscripts).* — ALYS L. GREGORY : *Indices of Rubrics of the principal Manuscript of the questiones of Stephen Langton.* — R. P. N. D. SIMONIN, O. P. : *Les « Summulae Logicales » de Petrus Hispanus.* — V. LOSSKY : *La notion des « Analogies » chez Denys le Pseudo-Aéropagite.* — M. BOUYERS, S. J. : *Roger Bacon a-t-il lu des livres arabes ?* — Textes inédits. Jeanne ANCELET-HUSTACHE : *Les « Vitae Sororum » d'Unterlinden. Edition critique du ms. 508 de la Bibliothèque de Colmar.*

Année 1931 (Tome VI). — Gr. in-8 de 324 pages.

G. THÉRY : *Le manuscrit Vat. Grec 370 et saint Thomas d'Aquin.* — A.-M. FESTUGIÈRE : *La place du De Anima dans le système aristotélicien d'après saint Thomas d'Aquin.* — D.-O. LORTIN : *La doctrine morale des mouvements premiers de l'appétit sensitif aux XII^e et XIII^e siècles.* — H.-D. SIMONIN : *Autour de la solution thomiste du problème de l'amour.* — M. MÉLANDRE : *Ièpa ou Scot Brigène ?* — Textes inédits. M. GRABMANN : *Die Opuscula de Summo Bono sive De Vita philosophi und De Sompniis des Boetius von Dacien.*

Année 1932 (Tome VII). — Gr. in-8 de 284 pages.

Et. GILSON : *Le moyen âge et le naturalisme antique.* — P. MANDONNET, O. P. : *Date de la mort de Guillaume d'Auvergne.* — M. de CORTE : *Thémistius et saint Thomas d'Aquin.* — D. SALMAN, O. P. : *Saint Thomas et les traductions latines des métaphysiques d'Aristote.* — G. MEERSBERMAN, O. P. : *Les origines parisiennes de l'albertisme colonais.* — A.-J. FESTUGIÈRE, O. P. : *Studia mirandulana.* — E. LOWENSTAM, O. F. M. : *Questions inédites du commentaire sur les Sentences de Gauthier de Bruges.*

Année 1933 (Tome VIII). — Gr. in-8 de 446 pages.

J.-T. MUCKLE : *Isaac Israeli's definition of truth.* — P. MANDONNET : *Guillaume de Moerberke, traducteur des « Economiques ».* — M. MANDONNET : *Albert le Grand et les « Economiques » d'Aristote.* — Et. GILSON : *Roger Marston : un cas d'augustinisme avicennisant.* — M. PATRONNIER DE GANDILLAC : *Usage et valeur des arguments probables chez Pierre d'Ailly.* — A. COMBES : *Un témoin du socratism chrétien au XV^e siècle : Robert Ciboule.* — Textes inédits. P.-W. HOOGHEER : *Warnerii Basiliensis Paraclitus et Synodus.*

Année 1934 (Tome IX). — Gr. in-8 de 376 pages.

Et. GILSON : *Sens et nature de l'argument de saint Anselme.* — Ch. DICKSON : *Le cardinal Robert de Courson, sa vie.* — J. PAULUS : *Le caractère métaphysique des preuves thomistes de l'existence de Dieu.* — L. BAUDRY : *En lisant Jean le Chanoine.* — L. BAUDRY : *A propos de la théorie occamista de la relation.* — St. SWICKAWSKI : *Les intentions premières et les intentions secondes chez Jean Duns Scot.* — Textes inédits et notes. P. LÉON AMOROS, O. F. M. : *La teologia como ciencia practica en la escuela franciscana en los tiempos que preceden a Escoto.* — A.-E. TAYLOR : *Regio dissimilitudinis.* — D. SHARP : *Simonis de Feversham. Quaestiones super tertium « De Anima ».*

Années 1935 et 1936 (Tome X). — Gr. in-8 de 418 pages.

M.-D. CHENU : *Grammaire et théologie aux XII^e et XIII^e siècles.* — A. HAYEN : *Le Concile de*

HUGUES ÉTHÉRIEN ET LÉON TOSCAN

Le rêve longtemps caressé par Manuel Comnène de restaurer à son profit l'unité de l'empire romain lui avait fait percevoir la nécessité d'apaiser le schisme religieux opposant Grecs et Latins. Au grand scandale de ses sujets, il s'entourait volontiers de fonctionnaires occidentaux, capables de servir ses projets. Les deux frères pisans Hugues Éthérien et Léon Toscan firent ainsi carrière à Byzance. Léon fut de longues années interprète à la chancellerie impériale et Hugues, encore qu'il n'ait pas rempli de charge officielle, tient devant l'histoire le rôle de conseiller théologique latin de Manuel. A la demande de l'empereur il écrivit un gros traité en trois livres sur la procession de l'Esprit-Saint, problème central de la controverse dogmatique. L'ouvrage fit grande impression sur l'impérial solliciteur, et les théologiens grecs n'oublièrent pas de longtemps le polémiste latin. Il y aurait peu de détails bio-bibliographiques essentiels à ajouter à ces quelques notions sommaires sur les deux frères si une lettre du pape Lucius III ne les enrichissait de manière exceptionnelle en faveur de Hugues. Le pontife écrivait en effet le 7 décembre 1182 à Léon, pour lui annoncer le décès de son frère Hugues, cardinal de Saint-Ange. Simple laïc jusqu'au déclin de sa vie, Hugues Éthérien avait été promu aux ordres sacrés et au cardinalat. Les espoirs que le pape concevait de cette promotion furent déçus : le nouveau cardinal décéda quelques jours plus tard. On oublia très vite la prélatrice de Hugues ; son nom ne figura point, et ne figure pas encore, dans les répertoires historiques des membres du Sacré-Collège¹.

(1) Il n'existe aucune étude d'ensemble sur Hugues Éthérien et son frère. Sur le premier, outre les répertoires bibliographiques courants (très insuffisants) on pourra consulter E. VOLPINI, notice de Hugues, dans A. FABRONI, *Memorie istoriche di più uomini illustri Pisani*, t. II, Pisa, 1790, pp. 59-68 ; t. IV, Pisa, 1792, pp. 151-153 ; et surtout R. LECHAT S. J., *La patristique grecque chez un théologien latin du XII^e siècle, Hugues Éthérien*, dans *Mélanges d'histoire offerts à Charles Moeller*, Louvain, 1914, pp. 484-507. — Sur le second, bonne étude de C. H. HASKINS, *Leo Tuscus*, dans *The English historical Review*, t. 33 (1918), pp. 492-496 ; reprise et enrichie dans *Studies in the history of medieval science*, 2^e édition, Cambridge, Mass. (U.S.A.), 1927. — Nous citerons les travaux secondaires, s'il y a lieu, à mesure du développement de notre enquête.

L'ombre qui couvre la carrière des deux frères n'a d'égale que la confusion régnant dans les histoires littéraires à propos de leurs écrits. Si deux ouvrages de Hugues sont assez bien connus — le traité sur la procession du Saint-Esprit, écrit en collaboration avec son frère Léon, et un livre sur l'état de l'âme après la mort —, il n'en va pas de même pour les œuvres mineures, dont la nature et le nombre demeurent imprécis. Un seul écrivain fit preuve d'informations originales à ce sujet, Jean Trithème, dont les notices bibliographiques sur les deux frères l'emportent de beaucoup sur celles composées par des auteurs plus modernes. Mais parce que l'abbé de Spanheim n'était pas toujours une autorité très sûre, et qu'il était le seul à proposer des informations aussi précises, on ne lui fit pas confiance. Le donné du *De scriptoribus ecclesiasticis* resta lettre morte. Les historiens et bibliographes récents qui eurent l'occasion d'aborder les problèmes posés par les écrits des deux frères n'ont pu proposer de solutions authentiques faute d'informations nouvelles. L'apport des manuscrits 5. 1. 24 de la Bibliothèque Fernand Colomb, au Chapitre de la Cathédrale de Séville (Bibliotheca Colombina), et 188 de la Bibliothèque municipale de Colmar nous permettra de faire quelque lumière en ce domaine et d'enrichir notablement notre connaissance de l'héritage littéraire de Hugues Éthérien et de Léon Toscan.

Voici tracés à grandes lignes les thèmes des deux chapitres de cette étude, l'un étant consacré à la biographie des personnages, l'autre à leurs écrits. Il resterait à apprécier la valeur d'une information étrange donnée par l'une des sources de notre sujet : Hugues de Honau, auteur du *Liber de diversitate naturae et personae*, disciple obstiné de Gilbert de la Porrée, compte Hugues Éthérien parmi les membres de la « petite école » des porrétiens intégristes de la fin du XII^e siècle. Le problème aurait sans doute été résolu depuis longtemps si Paul Fournier n'avait été aussi discret sur les annotations couvrant les marges du manuscrit de Grenoble du *Liber de vera philosophia*, autre ouvrage bien connu procédant du même milieu porrétaïn. Quel pouvait être ce cardinal Hugues, auteur d'un traité contre les Grecs sur la procession de l'Esprit-Saint, dont se recommandait si souvent l'annotateur anonyme ? Nous devinons l'embaras de Paul Fournier et le pourquoi de sa discrétion.

Justifiée ou non, la relation posée nous invite à considérer le rôle revendiqué par l'école porrétaïne dans l'apport de nouveaux textes patristiques grecs en Occident. Par où Hugues Éthérien, jusqu'ici maintenu en sa tour d'ivoire de Byzance, retrouverait droit de cité dans l'histoire de la théologie latine. Nous réservons l'étude de ces problèmes pour un travail consacré aux écrits de la « petite école ». Il fallait auparavant faire un peu de lumière autour du principal personnage engagé dans l'affaire : Hugues Éthérien. C'est l'objet des pages qui suivent.

I. NOTICE BIOGRAPHIQUE DE HUGUES ÉTHÉRIEN ET DE LÉON TOSCAN

La lettre de Lucius III à Léon Toscan, expédiée en décembre 1182, est une pièce exceptionnelle dans notre dossier. D'une manière générale, la documentation ne comporte aucune pièce biographique. Il faudra recueillir ici et là de rares et furtives informations, échappées comme par hasard à des écrivains dont l'objet n'était pas de nous renseigner sur la vie de Hugues Éthérien et de son frère. Toutefois une chance nous sert. Par une attention délicate et réciproque, Léon et Hugues ont eu soin de se nommer l'un l'autre dans la plupart de leurs écrits. De sorte que les préfaces de ces ouvrages constituent une source biographique non négligeable. Autre avantage. Les principaux traités de Hugues, le *De anima corpore iam exula*, le *De sancto et immortalali Deo* et le *De differentia naturae et personae* sont accompagnés des lettres qui furent échangées à leur occasion entre l'auteur et les destinataires : le clergé de Pise dans le premier cas ; le pape Alexandre III et Aymeri de Limoges patriarche d'Antioche dans le second ; enfin Hugues de Honau et Pierre de Vienne dans le dernier. Si nous ajoutons encore une lettre adressée par Hugues aux consuls de Pise, au sujet d'un incident dont il avait été la victime à Constantinople, et la préface de Hugues de Honau au *Liber de diversitate naturae et personae*, dont il est l'auteur, nous aurons épuisé la liste des documents à exploiter pour présenter nos personnages.

Comme nous aurons à citer très fréquemment les pièces de ce dossier, il est utile d'en dresser l'inventaire pour épargner au lecteur la répétition fastidieuse des références bibliographiques.

1. Catalogue des sources

Document I. — Hugues de Honau, Préface au *Liber de diversitate naturae et personae* (œuvre d'un disciple de Gilbert de la Porrée, écrite après le troisième concile de Latran — mars 1179 — et avant 1182. L'auteur, qui a connu Hugues Éthérien au cours de deux légations à Constantinople, donne des détails sur la formation intellectuelle de celui-ci aux écoles de France ; il a obtenu de lui un traité sur la distinction de la nature et de la personne et le *De immortalali Deo*, l'œuvre la plus importante de Hugues Éthérien). Texte de cette préface dans C. H. Haskins, *Studies in the history of mediaeval science*, Cambridge, Mass. 1927, pp. 210-212. — Nous en donnons le passage essentiel ci-après, pp. 74-75¹.

(1) Par la suite nous citerons les documents sous le numéro qu'ils reçoivent ici. A s'en tenir à l'ordre chronologique, les deux premières pièces ne devraient pas venir à cette place ; cependant, l'une nous informant sur les débuts de la carrière de Hugues et sa formation scolaire, l'autre permettant de fixer approximativement l'apparition

Document II. — Léon Toscan, Lettre-préface, adressée à son frère Hugues Éthérien, à la version de l'Interprétation des Songes, d'Achmet (Léon a entrepris cette version à la suite d'un songe de Hugues ; Manuel Comnène a imposé une solution théologique d'inspiration latine à une controverse divisant l'Église byzantine après avoir lu un livret de Hugues sur la question. Léon suit l'empereur dans une campagne en Bithynie : 1176). Texte dans C. H. Haskins, *l. c.* (ci-dessus, Doc. I), pp. 217-218.

Document III. — Léon Toscan, Lettre-préface, à Renaud de Moncada, à la version de la messe de saint Jean Chrysostome (c'est à la prière de Renaud, venu à la cour de Manuel Comnène, que Léon fait cette traduction). Texte dans F. Claude de Saintes, *Liturgiae sive missae sanctorum patrum Jacobi apostoli et fratris Domini, Basilii Magni e vetusto codice latinae translationis, Joannis Chrysostomi interprete Leone Thusco*, Antverpiae, 1562, fol. 49^r. Voir ci-après, p. 119.

Document IV. — Lettre du clergé de Pise à Hugues Éthérien — *circa 1168-1170* (que maître Hugues veuille bien donner son avis sur le difficile problème de l'état de l'âme après la mort, dont la survie est niée par des hérétiques de la ville). Texte en tête des impressions du *De anima corpore iam exuta*, de Hugues Éthérien (nous citerons Migne, *Patrologie Latine* = *P. L.*, t. 202, col. 167-168).

Document V. — Réponse de Hugues au clergé de Pise : 1171 (Hugues envoie à ses correspondants, par l'entremise du consul de Pise Alberto di Bolso et ses illustres collègues (dont l'un est Burgundio, le célèbre traducteur), le traité sur l'état de l'âme séparée qu'il vient d'écrire à leur requête). Texte en tête des impressions du *De anima corpore iam exuta*, après le document IV (*P. L.*, 202, col. 167-168).

Document VI. — Lettre de Hugues Éthérien aux consuls de Pise 1177 (l'auteur informe les consuls des incidents qui ont marqué la liquidation de la succession d'un colon pisan, Signorettus : Hugues exécuteur testamentaire du défunt a été jeté en prison ; il a été libéré sur une intervention de son frère Léon auprès de Manuel. La justice a rendu raison à Hugues contre l'agent du fisc impérial). Texte dans G. Müller, *Documenti sulle relazioni delle città Toscane coll' Oriente Cristiano e coi Turchi...*, Firenze, 1879, pp. 11-13 (sous la date erronée de 1166). Cfr. ci-après, pp. 81-82.

Document VII. — Préfaces de chacun des trois livres du *De sancto et immortalis Deo*, achevé vers la fin de 1176 (précisent les raisons qui ont

des deux frères à Byzance, nous les avons transposées en première place. — Sur l'attribution à Hugues de Honau du *Liber de diversitate naturae et personae*, voir ci-après pp. 89-90.

motivé l'œuvre et les circonstances de sa réalisation). Ces préfaces sont imprimées avec l'ouvrage (*P. L.*, 202, col. 231-234 ; 273-276 ; 333-334).

Document VIII. — Lettre de Hugues Éthérien au pape Alexandre III : 1177 (lui annonce l'envoi de son ouvrage, le *De sancto et immortalis Deo*, et le soumet à sa suprême autorité doctrinale). Texte en tête des impressions de l'œuvre (*P. L.*, 202, col. 227-228).

Document IX. — Réponse du pape Alexandre III à Hugues Éthérien : 6 novembre 1177 ; Jaffé-Wattenbach, *Regesta*, n. 12957, sous la date erronée du 13 novembre (le pontife accuse réception de l'ouvrage de Hugues, transmis par maître Caciareda ; le félicite de son action auprès de l'empereur et le prie de multiplier ses efforts en faveur de l'Union). Texte en tête des impressions du *De sancto et immortalis Deo* (*P. L.*, 202, col. 227-230).

Document X. — Lettre de Hugues Éthérien à Aymeri, patriarche d'Antioche : 1176-1177 (lui annonce l'envoi, par l'entremise du prince Renaud de Châtillon, de son ouvrage, le *De sancto et immortalis Deo*, en recensions grecque et latine). Texte dans E. Martène, *Thesaurus novus anecdolorum*, t. I, Paris, 1717, col. 479 ; (*P. L.*, 202, col. 229-230).

Document XI. — Réponse du patriarche d'Antioche, Aymeri de Limoges, à Hugues Éthérien : 1177 (?) (le remercie de son ouvrage et le prie de lui procurer la copie des Homélies de saint Jean Chrysostome sur les épîtres de saint Paul, une chronique grecque et les actes du concile de Nicée). Texte dans E. Martène, *Thesaurus novus anecdolorum*, t. I, Paris, 1717, col. 480-481, et en tête des éditions du *De sancto et immortalis Deo* (*P. L.*, 202, col. 229-232).

Document XII. — Léon Toscan, dernier chapitre du *De haeresibus et praevaricationibus Graecorum* : après juillet 1177 (effets de la publication du *De sancto et immortalis Deo* à Byzance ; négociations pour l'Union ; leur échec final). Manuscrit de Séville, Colombina 5. l. 24, fol. 87va-88rb ; texte édité ci-après, pp. 126-127.

Document XIII. — Hugues Éthérien, Lettre-préface, au cardinal Arduin, au *De haeresibus quas in Latinos Graeci devolvunt* : après 1178 (le cardinal a demandé à Hugues des informations sur les reproches que les Grecs font à l'Église latine ; le *De haeresibus* contient le catalogue de ces reproches, traduit du grec par Hugues). Ms. de Séville, fol. 76ra ; texte ci-après, p. 116.

Document XIV. — Lettre de Hugues, écolâtre de l'abbaye de Honau, diacre du Sacré Palais (impérial), à Hugues Éthérien à Constantinople : avant 1179 (lui demande son avis sur des questions théologiques débattues entre Porrétains et non-Porrétains) : Ms. Colmar 188, fol. 33v-34r. Cfr. ci-après, pp. 128-130.

Document XV. — Lettre du même au même ; avant 1179 (répond à une

lettre de Hugues Éthérien, qui ne nous a pas été transmise, sur le même objet que la lettre précédente). Ms. Colmar 188, fol. 34v-35r. Cfr. ci-après, pp. 130-131.

Document XVI. — Lettre de Pierre, écolâtre de Vienne (Autriche) à Hugues Éthérien : avant 1179 (même objet que les documents XIV-XV). Ms. Colmar 188, fol. 35r-35v. Cfr. ci-après, pp. 131-132.

Document XVII. — Hugues Éthérien, Lettre-préface et traité *De differentia naturae et personae* adressés à Hugues (de Honau) et à Pierre (de Vienne) : 1179 (Hugues adresse à ses amis le traité qu'ils lui ont demandé sur la différence de la nature et des personnes dans la Trinité). Ms. Colmar 188, fol. 36r-45v. Cfr. ci-après, pp. 133-134.

Document XVIII. — Lettre de Lucius III en faveur de l'Église du Saint-Sépulcre, en date du 14 juillet 1182 (Hugues <Éthérien>, cardinal du titre de Saint-Ange, y appose sa signature). Jaffé-Wattenbach, n. 14681. Cfr. v. J. Pflugk-Harttung, *Acta Pontificum Romanorum inedita* t. III, Stuttgart 1886, n. 322, pp. 293-295, sous la date erronée du 30 juin.

Document XIX. — Lettre de Lucius III en faveur de l'abbaye de La Cava, en date du 15 juillet 1182 (Hugues, cardinal de Saint-Ange, y appose sa signature). Jaffé-Wattenbach, n. 14682. Cfr. P. Kehr, *Papsturkunden in Salerno, La Cava und Neapel (Aus den Nachrichten der k. Gesellschaft der Wiss. zu Göttingen, Philolog.-histor. Klasse, 1900, Heft 3, p. 257)*.

Document XX. — Lettre de Lucius III à Léon Toscan, en date du 7 décembre 1182 (Le pontife annonce à Léon le décès de son frère Hugues, cardinal de Saint-Ange, qu'il avait promu en quelques jours aux ordres sacrés et finalement créé cardinal. La lettre sera portée à Byzance par Fabricius, neveu du destinataire. Que Léon veuille bien faciliter la mission de Fabricius auprès de la cour grecque). Jaffé-Wattenbach n. 14712. Texte dans G. Müller, *Documenti sulle relazioni delle città Toscane coll' Oriente Cristiano e coi Turchi...*, Firenze, 1879, pp. 24-25 (publié la première fois par A. M. Bandini : cfr. ci-après, p. 93, n. 24).

Quelques autres pièces pourront être citées à l'appui de celles-ci ; isolées, elles seraient incapables de fournir une information utilisable.

2. Formation scolaire parisienne de Hugues Éthérien

Il est admis de manière générale que les deux frères sont originaires de Pise. Le doute n'est guère possible. Quand les clercs de la ville consultent Hugues sur les difficiles problèmes de l'état de l'âme après la mort et de l'utilité de la prière pour les défunts, ils le pressent de répondre en lui rappelant les devoirs de solidarité qui le lient à la cité toscane. D'autre

part, à Constantinople, Hugues prend la défense des intérêts pisans contre les agents du fisc grec, et il en réfère aux consuls de Pise¹.

Le moment de la naissance des deux frères est inconnu. Il est possible cependant de le conjecturer avec une approximation suffisante en partant de l'événement principal de la vie de Hugues : sa promotion au cardinalat. La lettre de Lucius III permet de fixer le fait sans erreur possible au début de l'été 1182. Nous pouvons penser que le nouveau promu était à cet instant un homme d'âge mûr, peut-être proche de la vieillesse.

Un autre fait autorise une conclusion analogue. Dès 1166, quoique laïc, Hugues s'était si bien imposé comme théologien à Byzance, que Manuel Comnène contraignit un synode de l'Église grecque tenu cette année-là d'adopter des décisions dogmatiques conformes à l'enseignement de ce catholique latin². Une telle autorité n'appartient pas à la jeunesse. Sans doute ne sera-t-on guère éloigné de la vérité en fixant la date de naissance de Hugues Éthérien un peu après le début du siècle : vers 1110, 1120 peut-être.

Léon était plus jeune que son frère. Lorsqu'il parle de lui, il accompagne son nom d'un qualificatif exprimant de sa part une attitude révérentielle : Hugues mon maître, mon précepteur³. Léon survivra à son frère.

Le fait de dénominations différentes — Éthérien, Toscan — ne doit suggérer aucun doute sur la nature des liens unissant Hugues et Léon ; ils sont frères de sang *utraque origine*⁴. Si, au douzième siècle, les noms de famille n'étaient plus rares en Italie, souvent encore les surnoms en tenaient lieu. *Eltherianus* et *Tuscus* sont des *agnomina*⁵. Léon, la chose est évidente, a reçu le sien en dehors de sa patrie. Le cas de son frère est plus mystérieux. L'on serait tenté de lire *Helerianus* (Aetherianus, Ethaerianus) *Helaerianus*, suggérant le grec *ἠταιρία*. Ce terme désignait un des corps de la maison militaire des empereurs, formé à cette époque de deux compagnies d'aventuriers étrangers. Mais le substantif *ἠταιριανός* n'est pas attesté. Cependant n'aurait-il pas désigné dans la langue populaire les membres de ce corps ? Dans l'hypothèse Hugues aurait commencé sa carrière à Byzance dans quelque fonction des gardes impériales ; non pas

(1) Doc. IV : « Tu huius gentis columen es. Quare ex aequitate, tuae provideas civitati... » — Doc. VI : Lettre de Hugues aux consuls de Pise, dans G. MÜLLER, *Documenti...*, X, pp. 11-13.

(2) Sur cette affaire, voir ci-après, pp. 82-83.

(3) « prae omnibus frater et praeceptor meus Ugo Eterianus sua gravitate gravior » Doc. III — « Ad Hugonem Eterianum doctorem suum et utraque origine fratrem Leo Tuscus... » Doc. II. HASKINS, *Studies*, p. 217.

(4) Voyez le dernier texte cité ci-dessus, n. 3.

(5) La lettre du clergé de Pise (Doc. IV) est adressée « Clarissimo, prudentissimo Hugoni... » sans la mention *Eltheriano*. Si ce nom avait été celui de Hugues avant son départ, l'omission dans l'adresse de la lettre serait inexplicable. — Léon écrit de son frère : « cui quidem nomine Ugo, ac nomen (= agnomen) vero Eterianus... » (*De haeresibus et praevallationibus Graecorum*, ms. Séville, Colombina 5. l. 24, fol. 87 va).

qu'il ait porté les armes, mais dans un service de chancellerie appartenant à l'une des deux compagnies¹.

Volpini, historien de Pise, a pensé que Burgundio, le célèbre traducteur de saint Jean Damascène, avait été le maître de Hugues et lui avait enseigné le grec². La chose est peu vraisemblable. Burgundio pouvait être l'aîné, mais Hugues ne devait pas être beaucoup moins âgé que lui³. S'ils ont entretenu des rapports dans leur jeunesse ce serait plutôt comme condisciples auprès d'un même maître. Avouons toutefois ne rien savoir de telles relations ; les sources n'y font aucune allusion et ne les suggèrent pas. Plus tard leurs routes se rencontreront à Constantinople ; maintenant elles s'orientent dans des directions opposées. Burgundio en effet apparaît sur la scène historique à Byzance, auprès de Moïse de Bergame et de Jacques de Venise, en 1136⁴ ; avant d'y suivre ses traces, Hugues Éthérien se dirigea vers la France, où il devait acquérir une culture dialectique et théologique très poussée.

C'est par l'intermédiaire de Hugues de Honau, auteur du *Liber de diversitate naturae et personae*, que cette précieuse information nous est parvenue, lui-même la tenant de l'intéressé avec lequel il était entré en relations au cours de deux séjours à Constantinople. Hugues lui avait appris que, venu en Orient après avoir suivi en France les leçons du dialecticien Albéric et de théologiens étrangers à l'école porrétaïne, il s'était vu comme contraint de traduire les textes des Pères grecs pour vérifier à la lumière de leur sagesse la science qu'il avait reçue des Latins. La page de la préface où se lisent ces informations est si importante, et nous aurons tant de fois à nous y reporter, qu'il faut la citer ici en entier.

Sachant que la sagesse latine était issue de celle des Grecs et soucieux de découvrir la vérité dans la controverse porrétaïne, Hugues de Honau souhaitait de pouvoir connaître l'enseignement des Pères :

Hoc ineffabiliter estuans desiderio forte legatione Frederici gloriosissimi Romanorum imperatoris functus ad Manuelem Constantinopolitanum basileon, regum Orientalium potentissimum, hilariter in Illiricum et avide viam nullis laboribus et periculis

(1) Les Grecs adversaires de Hugues écrivent son nom soit ὁ Ἐταριτζνος (Nicolas de Méthone ?), ms. Brescia, A. IV. 3, fol. 225 : cfr. E. MARTINI, *Catalogo di manoscritti greci esistenti nelle biblioteche italiane*, vol. I², Milano, 1896, p. 251 ; soit ὁ ἑταριτζνος (anonyme du début du XIII^e siècle) publié par l'archimandrite Arsène : *Trois dissertations d'un anonyme grec...* (en russe, avec texte grec et traduction russe), Moscou, 1892, p. 13. — L'appartenance de Hugues à un service de la cour peut seule expliquer sa présence dans la capitale grecque en un temps où les Pisans en étaient écartés (v. ci-après, p. 80).

(2) E. Volpini écrit dans la notice consacrée à Burgundio (dans FABRONI, *Memorie istoriche di più uomini illustri Pisani*, t. I, Pisa, 1790, p. 88) : « E fu sotto magistero di Burgundio, che appresero queste Facoltà molti giovani, de' quali uno probabilmente fu quel celebre Ugo Eteriano, il quale passato poi a perfezionarsi in Costantinopoli... »

(3) Burgundio décéda seulement en 1193, nonagénaire.

(4) Les trois hommes assument les fonctions d'interprètes lors des conférences d'Anselme de Havelberg, *Dialogi*, liber II, cp. 1 (PL., 183 col. 1163 B).

meis inviam arripui. Consistens ergo in urbe regia priori legatione mense uno et diebus vii tempore scismatis, posteriori vero mensibus duobus tempore pacis, anno quo Lateranense concilium in vere celebratum fuit, priscorum sanctorum Grecie doctorum, interpretante Ugone Etheriano litteris grecis et latinis peritissimo, diu desideratam propositi mei letus accepi consummationem, Libellum, secundum questiones in priori legatione a me propositas de diversitate nature et persone, in posteriori dedit, magni Basilii et Gregori Nazanzeni aliorumque sanctorum auctoritatibus fulcitum, quem non modo ad meas preces sed et viri eloquentissimi Petri, scolastici in florentissimo Austrie oppido, de voluminibus Grecorum cum multa diligentia et cautela collegit. Preterea librum De immortali Deo addidit, quem contra modernorum Grecorum opinionem de Spiritus Sancti processione de Patre et Filio compositum et antiquorum Grecie doctorum scriptis communitum, Alexandro pape transmisit, in quo personalium proprietatum et personarum essentieque diversitatem apertissimis beatorum episcoporum olim in Grecia theologizantium documentis declaravit. Qui cum, ipso consistente audivi, Alberici cuiusdam in dialecticis fuisset auditor in Francia aliorumque a studiis nostris in theologia dissidentium viam publicam trivisset, prefatorum virorum et aliorum, clarissimorum Grecie doctorum sanctitate coactus est in latinum transferre sermonem, unde suam propriam quam de Gallia et Italia in Achaiam detulerat convinceret opinionem. Accepta hec ab illo munera super aurum et topazion preciosa velut opes Cresi amplexatus sum. Cumque, reversus in Germaniam ad Fredericum victoriosissimum Romani imperii principem, Petro venerabili Tusculano episcopo tunc ibidem legatione sedis apostolice fungenti apportatum libellorum meorum thesaurum demonstrassem, ipseque sanctissimas illorum sententias diligenter ruminasset, admiratus plane fuit tantam in Gisilberto Pictaviensi episcopo sapientiam quod cum Grecorum volumina tanquam lingue eorum ignarus nunquam legisset, in illorum tamen intellectu tam scriptis quam dictis totus fuisset, statimque illos transcribi iussit. Latebat tamen eum quod beati Theoderiti et Sophronii scripta in latinum translata sepe revolvisset cum aliorum libris sive Grecorum sive Latinorum, et maxime Athanasii et Hylarii, quorum suffragiis in concilio Remensi coram papa Eugenio contra suorum emulorum oblocutiones usus fuit cum gloria. Gratias ergo quantas potero pietati divine agere non cessabo, que longis suspiriis et sollicitudini mee finem hunc facere dignata est...¹

Qui était cet Albéric, maître en dialectique de Hugues Éthérien ? Où tenait-il école ? Si notre texte n'en dit rien, il paraît possible de lui apporter quelques précisions. Écartons Albéric de Reims, auquel on serait tenté de penser de prime abord. Contemporain et adversaire tenace de Pierre Abélard, l'écolâtre de Reims ne professait plus la dialectique au temps où Hugues étudia cette discipline ; il tenait alors école « in sacra pagina » en sa ville natale ; voire même était-il déjà archevêque de Bourges². Il s'agit plutôt de maître Albéric enseignant la dialectique à Paris sur la montagne Sainte-Geneviève aux approches de 1140. Jean de Salisbury, auditeur de ses leçons après la retraite d'Abélard (1137 ?), le présente comme un adversaire pénétrant du nominalisme : « qui inter ceteros opinatissimus dialecticus enitebat, et erat revera

(1) Doc. I, ms. cit. fol. 129 v ; HASKINS, *Studies*, p. 211. V. ci-après, pp. 89-91.

(2) Albéric devint titulaire de Bourges en 1136 et décéda en 1141. On le confond encore trop souvent avec le dialecticien dont nous allons parler. — Sur la distinction des deux personnages, v. M. SARTI-M. FATTORINI, *De claris Archigymnasii Bononiensis professoribus...* ; ed. C. Albicinius-C. Malagola, t. I, Bononiae, 1896, pp. 586-588.

nominalis secte acerrimus impugnator »¹. Un autre témoin, contemporain mais anonyme, confirme le renom bien oublié de ce dialecticien : il qualifie Albéric de l'épithète d'illustre auteur : « tantus auctor »².

Il n'est pas sans intérêt de prononcer ici le nom de Jean de Salisbury. Mort évêque de Chartres en 1180, moins de deux ans avant Hugues Éthérien, le premier des humanistes devait être à peu de choses près du même âge que notre Pisan lettré : il y a quelque chance qu'ils aient été condisciples aux leçons de maître Albéric. Vérifiée ou non, l'hypothèse évoque un monde de vie scolaire des plus brillants. Des noms fameux viennent sur les lèvres. Après Abélard et Jean de Salisbury, il faudrait encore citer Hugues et Richard de Saint-Victor, Gilbert

(1) Il faut relire le passage du *Metalogicon*, où Jean de Salisbury, faisant un parallèle entre Albéric et Robert de Melun, avoue son enivrement de jeunesse à l'audition de leur brillant enseignement (*Metalogicon* II, 10). Le fragment suffit à expliquer comment Hugues Éthérien, formé à de telles écoles, sut se jouer à Byzance des subtilités et arguties de ses contradicteurs, les théologiens grecs. « Deinde post discessum eius, qui michi preproperus visus est, adhesi magistro Alberico, qui inter ceteros opinatissimus dialecticus enitebat et erat revera nominalis secte acerrimus impugnator. Sic ferme toto biennio conversatus in Monte, artis huius preceptoribus usus sum Alberico et magistro Roberto Meludensi, ut cognomine designetur, quod meruit in scholarum regimine — natione siquidem Angligena est; quorum alter, ad omnia scrupulosus, locum questionis inveniebat ubique; ut, quamvis polita planities, offendiculo non careret, et, ut aiunt, ei cirpus non esset enodis. Nam et ibi monstrabat quid oporteat enodari. Alter autem, in responsione promptissimus, subterfugii causa propositum nunquam declinavit articulum, quin alteram contradictionis partem eligeret, aut determinata multiplicitate sermonis doceret unam non esse responsionem. Ille ergo in questionibus subtilis et multus; iste in responsis perspicax brevis et commodus. Que duo si pariter eis alicui omnium contigissent, parem utique disputatorem nostra etate non esset invenire. Ambo enim acuti erant ingenii et studii pervicacis; et, ut reor, magni preclarique viri in physicis studiis enituissent, si de magno litterarum niterentur fundamento, si tantum institissent vestigiis maiorum, quantum suis applaudebant inventis. Hec pro tempore quo illis adhesi. Nam postea unus eorum, profectus Bononiam, dedit quod docuerat; siquidem et reversus dedocuit. An melius, iudicent qui eum ante et postea audierunt. Porro alter in divinis proficiens litteris, etiam eminentioris philosophie et celebrioris nominis assecutus est gloriam. Apud hos, toto exercitatus biennio, sic locis assignandis assuevi, et regulis, et aliis rudimentorum elementis, quibus pueriles animi imbuuntur, et in quibus prefati doctores potentissimi erant et expeditissimi, ut hec omnia michi viderer nosse tanquam unguis digitosque meos. Hoc enim plane didiceram, ut iuvenili levitate pluris facerem scientiam meam quam esset. Videbar michi sciulus, eo quod, in iis que audieram, promptus eram. Deinde reversus in me, et metiens vires meas, bona preceptorum meorum gratia, consulto me ad gramaticum de Conchis transtuli... » (édition C. Webb, Oxonii 1929, pp. 78-80; PL., 199, col. 867-868).

(2) « In tali sententia diu fuerunt preceptores nostri, etiam, ut dicunt, magister Albericus, licet inconveniens esset ut tantus auctor tam imperfectam faceret doctrinam, ut posito uno membro divisionis daret duo subintelligi » (ms. Clm. 29185), cité par M. GRABMANN, *Aristoteles im zwölften Jahrhundert*, *Mediaeval Studies*, t. XII (1950), p. 146. — Dans le contexte, (l. c. pp. 144 ss.) M. Grabmann donne de précieuses informations sur des écrits dialectiques contemporains où l'on trouve mention d'Albéric. — C'est par inadvertance que G. dit qu'Albéric de Reims mourut archevêque de Reims (p. 145).

de la Porrée, Robert de Melun, Thierry de Chartres, Pierre Lombard et tant d'autres artisans de la renaissance intellectuelle du XII^e siècle. Hugues Éthérien, qui parcourut à ce moment tout le cycle scolaire¹, entendit certainement les uns ou les autres de ces grands maîtres.

La durée des études, leur matière et leur ordonnance n'étaient pas encore précisées comme elles le furent au XIII^e siècle dans les cadres de l'Université. En pratique chacun était libre. Jean de Salisbury consacra une dizaine d'années à suivre les leçons de dialectique, grammaire, logique, théologie². Hugues Éthérien ne lui cède en rien sous le rapport de la culture scientifique : il est permis de croire qu'il suivit une carrière scolaire aussi complète.

Nous aurions voulu savoir à quelles écoles il reçut sa formation théologique. Notre source laisse simplement entendre que ce ne fut point à celles de Gilbert de la Porrée et de ses disciples.

Les oppositions doctrinales, souvent avivées par des rivalités de personnes, éclataient alors en conflits violents. Sous l'influence de saint Bernard, défenseur énergique de la tradition, Abélard fut censuré au concile de Sens, puis par Innocent II, en 1140. Huit ans plus tard Gilbert de la Porrée, malgré une défense tenace et habile, n'échappa que de justesse à une condamnation canonique en forme³. Ces remous ne pouvaient pas ne pas jeter quelque désarroi dans les esprits. Hugues, qui était laïc, fut-il troublé...? Il semble qu'il ait achevé ses études en Italie⁴. Et lorsqu'il prendra contact avec les écrits des Pères grecs, il éprouvera le besoin de soumettre son bagage théologique au contrôle de leur autorité.

Hugues était laïc, disions-nous. La chose peut surprendre d'un théologien dans un siècle où le nom de clerc était synonyme de lettré. Cependant en Italie l'élite cultivée n'était pas uniquement cléricale⁵. Ainsi Burgundio, juriste et grand traducteur, était un honorable père de famille⁶. L'état de Hugues nous est connu par la lettre de Lucius III. Informant Léon de la mort de son frère, le pape lui dit qu'il avait élevé Hugues de l'état laïc aux ordres sacrés, jusqu'au diaconat : « cum laicus esset, eum clericum fecimus et usque ad diaconatus ordinem curavimus

(1) Cfr. Texte du *De diversitate naturae et personae*, cité ci-dessus, p. 75.

(2) *Metalogicon*, II, 12.

(3) Sur la portée de la censure portée à Reims contre les thèses de Gilbert déferées au concile par s. Bernard, voir l'étude pénétrante du P. A. HAYEN, *Le concile de Reims et l'erreur théologique de Gilbert de la Porrée*, parue ici même, t. X (1936), pp. 29-102.

(4) Voyez le texte cité plus haut, p. 75.

(5) Cfr. P. DELHAYE, *L'organisation scolaire au XII^e siècle*, dans *Traditio* V (1947), p. 213. X

(6) Il est vrai que les clercs engagés dans les seuls ordres mineurs pouvaient se marier tout en demeurant gens d'Église. Le cas était même fréquent, car ces clercs conservaient les privilèges attachés à leur qualité.

honorifice promovere »¹. Cette promotion n'ayant eu lieu que quelques semaines, quelques jours peut-être, avant le décès de l'intéressé, la vie de celui-ci s'était déroulée presque entièrement dans le laïcat.

Ce fait soulève une question. Hugues était-il marié? Nous inclinons vers une réponse affirmative.

Dans la préface de sa traduction de la *Clef des songes* d'Achmet, dédiée à Hugues, Léon parle de l'aide que lui apporta son neveu, Fabricius, déjà avancé dans l'étude de la langue grecque². Une telle mention ne se justifie guère en la circonstance que par l'intention de Léon d'être agréable à son frère. Si le jeune homme est le fils de Hugues, la chose va de soi. Mais voici qui est beaucoup plus suggestif. La lettre de Lucius III à Léon Toscan fut portée en Orient par le propre neveu du destinataire, maître Fabricius, pour lors attaché à la maison du pontife et envoyé en mission auprès du basileus : « Cum autem dilectum filium nostrum maistrum Fabricium, nepotem tuum, de familia nostra, quem pro sciencia sua carum habemus plurimum et acceptum... ad imperialem presentiam transmittamus... »³. Ne doit-on pas penser que, lorsqu'il revint de Byzance au début du pontificat de Lucius III (ou bien dans la dernière année de celui d'Alexandre III), Hugues avait ramené son fils avec lui? Bientôt créé cardinal de curie, il décéda dès le milieu de l'été de 1182. Le pontife aurait pris à ce moment le fils du défunt à son service, sa connaissance des deux langues et son expérience de la capitale grecque pouvant en faire un précieux agent diplomatique⁴.

3. Hugues Éthérien et Léon Toscan à Byzance

Le moment et le motif du départ des deux frères pour l'Orient restent ignorés. L'attraction exercée par Byzance sur les Occidentaux ne fut jamais plus vive qu'à l'époque des Croisades, et plus particulièrement au temps de Manuel Comnène (1143-1180). Le souverain entretenait ce phénomène. Il aimait à s'entourer d'étrangers, Latins surtout, les faisant les agents de sa politique et de son gouvernement. L'historien des Croi-

X (1) Doc. XX. — Ce fait montre qu'il faut entendre avec quelque réserve l'assimilation de laïc et d'illettré soulignée par P. Delhaye dans l'étude citée précédemment (p. 77, n. 54); l. c., p. 212.

(2) Doc. II : Préface de l'*Oneirocriticon* : « Desiderantissimus enim nepos Fabricius, grecarum sciolus et ipse litterarum sompnialium figmentorum odoratus rosaria, scribendi assiduitate me a confluentibus elevat prestatque non mediocre adiumentum... ».

(3) Doc. II. Nous reviendrons plus loin sur cette mission de Fabricius. Ci-après, p. 93, n. 1.

(4) Il reste que Fabricius pouvait être le fils d'un frère, ou bien d'une sœur de Hugues et de Léon; les textes n'y contredisent pas. — La mission qui lui fut confiée en 1182 suppose qu'il avait alors dépassé la jeunesse. S'il est le fils de Hugues, ceci confirme ce que nous disions plus haut sur l'âge du cardinal de Saint-Ange en 1182.

sades, Guillaume de Tyr, a été frappé de ce trait du règne de Manuel. Écoutons-le :

• Com l'emperere Manuel regnoit, il qui estoit sages et bien apercevanz, ot bien conneu que cil de sa terre estoient mol et mauvès et lasche, les cuers avoient tretors et felons, por ce se fioit mout petit en aus, einz apeloit entor lui les Latins que il trouvoit preuz et hardiz et sages et loiaus ; à cels donnoit del sien si largement et terres et avoir que touz les fesoit riches. La renommée en aloit partout le monde, si que de toutes les terres où l'en parole latin venoient à lui meintes vaillanz genz ; il les recevoit touz et se fioit en aus de toutes les besongnes. Quant li Grieu virent que leur sires les traoit arrieres por ces estranges genz, grant duel en avoient et grant despit ; à chascun d'aus sembloit que li empereres li tossit ce que il donoit as Latins... »¹.

Le XII^e siècle est aussi le moment d'une nouvelle prise de contact culturel entre le monde latin et le monde grec ; et c'est celui-là qui va s'enrichir au commerce de celui-ci. Les versions d'ouvrages grecs se multiplient et les traducteurs vont à Constantinople pour copier les originaux. On pourrait citer ici Moïse de Bergame, Jacques de Venise, Burgundio de Pise, Pascal de Rome avant Hugues Éthérien et Léon Toscan.

Enfin, dans le cas particulier qui nous intéresse, Pise entretenait une colonie florissante sur les rives du Bosphore, avec de nombreux établissements de commerce, des églises, des maisons de bienfaisance, etc. Hugues et Léon pouvaient avoir quelqu'un de leur parenté à Constantinople, et le motif de leur départ pour l'Orient pourrait avoir été d'ordre domestique. Ou bien leur bagage de langue grecque leur aura-t-il suggéré la possibilité de se faire une situation à la cour ?² Le cas était fréquent de lettrés se mettant au service des princes pour en tirer profit matériel. On sait les invectives dont Jean de Salisbury accable les clercs de curie, infidèles à leur vocation. Laïcs, Hugues et Léon pouvaient embrasser la carrière sans forfaiture.

Il n'y a pas de preuve positive de la présence des deux frères à la cour byzantine avant 1166. Cette date, comme premier terme assuré, était lue par G. Müller sur l'inscription funéraire d'un Pisan du nom de Signorettus, décédé à Constantinople, et à la succession duquel Hugues fut mêlé dans le rôle d'exécuteur testamentaire³. Le professeur Charles Haskins a montré

(1) *Esloire de Eracles empereur*, liv. XX, ch. 10 (dans *Recueil des historiens des Croisades, Historiens Occidentaux*, t. I, Paris, 1844, pp. 1079-1080).

(2) Quoi qu'en ait pensé Volpini (cf. p. 74, n. 2), nous ne possédons aucune donnée sur l'origine de la culture littéraire hellénique des deux frères. Selon toute vraisemblance, ils savaient le grec avant leur départ pour l'Orient. Le fait de Burgundio, Pisan lui aussi, nous porte à penser qu'il était à Pise quelque maître enseignant les lettres grecques. La chose s'expliquerait facilement, étant donné l'existence d'une importante colonie pisane à Byzance.

(3) L'inscription a été conservée par la lettre de Hugues aux Consuls de Pise, dans laquelle il leur rend compte des incidents provoqués par la liquidation de l'héritage de Signorettus : Doc. VI.

que la lecture de Müller était erronée : il fallait lire 1176¹. Il y a heureusement des arguments plus solides. Il suffira de ceux-ci.

Dans la préface de la version de l'*Oneirocriticon*, Léon rapporte que l'empereur Manuel mit un terme aux controverses théologiques byzantines sur l'interprétation de la parole du Christ « Pater major me est » (Joan. 14, 28); après avoir lu un traité de Hugues Éthérien sur le sujet². La date de l'intervention du souverain est connue. Le décret auquel il est fait allusion fut porté au synode tenu à Constantinople à la veille du printemps de 1166³. Il est permis d'inférer de ce fait que Hugues était à Byzance depuis un temps appréciable ; arrivé de fraîche date, il n'aurait pu prendre position dans un débat théologique et attirer l'attention de l'empereur.

Une autre donnée joue dans le même sens. Dans un manuscrit grec de la Bibliothèque publique de Brescia sont conservés des fragments de controverse attribués à l'évêque Nicolas de Méthone, où l'auteur prend à partie Hugues Éthérien — οὐγων ὁ ἐταιριανός. Or, il y a de sérieuses raisons de penser que Nicolas de Méthone ne vécut pas jusqu'au temps du synode ci-dessus mentionné⁴. Il y a donc lieu de croire que les débuts de l'activité polémique de Hugues à Byzance remontent à une date notablement antérieure à 1166.

Voici enfin une troisième considération à l'appui des précédentes inductions. Les Pisans avaient été chassés de l'intérieur de Constantinople en 1161, quand leur patrie refusa au basileus de retirer l'appui qu'elle prêtait à l'empereur Frédéric Barberousse ; ils ne rentrèrent dans la jouissance de leurs anciens établissements et privilèges que dix ans plus

(1) C. HASKINS, *Leo Tuscus, The English historical Review*, t. 33 (1918), p. 492, n. 2. Voici le texte disputé : « Annos post decem bene centum millequo signo

Cum sex mox decies sex quoque connumeratos annos ».

(2) Voir ci-après, pp. 82-83.

(3) Le décret se lit dans les actes du synode, imprimés par A. MAI, *Scriptorum Veterum nova collectio*, t. IV, Romae, 1831, pp. 54-63.

(4) LÉON ALLATIUS (*De ecclesiae Occidentalis atque Orientalis perpetua consensione...*, Coloniae Agrippinae, 1648, II cp. 12, col. 690) dit que Nicolas de Méthone était présent au synode de 1166. Nous ne trouvons pas son nom dans la liste des signatures apposées au décret synodal (dans A. Mai, l. c., pp. 59-63). — Nicolas de Méthone prit part à la controverse sur le texte « Pater maior me est » avant le synode, car il reste de lui une dissertation dans laquelle il explique l'Apôtre I Cor. 15, 18 : « Et lorsque tout lui aura été soumis, alors le Fils lui-même fera hommage à celui qui lui aura soumis toutes choses » (publiée par A. DÉMÉTRACOPOULOS, le grec seul, *Bibliothèque ecclésiastique*, t. 1, Lipsiae, 1861, pp. 293-320) — Sur Nicolas de Méthone, voir au nom la notice (du P. Grumel) du *Dictionnaire de Théol. Cath.*, t. XI¹ (Paris, 1931) col. 620-621. Le P. Grumel indique 1165 comme date du décès de Nicolas. Cette notice est la plus récente mise au point de la liste des écrits de l'évêque de Méthone. Cependant les fragments du ms. de Brescia ont échappé à son auteur. Ils avaient été signalés par R. Lechat (l. c.) d'après le catalogue de E. MARTINI, *Catalogo di manoscritti greci esistenti nelle biblioteche italiane*, vol. I, partie 2, Brescia, Comunale Queriniana (Milano 1896), pp. 251-252 : ms. A. IV. 3, nn. 26, 28-29.

tard, en 1171¹. Cette exclusion momentanée nous fait déceler que Hugues et son frère avaient la faveur d'une situation exceptionnelle. C'est-à-dire que dès le moment où leur présence à Constantinople est certaine — 1166 — ils se meuvent déjà dans l'entourage du souverain. Or il n'est guère concevable qu'ils aient accédé à des charges de curie dans un temps où leurs compatriotes étaient écartés de la capitale. D'où l'on sera tenté de conclure que leur arrivée n'a pas été postérieure à 1161. Dans l'état actuel de la documentation, il ne paraît pas possible de préciser davantage ; mais ce terme ne doit pas être considéré comme une limite « a parte ante » : les deux frères peuvent être à Byzance depuis dix ans et plus quand ils apparaissent sur la scène historique².

La fonction curiale de Léon Toscan est bien déterminée. C'est celle d'interprète à la chancellerie impériale. Léon se donne lui-même ce titre : « Leo Tuscus, imperatoriarum epistolarum interpres »³. Son frère n'est pas moins précis : « ... adiutorio dilecti fratris mei Leonis, imperialis aule interpretis egregii... ». Enfin, c'est Lucius III, qui adresse la lettre déjà citée « dilecto filio maistro Leoni, imperialium epistolarum interpreti »⁴.

Les attributions de Hugues n'apparaissent pas aussi clairement. Tout en faisant l'éloge de sa science, les documents ne lui donnent aucun titre. Il n'est même pas certain qu'il ait occupé une charge officielle. Toutefois on ne peut douter de ses relations avec la cour, car un des rares incidents connus de toute sa carrière byzantine le montre jouissant de fait d'une situation privilégiée : c'est l'affaire de la succession Signoretus. Cet ex-pisan, devenu bourgeois de Constantinople, décéda le 2 décembre 1176. Par testament, il avait fait des largesses à plusieurs

(1) Cfr. *Annales Pisani Bernardi Maragone*, dans L. A. MURATORI, *Rerum italicarum Scriptores*, edit. nova (M. L. Gentile), t. VI², Bologna, 1936, p. 54. — Cette situation de fait aurait dû mettre en garde Müller contre sa lecture de la date portée par l'épigramme de Signoretus. Le testament du défunt disposait de dons à faire aux sanctuaires latins ruinés de la capitale ; le document appartenait donc à une période où les Pisans jouissaient de nouveau de leurs établissements.

(2) Notons cependant qu'un certain « maître Hugues » occupe la charge de juge à Pise en 1163 : il n'est pas exclu que ce soit Hugues Éthérien : « Li giudici furon questi : ...et maestro Ugo in nel medesimo consolato » *Annales Pisani* (l. c., supra, n. 1^A), ms. A (cod. 105 dell' Archivio capitolare di Pisa, fol. 73 r), éd. cit., p. 28, nota ad lin. 24.

(3) Titre d'envoi de la traduction de l'*Oneirocriticon*. Ci-après, p. 121 (Doc. II).

(4) *De anima corpore iam exula...*, ch. I (PL., 202, col. 167 A). Doc. XX. — Relevons aussi, dans le *Contra Palarenos*, ch. 8 : « ...charissimus meus Leo Tuscus, imperialium epistolarum optimus interpres » (ms. Séville, Colombina 5. 1. 24, fol. 74 vb). Voir également la lettre de Hugues aux consuls de Pise (Doc. VI). — La chancellerie suivait le souverain dans ses déplacements. Léon ira ainsi à l'armée, jusqu'en Bithynie. Il fait lui-même allusion à cette campagne dans la préface de l'*Oneirocriticon* (Doc. II) et dans le *De haeresibus et praevagationibus Graecorum* (passage dans Migne, PG., 140, col. 545 C). Ce voyage de Léon interrompit la composition du *De sancto et immortali Deo*, à laquelle il collaborait : cfr. liv. I, ch. 20 (PL., 202, col. 274) : — JAFFÉ, *Regesta...*, n. 14712.

sanctuaires latins, soit de Pise soit de Constantinople, et à des établissements de bienfaisance. Hugues, exécuteur testamentaire du défunt, prit les mesures pour acquitter ces legs. Or, sous le prétexte que le trésor impérial était frustré de ses droits, des colons pisans envieux excitèrent l'officier du fisc, un juif hongrois du nom d'Astaforte. Le fonctionnaire intervint avec brutalité. Il commença par jeter en prison des personnes de moindre rang, sans oser tout d'abord porter la main sur Hugues Éthérien. Cependant mû par une violente animosité contre les Latins, il ameuta les fonctionnaires subalternes et la valetaille de la curie et, fort de leur appui, fit arrêter Hugues par un officier de la justice. Ce dernier posa les scellés à la maison de l'inculpé en attendant une décision. Au matin, Léon Toscan et des officiers supérieurs de la cour portèrent l'affaire devant Manuel. Le souverain fit libérer le prisonnier séance tenante et commit des juges à l'examen du litige. Ces magistrats donnèrent tort à l'agent fiscal¹.

Si Astaforte n'osa pas s'attaquer de prime abord à Hugues, principal responsable de l'exécution des volontés du défunt, c'est que la situation de ce Latin lui en imposait. Et s'il ameuta contre lui les gens du palais, c'est que Hugues jouissait de cette situation élevée, sinon au palais lui-même, du moins dans les cercles de la curie.

L'intérêt historique de la présence de ce Latin cultivé — disons de ce théologien romain — à la cour de Byzance est bien marqué par l'attitude prise par Manuel dans la querelle doctrinale qui divisa l'Église grecque des approches de 1160 à 1171, sur le sens de la parole du Christ « Le Père est plus grand que Moi ». Nous avons dit un mot déjà de cette affaire² ; il y a lieu de donner quelques détails.

L'interprétation catholique du verset évangélique avait été précisée dès longtemps sous la menace de la crise arienne. Elle fut de nouveau mise en question à Byzance au moment où nous sommes par un certain Démétrius, sujet grec né en Asie mais qui avait voyagé en Italie et en Allemagne, où la même question était revenue d'actualité. Démétrius dénonçait comme hérétique l'interprétation du texte en cause donnée par les théologiens latins³. Bientôt le polémiste eut des partisans et des adversaires, et la querelle prit rapidement un tour passionné.

(1) Les détails de l'affaire sont donnés par la lettre de Hugues aux Consuls de Pise (Doc. VI).

(2) V. ci-dessus, p. 80.

(3) Sur l'origine de la querelle Jean Kinnamos paraît être le seul historien grec informé. Voir son *Epitome* dans le *Corpus scriptorum historiae Byzantinae*, ed. B. G. Niebularius, Bonnæ, 1836, liv. VI, 2 pp. 251 ss. — Sur la querelle en Occident au XII^e siècle voir H. WEISWEILER, S. J., *Drei unveröffentlichte Briefe aus dem christologischen Streit Gerhohs von Reichersberg*, dans *Scholastik*, t. XIII (1938), pp. 22-48 ; et, du même auteur, *Das wiedergefundene Gulachten des Magister Petrus über die Verherrlichung des Gollesohnes gegen Gerhoh von Reichersberg*, *ibid.*, pp. 225-246. Cfr. ci-après, p. 124.

Manuel Comnène se piquait de théologie ; il intervint dans le débat contre Démétrius. Tout d'abord il tenta d'imposer son point de vue par la persuasion, dans des discussions privées ; puis, les choses s'envenimant, il convoqua un synode à Constantinople à la veille du printemps de 1166. Dès la première séance de l'assemblée, le souverain fit donner lecture d'une collection d'autorités patristiques en faveur de son interprétation et proposa celle-ci comme la seule orthodoxe. Sur le moment l'opposition n'osa pas se manifester ; les prélats s'inclinèrent. Les réunions postérieures du synode ne firent guère que confirmer la première¹.

Des historiens n'ont vu dans le geste de Manuel qu'un acte de vanité. Ayant opté pour une solution, l'impérial théologien ne pouvait s'exposer à un démenti ; il fit imposer son interprétation par un synode pour ne pas avoir à la retirer. C'est ainsi que Louis Petit écrivait : « Le plus important », aux yeux de l'empereur, « ce n'était pas tant d'avoir raison que d'amener les autres à penser comme lui. Tel fut le but de la grande assemblée synodale qu'il convoqua à cet effet »². Moins sévère, l'historien moderne des Comnènes, F. Chalandon, avouait simplement que Manuel, « pour des raisons qui nous sont inconnues, se montra tout à fait hostile aux idées de Démétrius »³. La préface de la traduction de l'*Oneirocriticon* jette donc une lumière nouvelle sur l'affaire quand elle nous apprend que c'est un livret de Hugues Éthérien, le *De Filii hominis minoritale ad Patrem Deum*, qui entraîna la décision de l'empereur. Si l'ouvrage n'a pas été retrouvé, on ne peut pour autant hésiter sur le sens dans lequel il influa. Jean Kinnamos, historien du règne, montre Manuel s'efforçant de convaincre Démétrius de la vérité de l'interprétation latine, et le décret synodal canonisa une doctrine de même tendance. C'est donc l'intention majeure du règne qui joua ici : applanir les obstacles à l'union politique et religieuse de l'empire. Manuel s'informa de l'interprétation latine auprès de Hugues Éthérien⁴ et s'y tint malgré les oppositions rencontrées parmi le clergé ; la politique imposa la solution théologique.

Sur ce terrain doctrinal, le basileus devait rencontrer un obstacle plus sérieux à la réalisation de ses projets : le problème de la procession de

(1) Nous n'avons pas à entrer ici en plus de détails. On pourra lire L. PETIT, *Documents inédits sur le concile de 1166 et ses derniers adversaires*, dans *Vizantiiskii Vremennik*, t. XI (1904), pp. 465-493 ; ou bien, plus accessible, F. Chalandon, *Jean II Comnène... et Manuel Comnène...*, Paris, 1912, pp. 644 ss. — Résumé succinct dans M. JUGIE, *Theologia dogmatica christianorum Orientalium...*, t. I, Paris, 1926, pp. 397-398. — Historiens Grecs : Jean Kinnamos, l. c. (p. 82, n. 3) ; Nicéas Acominatos, *Historia. De Manuele Comneno*, VII, 5 (éd. I. Bekker, Bonnae, 1835, pp. 277-278), et, du même, *Thesaurus Orthodoxiae*, dont des fragments relatifs au synode sont édités dans A. MAI, *Script. Veter. nova collectio*, t. IV, pp. 1 ss. (ce que Mai donne comme les Actes du Synode).

(2) L. PETIT, l. c., p. 468.

(3) F. CHALANDON, l. c., p. 645.

(4) Voyez ci-après, p. 123.

l'Esprit-Saint. La querelle entre Grecs et Latins était trop ancienne pour être tranchée par un chrysobulle, mais Manuel Comnène ne désespéra pas de l'apaiser. Il demanda à Hugues Éthérien une justification de la thèse latine. Le *De sancto et immortali Deo*, l'œuvre majeure de Hugues, est né des controverses que provoqua la requête du souverain¹.

On lira la page d'un grand intérêt historique dans laquelle Léon Toscan rapporte une entrevue de son frère avec l'empereur, qui l'avait convoqué jusqu'aux confins de la Bithynie, au quartier général de l'armée ; on y verra que Hugues avait une vue précise des obstacles et qu'il avait le courage de ne pas cacher les vraies solutions².

Il est difficile de concevoir ce que furent les relations de notre théologien latin avec la société byzantine lettrée, avec les gens d'église notamment, représentants de l'orthodoxie, car Hugues fut avant tout un homme de livres, consacrant son temps aux études les plus austères³.

(1) « Sed Constantinopoli cum essem, accersitus sum consulendus a magno atque augustissimo imperatore Emmanuele, utrumne Latini aliquas sanctorum haberent auctoritates, quae Spiritum Sanctum ex Filio esse asseverarent. Ut veni coram, multivadis hinc inde nodis quaestionum dissolutis postremo imperatori magno illi dum reddo responsum, imperatoriae celsitudini conveniens : auctoritate firmum, reverendum gravitate, optimis propinquum rationibus Basilium, Athanasium et Cyrillum, magnam singulorum eorum fidei lucernam, processionem ex Filio asserentes, in medium produxi. Et quoniam intuitus sum tunc imperii serenitatem intendere ad divinae disputationis religionem, involucrum verborum rimari subtiliter, gravissimosque disceptationum labyrinthos solvendo sufficere voluntatis, multum irrepsit de altissimo hoc negotio pertractare diligentius » : *De sancto et immortali Deo*, praefatio : PL., 202, col. 232 D-233 A.

(2) « In ultimas Bitiniae partes, iuxta locum qui dicitur Pimaninon, ad se venire iussit » (*De haeresibus et praevaricationibus Graecorum* (ms. de Séville, fol. 87 va) : fragment édité ci-après, pp. 126-127. — Le Pimaninon de notre texte est manifestement identique au πομπινόν des historiens grecs : Anne Comnène [πομπινηνόν] (*Alexiadis* XIV, 5 ; XV, 1 ed. L. Schopen, t. II, Bonnae, 1878, pp. 280, 311) ; Nicetas Acominatos, *Historia* (ed. I. Bekker, Bonnae, 1835, p. 796, 12) et Georges Acropolita, *Annales* (ed. I. Bekker, Bonnae, 1836, pp. 13, 18 ; 31, 9 ; 37, 21 ; 39, 7). Ce lieu était situé près de Lopadion, sur les bords du Ryndakos. L'armée y campa de l'automne 1175 à la campagne de 1176, laquelle fut interrompue par le désastre de Myrioképhalon. Manuel séjourna au quartier général avant et après l'hiver. — Quoique spéculatif et dialecticien, Hugues Éthérien n'ignorait pas que les obstacles les plus difficiles à surmonter pour promouvoir l'Union étaient moins d'ordre dogmatique que pratique. « Si vous voulez la réconciliation avec Rome, disait-il à l'empereur, la première chose à faire est de débarrasser l'Église grecque de ses coutumes odieuses aux Latins » (ci-après, p. 126). Léon Toscan dit avec quelque emphase du *De sancto et immortali Deo* « quem tota Graecia miratur et expavescit, et ipsa quoque augustalis sapientia extulit immensis laudibus ».

(3) Dans le premier chapitre du *De anima*, écrit à la demande du clergé de Pise, Hugues dit de ses travaux : « In multis nimirum, ad apum similitudinem tam Graecorum quam Latinorum codicibus quaesivi et inveni favum mellis confectum, qui per ora vestra distillari debeat... Quod quidem haud ambigo futurum esse, cum non mea, sed modo sensus, modo voces sint sanctorum, scilicet Gregorii, Johannis Chrysostomi, Ambrosii, Gregorii Nysseni, Hieronymi, Basilii, Augustini, Johannis Damasceni, Hyppoliti martyris, Nili martyris, Anastasii, Cyrilli et aliorum quos sua nomina indicabunt, ut audituri estis iam nunc » (PL., 202, col. 168-169).

On se tromperait à vouloir préciser ces contacts en faisant état des noms des théologiens lus dans le *De sancto et immortalis Deo* : Hugues n'y fait aucune distinction entre les polémistes contemporains et ceux des siècles antérieurs ; aucun qualificatif ne différencie un Théophylacte ou un Nicéas Byzantius d'un Nicolas de Méthone, d'un Nicéas de Maronée ou d'un Nicéas de Nicomédie¹.

Cependant tout au long du règne de Manuel, surtout après 1165, il y eut de nombreuses conférences doctrinales entre Grecs et Latins, à l'occasion des missions diplomatiques qui défilaient à Byzance, ou des visites des princes occidentaux. Lors même que l'objet de l'ambassade n'était pas l'*Union*, on trouvait prétexte à soulever une controverse. Quand Conrad de Sternberg, évêque de Worms, vint au printemps de 1173 traiter d'un mariage éventuel entre Marie, fille de Manuel, et le fils de l'empereur Frédéric Barberousse, il provoqua un débat sur la procession du Saint-Esprit². A plus forte raison devait-il en être de même quand les diplomates étaient des légats romains, dont la mission principale était de traiter du retour à l'unité religieuse. On peut croire que Hugues Éthérien participait à ces conférences théologiques et qu'il eut des contacts avec des personnages de marque ; malheureusement nous ignorons dans tous les cas quels furent les représentants de l'Église grecque.

Il faudrait dresser une liste des polémistes byzantins de l'époque pour connaître au moins d'une manière générale avec qui Hugues a pu entrer en rapport, mais le résultat de cet inventaire serait trop imprécis pour qu'il y ait lieu de s'y attarder³. Il sera beaucoup plus intéressant, à notre

(1) On se souviendra que Nicéas Byzantius, qualifié par Hugues de l'épithète « novus philosophus » (PL., 202, col. 259 C), vécut plus d'un siècle avant la consommation du schisme (1054), et que Théophylacte décéda au début du XII^e siècle.

(2) Le récit de cette conférence se lit dans Arnold de Lübeck, *Chronica Slavorum* (*Monum. German. Histor.*, SS. XXI, pp. 119-120). Selon le chroniqueur, le principal répondant du côté Latin ne fut pas Conrad mais Henri de Bruxelles, abbé de Saint-Gilles de Brunswick, qui accompagnait en Terre-Sainte Henri de Saxe. !

(3) Nommons toutefois les marquants : Andronic Kamateros, auteur d'un « Arsenal sacré » dédié à Manuel ; l'ouvrage est sous forme de dialogues a) entre l'empereur et des cardinaux romains ; b) entre l'empereur et des Arméniens (voir sur cet auteur la notice qui lui est consacrée par L. Bréhier dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. II, Paris, 1914, col. 1800.) — Basile d'Achrida, archev. de Thessalonique († circa 1168) ; dispute en 1154-55 avec Anselme de Havelberg : très habile adversaire, mais anti-romain (Cfr. Basile, n° 179 dans le *Dict. hist. et géog. ecclés.*, t. IV, Paris, 1932, col. 1160-1161 : de R. Janin). — Eustathe, archev. de Thessalonique, un des personnages les plus représentatifs du monde byzantin au temps de Manuel Comnène, lettré et orateur distingué. Fit l'éloge funèbre du souverain (éd. Tafel, *Opuscula*, Francfort, 1882, pp. 201 ss. ; notice dans *Real-Encyklopädie...* Pauly-Wissowa, t. VI, Stuttgart, 1907, col. 1452-1488, par L. Cohn. — Plus sommaire dans *Real-Encyklopädie für protestantische Theologie und Kirche*, t. V, Leipzig, 1898, pp. 630-631 : de Ph. Meyer). — Michel d'Anchialos, patriarche de Constantinople de 1169 à 1177, violemment opposé aux Latins. C'est lui, par son intransigeance, qui fit échouer les négociations de 1170 (v. art. Michel d'Anchialos, *Dict. de théol. cath.*, X^e,

point de vue, de préciser les relations latines qu'il a pu entretenir à cette époque, quelques-unes ayant eu une importance décisive sur son rôle historique.

Depuis 1166 la diplomatie byzantine s'employait activement à promouvoir le rapprochement politique avec Rome¹. Le sébaste Jourdain, fils de Robert de Capoue, avait été chargé à cette date de faire connaître au pape les intentions précises de Manuel Comnène. En échange de l'union des Églises, le souverain réclamait comme un droit la couronne impériale injustement détenue par Frédéric. La situation de la papauté légitime était alors trop compromise en Italie pour qu'Alexandre ne songeât au moins à maintenir des contacts avec la cour de Byzance. Les conversations se prolongèrent, avec des hauts et des bas, pendant une dizaine d'années, jusqu'à la paix de Venise, conclue entre Frédéric et Alexandre III. La fin du schisme d'Occident ruina les espoirs politiques de Manuel².

Hugues Éthérien entra certainement en relation avec les légats pontificaux venus à plusieurs reprises à Constantinople. Dans la préface du *De sancto et immortalis Deo* il nomme Hubald, cardinal-évêque d'Ostie ; Bernard, cardinal-évêque de Porto ; Jean cardinal du titre des Saints Jean et Paul. C'était une chance pour ces prélats romains de trouver sur place un homme de la trempe de Hugues, maître en langue grecque, bien informé des questions politiques et religieuses byzantines et, par surcroît, possédant la confiance de Manuel Comnène. Ils l'apprécièrent à son mérite et remportèrent sa renommée en Occident. Ce sera l'un de ces légats, Hubald, devenu pape sous le nom de Lucius III, qui, quinze ans plus tard, l'élèvera au cardinalat³.

Paris, 1929, col. 1668-1674 : V. Laurent). — Nicétas Acominatos, † après 1210. Auteur du « Trésor de l'orthodoxie » (*Dict. théol., cat.*, t. I, Paris, 1909, col. 316-318 : L. Petit). — Nicétas de Maronée, arch. de Thessalonique. Le P. Martin Jugie le dit du XIII^e s., probablement arch. de Thess. dès 1133. Il est l'auteur de six dialogues sur la procession du Saint-Esprit. Est cité par Hugues Éthérien (*Dict. théol. cat.*, t. XII, Paris, 1931, col. 473-477 : M. Jugie). — Nicolas de Méthone (cfr. p. 80, n. 4). — Nicétas de Nicomédie (cfr. Anselme de Havelberg, *Dialogues*, PL., 188 col. 1163-1248). — Théorien, surtout connu par ses conférences unionistes (avec les Jacobites et les Arméniens). Outre la notice de E. Amann dans le *Dict. de théol. cath.*, t. XVI, Paris, 1946, col. 538-540, consulter R. LOENERTZ, *L'Épître de Théorien le Philosophe aux Prêtres d'Oréiné*. Mémorial Louis Petit, Bucarest, 1948, pp. 317-335. (Cfr. *Archivum Frat. Praedicatorum*, t. XXI (1951), pp. 352-353).

(1) Cfr. Boson, *Vitae Papatum*, dans L. DUCHESNE, *Liber Pontificalis*, t. II, Paris, 1892, pp. 415, 419. — Bref exposé dans F. CHALANDON, *Histoire de la domination normande en Italie et en Sicile*, t. II, Paris, 1907, p. 359, n. 1 ; avec plus de détails, du même auteur, *Jean II... et Manuel Comnène*, pp. 564-570. A corriger cependant d'après V. Laurent, article Michel d'Anchiale, *Dict. théol. cat.*, t. X^e, Paris, 1929, col. 1668-1674.

(2) Cfr. Doc. XII.

(3) Le renom de Hugues Éthérien ! La chose peut faire sourire, tant il est oublié. Cependant il y a des témoignages. Le clergé de Pise lui écrivait avant 1170 : « Le renom de ta sagesse et de ton grand savoir, comme le rayonnement du soleil, chaque jour

Les contacts avec les envoyés de Rome n'étaient pas seuls possibles. Tout au long du règne de Manuel défilèrent à la cour des princes d'Occident, les ambassades de Frédéric Barberousse, du roi de France, de Venise, de Pise, etc.¹. Nul doute que Burgundio, revenu à Byzance en 1171 à l'occasion d'une légation de Pise, entra lui aussi en contact avec ses compatriotes. Le célèbre traducteur demeura assez longtemps dans la capitale pour pouvoir faire exécuter dans l'intervalle une copie du texte grec des quatre-vingt-huit homélies de saint Jean Chrysostome sur l'évangile de saint Jean ; il serait inconcevable qu'il n'ait entretenu à ce moment avec Hugues Éthérien des rapports étroits. Sans doute égaux par l'âge, de même niveau culturel et sans doute de même rang social, adonnés à des travaux apparentés et au service d'une même cause spirituelle, ils auront mis en commun leurs projets et leurs espoirs².

Parmi les autres Latins qui entretinrent des relations avec les deux frères pendant leur séjour à Byzance, plusieurs méritent encore d'être signalés. C'est le cardinal Arduin, qui demanda à Hugues de lui procurer un catalogue des erreurs que les Grecs reprochaient aux Latins³. C'est le noble catalan Renaud de Moncada qui presse Léon Toscan de traduire la liturgie de saint Jean Chrysostome⁴. D'autre part, Hugues offrit un exemplaire du *De immortalitate Dei*, en édition grecque et latine, au

s'étend de proche en proche jusqu'aux extrémités du monde » (Doc. IV). Aymeri de Limoges, patriarche d'Antioche fait écho : « Pro eo quod scientiae vestrae splendor jam prope toti mundo serenus irradiavit, non immerito nobis prae ceteris Latinis censem esse gaudendum. Quanto enim Graecis viciniore sumus, tanto sub vestrae protectionis eliminata scientia reddimur securiores » (Doc. XI ; PL., 202, col. 231 A). Voir également la lettre de Hugues de Honau (*Gloriosa nominis tui fama...*) Doc. XIV.

(1) Sur ces diverses ambassades, on pourra lire F. CHALANDON, *Jean II... et Manuel I Comnène*, chap. XXI, pp. 555-608.

(2) Sans être expressément nommé dans la lettre de Hugues au clergé pisan, contemporaine de cette légation (PL., 202, col. 167), Burgundio y est qualifié de l'épithète « illustre ». — Hugues confia au chef de la légation pisane, Alberto di Bolso, le *De anima corpore iam exuta*, qu'il venait d'écrire à la requête des clercs de Pise. — Sur cette ambassade en général, voir Bernardo Maragone, *Annales Pisani*, anno 1172 (n. s. 1171), l. c. (ci-dessus, p. 814) p. 54. [Nous croyons qu'il s'agit de la même ambassade dans le texte du ms. A, cité sous l'année 1169, l. c., p. 44, appareil, ligne 2-10.] Selon le chroniqueur, les légats rentrèrent à Pise le 9 novembre 1171. Cependant Burgundio dit s'être arrêté au retour à Messine, Naples et Gaëte, consacrant tous ses loisirs à la traduction des Homélies de s. Jean Chrysostome sur l'évangile de saint Jean.

(3) Deux cardinaux ont porté en même temps le nom d'Arduin à la fin du pontificat d'Alexandre III. L'un était titulaire de Sainte-Croix-de-Jérusalem ; l'autre de Sainte-Marie *in via lata*. Nous inclinons à penser qu'il s'agit ici du premier. — Hugues donna satisfaction à la requête d'Arduin par la traduction en latin d'un opuscule grec, le *Tractatus contra Francos* (ci-après, pp. 114-116).

(4) Doc. III. Ce Renaud de Moncada ne figure pas dans l'*Enciclopedia Heráldica y Genealógica Hispano-Americana*. A. y A. GARCIA CARRAFFA, t. 57, *Diccionario heráldico y genealógico de apellidos Españoles y Americanos*, Madrid, 1936 (Moncada, pp. 245-258).

patriarche latin d'Antioche, Aymeri de Limoges. L'ouvrage fut transmis par l'intermédiaire du prince Renaud de Châtillon¹. Le vieux patriarche remercia l'auteur par l'envoi d'une coupe d'argent. En même temps, il le pria de lui procurer une copie expurgée des Homélies de saint Jean Chrysostome sur les Épîtres de saint Paul, un exemplaire d'une chronique grecque, enfin les actes du concile de Nicée².

Vers le même temps où le prince Renaud portait à Antioche l'œuvre de Hugues, un ami de celui-ci, maître Caciareda, était chargé d'en soumettre un autre exemplaire au jugement du pape Alexandre III³. Dans sa lettre de remerciement, le pontife fait allusion aux informations flatteuses qui lui ont été rapportées par ses légats sur l'activité de Hugues à Byzance ; il le félicite et le presse de continuer son action sur le souverain

(1) Cfr. Doc. X. — Le voyage de Renaud de Châtillon à Constantinople, supposé par le fait, a été ignoré de son biographe moderne Gustave SCHLUMBERGER, *Renaud de Châtillon prince d'Antioche...*, Paris, 1898), et nous ne connaissons pas d'autre document que la lettre de Hugues à y faire allusion. Ce voyage ne put avoir lieu qu'après la libération du prince, captif des Sarrasins à Alep de 1160 à 1176, et précéda vraisemblablement son nouveau mariage, avec Étienne de Milly. Lors de sa mise en liberté, Renaud se trouva sans fief, la principauté d'Antioche étant passée entre les mains de Bohémond III, qui l'avait héritée de sa mère, décédée pendant la captivité de Renaud, son second mari. Le prince songea-t-il à user de l'influence de sa belle-fille, Marie d'Antioche, devenue impératrice par son mariage avec Manuel Comnène ? Ou bien voulut-il revoir les deux enfants qu'il avait eus de sa première femme, Constance, mère de Bohémond III et de Marie ? Les deux jeunes gens, Baudoin et Agnès, s'étaient réfugiés auprès de leur demi-sœur à Byzance, deux ans avant la libération de leur père (Schlumberger, p. 170, et 171, n. 2). Agnès épousera Bela, qui deviendra roi de Hongrie. Baudoin fut tué à la bataille de Myrioképhalon, au service de Manuel, à l'automne de 1176. Le prince Renaud se remaria en 1177. Étienne lui apporta en dot la seigneurie de Transjordanie. C'est comme sire de Kérak qu'il joua un rôle brillant dans la glorieuse bataille de Montgisard (25 nov. 1177), où l'armée de Saladin fut dispersée. — Il n'est pas exclu que le voyage de Renaud à Byzance n'ait eu lieu qu'en 1178 — les chroniques sont muettes au sujet du prince en cette année-là — mais il est peu probable que le nouveau sire de Transjordanie ait abandonné son fief aux marches du désert. D'autre part, la date que nous lui assignons (fin de 1176 ou bien début de 1177) concorde avec celle de l'envoi du *De sancto et immortalis Deo* à Alexandre III ; la coïncidence ne doit pas être fortuite.

(2) Doc. XI. La requête du patriarche inviterait à reviser le jugement sévère de Schlumberger sur le point particulier de la culture du prélat-chevalier. — Nous ne savons sur quelle confusion J. de GHELLINCK (*L'essor de la littérature latine au XII^e siècle*, t. II, Bruxelles-Paris, 1946, p. 32) dit que c'est Burgundio qui recherche les Homélies de saint Jean Chrysostome pour Aymeri. Il n'y a pas de témoignage, que nous sachions, de relations entre le patriarche et Burgundio.

(3) Doc. VIII et IX. Hugues parle de son ami Caciareda à la fin du second livre du *De sancto et immortalis Deo* (PL., 202 col. 334 A 7) et dans le prologue du troisième livre (ibid., lignes 1 et 44 du prologue). Ce maître Caciareda ne nous paraît pas autrement connu. Cependant la suggestion de Haskins (*Studies*, p. 220, n. 169) n'est pas dépourvue de vraisemblance. Pascal de Rome, qui était à Constantinople en 1169, dédie à un certain maître « Ka » sa version des Cyranides ; ce maître Ka. pourrait bien être Kaciareda : « ... incipit liber Kirannis Ypocratonis filie. Eruditissimo domino magistro Ka. Pa<scalis> infimus clericus ».

en vue de l'union des Églises. La lettre fut écrite à Troia en date du 6 novembre 1177¹.

Les derniers personnages qui doivent être nommés ici sont les écolâtres Hugues de Honau et Pierre de Vienne, à la demande desquels Hugues Éthérien écrivit le *De differentia naturae et personae*. Hugues, scolastique de l'abbaye de Honau (Alsace) et diacre du Sacré Palais (impérial), était resté inconnu. Grâce à la correspondance qu'il échangea avec Hugues Éthérien nous pouvons reconnaître en lui le mystérieux auteur du *Liber de diversitate naturae et personae* du manuscrit de Cambridge². Les informations données dans la préface de cet ouvrage et celles impliquées dans les lettres échangées avec Hugues Éthérien, transmises par le manuscrit 188 de la Bibliothèque de Colmar, jettent une lumière nouvelle sur le problème jusqu'ici si embrouillé des origines du fameux écrit porrétaïn de Cambridge. L'auteur innommé de celui-ci déclare que Hugues Éthérien a écrit à sa demande et à celle du « viri eloquentissimi Petri scolastici in florentissimo Austria oppido » son petit traité sur le sujet que lui même se propose d'exposer; il en a reçu une copie au cours d'une légation à Byzance pour le compte de Frédéric (Barberousse), l'année du concile de Latran³. Or, les trois lettres précédant le traité de Hugues Éthérien dans le ms. de Colmar sont de Hugues de Honau (1-2) et de « Petri scolastici Wiennensis missa de Austria Hugoni Etheriano Constantinopolim ». Hugues Éthérien répond à ces lettres par la dédicace du *De differentia naturae et personae*: « Karissimis amicis Ugoni atque Petro... »⁴. Il est évident que l'écolâtre autrichien Pierre de Vienne, correspondant de Hugues Éthérien (Doc. XVI), et l'écolâtre Pierre, d'Autriche, sollicitant de Hugues un écrit sur la différence de la nature et de la personne (Doc. I), et le Pierre à qui Hugues Éthérien adresse cet ouvrage (Doc. XVII) sont un seul et même personnage. D'autre part, Hugues, écolâtre de Honau, en correspondance avec Hugues Éthérien (Doc. XIV et XV) est certainement le même personnage que Hugues, nommé en même temps que Pierre dans la lettre-dédicace du *De disse-*

(1) Cette lettre prouve que, même après la paix de Venise, Alexandre n'avait pas perdu l'espoir d'un rapprochement avec l'Orient. — Les répertoires imprimés donnent le document sous la date du 13 novembre (Idus Novembris): JAFFÉ-WATTENBACH, n. 12957 [8548]; de même les éditions du *De sancto et immortalis Deo* (PL., 202 col. 229). La leçon de tous les anciens manuscrits est: « viii idus Novembris »: Florence, Laurentienne, S. Crucis, Plut. XXIII dext. cod III, fol. 111v; Paris, BN., lat. 2948, fol. 103v; Subiaco, 265 (CCLX) fol. 140 r; Troyes 844, fol. 112r; Vatic. lat. 821, fol. 152r.

(2) Cambridge, University li. IV. 27, fol. 129r-177v. Ce traité ne doit pas être confondu avec celui de Hugues Éthérien, au titre presque identique et qui donna occasion à Hugues de Honau d'écrire le sien.

(3) Le concile s'est tenu en mars 1179. — C'était également au cours d'une première légation que l'auteur du *De diversitate naturae et personae* avait sollicité l'avis de Hugues Éthérien sur le même objet (Doc. I; texte correspondant de la préface, ci-dessus, p. 75).

(4) Cf. Doc. XIV-XVII.

rentia naturae et personae (Doc. XVII). D'où l'on peut conclure, avec une possibilité d'erreur négligeable, que Hugues de Honau était le personnage associé à Pierre (d'Autriche) dans la requête adressée à Hugues Éthérien (Doc. I). Par conséquent Hugues de Honau est l'auteur du traité porrétain de Cambridge.

Hugues de Honau serait donc venu deux fois à Constantinople au temps où Hugues Éthérien y séjournait. Il est assez difficile de préciser les circonstances de ces voyages. Le premier eut lieu au temps du schisme séparant l'Empire et Alexandre III, c'est-à-dire avant juillet 1177. Hugues de Honau faisait peut-être partie de la suite d'un légat tel que Christian de Mayence (1170), ou bien Conrad de Worms (1173)¹. Le deuxième voyage eut lieu en 1179, après le concile, mais nous ignorons toutes ses conjonctures, sinon, peut-être son objet : porter à Manuel une lettre de Frédéric en réponse aux reproches que lui avait fait le basileus².

Pierre, le scolastique de Vienne, est aussi peu connu que son collègue de Honau. Une hypothèse à son sujet méritera cependant d'être envisagée. Ne serait-il pas le maître Pierre, disciple de Gilbert de la Porrée, pris à partie par Gerhoh de Reichersberg?³ Malgré l'écart de quinze ou vingt ans séparant les faits littéraires qui mettent en cause Pierre l'écolâtre Autrichien et maître Pierre, de Gerhoh, on est tenté de reconnaître un même personnage dans les deux cas : une fois il s'agit d'un disciple de Gilbert de la Porrée, l'autre fois d'un porrétain de la « petite école » intransigeante, dont le représentant le plus fameux est l'auteur du *Liöer de vera philosophia*. L'hypothèse est économique, et par là séduisante ; car nous sommes persuadés que le nombre des porrétains intégristes fut des plus limité : il s'agit bien d'un petit cercle fermé comme l'avait pensé il y a plus de soixante ans Paul Fournier⁴.

Il n'est pas évident que Pierre ait accompagné Hugues de Honau à

(1) Diacre du Sacré Palais impérial, il est possible que Hugues ait été envoyé à Byzance comme porteur de lettres impériales. Les légations plus importantes étaient confiées à des personnages plus considérables. Cependant un légat pouvait fort bien s'adjoindre un théologien comme conseiller. Les ambassades donnaient souvent lieu à des conférences doctrinales, On comprendrait qu'un Christian de Mayence ou bien un Conrad de Worms se soient associés un écolâtre comme Hugues de Honau. Il est remarquable que la légation de Conrad de Worms, au printemps de 1173 (donc au temps du schisme) fit le voyage par le continent, comme l'auteur du *De diversitate naturae et personae* dans sa première mission.

(2) N° 1528 des Regestes de Franz DÖLGER, *Corpus der Griechischen Urkunden des Mittelalters und der neueren Zeit*: Reihe A : *Regesten*. Abt. I, 2. Teil, München-Berlin, 1925, p. 87). La lettre est imprimée dans KAP-HERR, *Die abendländische Politik Kaiser Manuels*, Strasbourg, 1881, pp. 156-157.

(3) Voir la lettre 23 de Gerhoh, PL., 193 col. 589 A-B. — On consultera l'étude du P. H. WEISWEILER, *Drei unveröffentlichte Briefe aus dem christologischen Streit Gerhohs von Reichersberg*, *Scholastik*, t. 13 (1938), pp. 22-48, 225-246.

(4) P. FOURNIER, *Un adversaire inconnu de s. Bernard et de Pierre Lombard*, *Bibliothèque de l'École des Charles*, t. 47 (1886), pp. 400-401, 407, 417.

Byzance ; il a pu s'associer par lettre à leur commune requête adressée à Hugues Éthérien. Cependant le ton amical de la réponse de ce dernier : « Karissimis amicis Ugoni et Petro... », suppose des relations directes et presque familières. Toutefois Hugues Éthérien avait pu connaître Pierre et nouer amitié avec lui lors de ses études en France... !

Il nous plaît d'achever cette rapide revue des personnages latins avec lesquels Hugues et Léon furent en relations au temps de leur séjour à Constantinople par l'évocation de l'entrée triomphale de la petite princesse Agnès de France dans les eaux du Bosphore (été de 1179). La diplomatie avait voulu que l'héritier du trône impérial, Alexis, alors âgé de onze ans, fut fiancé avec la fille de Louis VII, plus jeune encore. La grâce juvénile d'Agnès conquiert le peuple accouru sur son passage et une réception enthousiaste et somptueuse l'accueillit dans sa nouvelle patrie¹. Nous imaginons Hugues, le grave théologien, souriant à la frêle princesse..., mais pressentant peut-être déjà quelque chose de son destin tragique². En effet, ces fêtes étaient les dernières du règne et le dernier beau jour des Latins de la capitale.

Si l'entourage immédiat de Manuel Comnène était gagné à sa politique d'union, il s'en fallait de beaucoup que celle-ci fût également approuvée par tous. Les faveurs accordées aux Latins accumulaient contre eux la rancune et l'envie. A la mort du souverain (24 septembre 1180), son fils Alexis était encore un enfant. Les haines jusque-là contenues se donnèrent libre cours. Au printemps de 1182, quand Andronic I se fut installé au pouvoir, un véritable carnage ensanglanta Constantinople ; tous les Latins qui ne purent assurer leur salut par une fuite rapide furent massacrés. Une légation romaine se trouvait à ce moment dans la ville ; son chef, Jean, cardinal de Saint-Ange, fut assassiné et son cadavre odieusement outragé³. L'événement allait avoir une suite imprévue pour

(1) Eustathios de Thessalonique, le grand orateur du moment, célébra la noblesse de la princesse, sa grâce, son arrivée triomphale à Byzance dans un discours qui a été conservé. Il a été imprimé par W. REGEL, *Fontes Rerum Byzantinarum*, t. I, fasc. 1, Petropoli, 1892, pp. 80-92.

(2) Le mariage d'Agnès et d'Alexis fut célébré solennellement au Palais le 2 mars 1180. Manuel mourut le 24 septembre de la même année. Trois ans plus tard Andronic I s'empara du pouvoir et fit assassiner Alexis (octobre 1183). Il voulut marier son fils Manuel avec Agnès, alors âgée de douze ans ; mais celui-ci refusa. Sur quoi Andronic épousa lui-même l'impératrice (il avait alors soixante-trois ans). Moins de deux ans après, une révolte l'obligeait à fuir sa capitale. Bientôt capturé, il fut ramené à Constantinople et assassiné (septembre 1185). La malheureuse Agnès vécut alors sans mariage avec Théodore Branas. Toutefois, quand les Latins se furent emparés de Byzance en 1204, ils contraignirent Théodore à s'unir à la princesse par un mariage légitime.

(3) Lire le récit des événements dans Guillaume de Tyr, *Historiens des Croisades, Historiens Occidentaux*, t. I, Paris, 1844, liv. XXII, ch. 11-13, pp. 1080-1086. — Seuls purent fuir les hommes valides. Pour se venger, ils ravagèrent les côtes, sans défense, jusqu'à la Méditerranée. Plus de quatre mille Latins auraient péri dans le massacre, surtout les femmes et les vieillards. — Le légat, Jean de Saint-Ange, ayant été assas-

Hugues Éthérien. Celui-ci, en effet, n'était plus en Orient au printemps de 1182.

c. 1180

Si le moment du départ de Hugues pour l'Italie n'est signalé par aucune de nos sources, il est possible toutefois de le dater avec une approximation suffisante : au temps qui sépare le décès de Manuel du massacre des Latins. Le dernier terme est assuré par le fait que Hugues était auprès de Lucius III quand le pontife apprit l'assassinat de son légat¹. Le premier terme est plus flou, mais il y a quelque vraisemblance que le décès du souverain ait été l'événement qui détermina le retour en Occident de son conseiller théologique. Du moins est-il certain que Hugues se trouvait encore à Byzance en 1179, quand Hugues de Honau, auteur du *Liber de diversitate naturae et personae*, y vint accomplir sa seconde mission diplomatique².

Léon Toscan ne quitta pas la cour grecque en même temps que son frère, et nous ignorons s'il revint jamais dans sa patrie. Il n'y a aucune preuve décisive qu'il ait échappé au massacre de 1182; cependant la chose paraît très probable. Nous savons que Lucius III lui écrivit en décembre de la même année et que le porteur du document fut Fabricius, le propre neveu du destinataire. Or, outre l'annonce du décès de Hugues, le pontife mandait à Léon de faciliter la mission de Fabricius à la cour grecque et de l'informer sur les événements survenus à Constantinople quelques mois plus tôt. C'est donc qu'à ce moment l'on savait, du moins croyait-on à la curie pontificale, que Léon vivait encore et était demeuré à Byzance dans ses fonctions à la cour. Cette persuasion était fondée, car la lettre portée par Fabricius arriva à destination. Nous le concluons du fait qu'elle nous a été conservée et transmise par la tradition manuscrite du *De sancto et immortalis Deo*, tradition dont le point de départ est Constantinople. En effet, le plus ancien témoin du document pontifical est une copie du XII^e siècle, transcrite sur le folio de garde d'un exemplaire de même époque de l'ouvrage de Hugues, exemplaire provenant du patriarcat de Constantinople³. La conjoncture est si remarquable que nous devons soupçonner ici une intervention de Léon Toscan lui-même. Si en effet Fabricius n'avait pas retrouvé son oncle, il aurait rapporté à son retour la lettre qui n'aurait pas atteint son destinataire; de sorte que la tradition

siné, les émeutiers séparèrent sa tête du cadavre et l'attachèrent à la queue d'une « grande lisse » qui fut lâchée dans les rues de la ville. — Voir aussi le récit de Robert de Torigni (ou du Mont), dans *Chronique de Robert de Torigni*, éd. L. Delisle, t. II, Rouen, 1873, p. 114, 122-124.

(1) Nous le concluons du fait que Lucius III promut tout de suite Hugues aux ordres sacrés et le créa cardinal du titre laissé vacant par le décès du légat. Il est toutefois possible que ce soit Hugues lui-même, fuyant le massacre, qui ait apporté la nouvelle à la curie.

(2) Doc. I : texte cité ci-dessus, p. 75.

(3) Il s'agit du codex Laurentianus, Sanctae Crucis, Plut. XXIII dext., cod. III. Cfr. ci-après, p. 120.

manuscrite de celle-ci ne prendrait pas son origine à Constantinople mais dans les archives de la curie romaine (à supposer qu'elle nous ait été conservée)¹. Nous verrons tout à l'heure que l'intervention de Léon Toscan se laisse encore deviner à l'origine d'une édition particulière du *De sancto et immortalis Deo*.

4. Hugues Éthérien cardinal de Saint-Ange

Les oublis de l'histoire sont parfois inexplicables, tant les témoins qui auraient dû engendrer un souvenir vivace étaient nombreux. Tel ne fut pas le cas du cardinalat de Hugues Éthérien, si éphémère qu'il passa inaperçu de ses contemporains, si peu attesté que sa mémoire ne dépassa pas la fin du XII^e siècle, même dans le cercle étrangement restreint où il avait été connu. Par contre, on a quelque surprise que les bibliographes modernes continuent à ignorer la lettre de Lucius III, mise à jour il y a près de deux siècles et plusieurs fois imprimée² ; par elle,

(1) La mission de Fabricius auprès d'Alexis II dans l'hiver 1182-1183 a échappé aux historiens des relations diplomatiques entre Rome et Byzance ; cela, pour la même raison qui a fait ignorer le cardinalat de Hugues Éthérien. La lettre de Lucius III, quoique publiée par Bandini, Volpini et Müller, n'a pas été exploitée comme elle aurait dû l'être. Le doute n'est cependant pas possible. Outre la mention de la mission de Fabricius la lettre en expose encore l'objet : « Quum autem dilectum filium nostrum magistrum Fabricium, nepotem tuum, de familia nostra, quem pro scientia sua carum habemus plurimum et acceptum, pro inquisitione illorum, que in civitate regia noviter accidisse dicuntur, ad imperialem presentiam transmittamus, nisi superfluum videretur et vanum ventri viscera commendare, tibi ad implendum celerius huius inquisitionis officium crederemus sollicite commendandum ; sed non multa commendatione videtur egere quem et naturalis affectio et intercessio nostra commendat. Quo circa discretionem tuam per apostolica scripta rogamus atque monemus, quatenus eum benigne recipias et tam de turbatione, que in eadem civitate dicitur accidisse, quam de predictis imperatoris vel imperatricis et ipsius imperii statu, vel aliis que nobis credideris intimanda, veritatem nobis studeas expressius intimare » (Doc. XX). Nous ignorons l'accueil qui fut réservé à l'agent de Lucius III, mais il nous paraît indubitable qu'il parvint à Constantinople, pour la raison que nous avons dite. — Le professeur L. THORNDIKE (*A history of magic and experimental science*, t. II, 3^e éd. New York, 1943, p. 292) fixe à 1182 la mort de Léon Toscan, sans donner de justification. Apparemment plus jeune que son frère, Léon a pu lui survivre de longues années.

(2) Publiée la première fois par A. M. BANDINI, *Catalogus codicum latinorum Bibliothecae Mediceae Laurentianae*, t. IV, Firenze, 1772, col. 632-633. E. VOLPINI (dans A. FABRONI, *Memorie istoriche di più uomini illustri Pisani*, t. IV, Pisa, 1792, p. 151) l'a reproduite d'après l'édition de Bandini. Enfin G. MÜLLER l'a insérée dans ses *Documenti sulle relazioni delle città toscane coll'Oriente cristiano e coi Turchi*, Firenze, 1879, pp. 24-25. — On remarquera que Volpini n'avait pas connu cette lettre dans sa notice de Hugues (l. c., t. II, p. 59-68) ; elle est une addition dans le tome IV. Peut-être faut-il voir dans cette anomalie l'explication du fait que la lettre ait échappé, et avec elle le cardinalat de Hugues, aux bibliographes récents. Cependant ceux-ci ne devraient plus ignorer ni le document ni son contenu depuis le travail du P. R. Lechat (malheureusement perdu dans les *Mélanges Charles Möller*, publiés au moment de la guerre, en 1914) et celui de C. H. Haskins (1927).

ils auraient enfin rendu à Hugues la place à laquelle il a droit dans les répertoires historiques du Sacré-Collège.

Si imprévue qu'elle soit, la promotion de Hugues est un fait historique indéniable : nous en sommes informés par son auteur. L'hypothèse d'une supercherie littéraire à propos de la lettre de Lucius III ne mérite même pas l'examen, tant les caractères d'authenticité du document sont patents. D'ailleurs nous aurons à produire le témoignage de pièces indépendantes qui confirment le fait essentiel rapporté par notre lettre. Lucius III écrivait donc le 7 décembre 1182 à Léon Toscan :

« Vellemus tibi libentius vitam ac prosperitatem bone memorie maistri Hugonis quondam fratris tui, diaconi cardinalis Sancti Angeli, nunciare ; sed ad solatium doloris quem de morte ipsius, sicut nos ipsi habuimus, non immerito potes et debes habere, post commendabilem vitam finem quoque credidimus enarrandum. Sicut enim Romana ecclesia personam ipsius, audita litteratura et honestate sua, dilexerat, et antequam videret eum proposuerat honorare, ita postquam ad presentiam nostri apostolatus accessit ampliora ei affectionis sue in effectu operis indicia demonstravit. Quia cum laicus esset eum clericum fecimus et usque ad diaconatus ordinem curavimus honorifice promovere, ita quod usque ad tempora eius auditum non fuerit aliquem de laico usque ad diaconatus ordinem sub tam brevi temporis spatio fuisse promotum. Cum autem certa spes esset quod per litteraturam et honestatem ipsius magna, tempore procedente, deberent Ecclesie Dei commoda provenire, sicut puram prius duxisse creditur vitam, ita postquam de rebus suis condidit testamentum et ecclesiastica sacramenta recepit, in confessione vere fidei diem clausit extremum et honestam in ecclesia beati Pauli habuit sepulturam. Unde non iam multum de morte ipsius videtur esse dolendum de quo precedens honesta conversatio et laudabilis finis spem et testimonium prebent, quod gloriam consequi debeat immortalem »¹.

Nous n'aurons que peu de commentaires à ajouter à ce texte si clair. Les motifs de la promotion sont évidents. En attachant Hugues au collège des cardinaux, Lucius III avait pu espérer beaucoup de bien. Le nouveau cardinal possédait une expérience exceptionnelle du monde grec contemporain, de sa vie politique, du haut clergé ; sa science théologique, sa connaissance des Pères en feraient pour la papauté un informateur et un conseiller autorisé. Peu d'hommes, depuis la rupture avec l'Église grecque, avaient pu réunir les qualités qu'on trouvait à ce moment chez Hugues. En outre, son prédécesseur au titre de Saint-Ange venait d'être assassiné dans l'exercice de sa mission à Byzance. Or, Hugues était bien connu — et sans doute peu aimé — dans les milieux politico-religieux de la capitale grecque, soit en raison de son action sur Manuel, soit à cause de son habileté dialectique dans les controverses théologiques. Son élévation rapide au cardinalat, au titre du légat assassiné, n'aurait-elle pas le caractère d'un geste de protestation contre l'outrage fait à l'Église latine ? Enfin Lucius III voulait récompenser celui qui menait depuis si longtemps le bon combat à Constantinople. Quinze ans plus tôt Hubald avait pu le voir à l'œuvre sur place ; il avait bénéficié de sa présence

(1) Document XX.

et n'ignorait rien de ce qu'il avait fait depuis ce moment pour la même cause. Le pontife était un vieillard ; il brûla les étapes des délais canoniques sans plus attendre et il ordonna Hugues diacre de Saint-Ange.

Une difficulté d'ordre chronologique demande examen. Le précédent titulaire de Saint-Ange fut mis à mort à Byzance au printemps de 1182. Or, la première promotion de cardinaux connue du pontificat de Lucius III eut lieu entre le début de l'été et la fin de la même année, et un nouveau titulaire pour le titre de Saint-Ange y figure, qui n'est pas Hugues Éthérien, mais Bobo Orsini¹. Comme ce nouveau cardinal demeura titulaire de Saint-Ange jusqu'en 1187, on se demande où pourrait s'inscrire le cardinalat de Hugues Éthérien, décédé avant le 7 décembre 1182.

Puisque nous faisons confiance à notre document, force nous est de conclure, d'une part, que les historiens ont ignoré jusqu'ici une promotion cardinalice du pontificat de Lucius III, antérieure à la première qu'ils enregistrent ; d'autre part, que Hugues décéda avant l'élévation de Bobo Orsini au titre de Saint-Ange.

On insistera peut-être. Bobo contresigne des documents pontificaux dès l'été de 1182². Or la nouvelle du meurtre du légat à Constantinople à la fin d'avril ou au cours du mois de mai n'a pu parvenir à la curie pontificale avant le mois de juin, peut-être même au début de juillet. Voilà bien réduit l'espace de temps assigné pour la promotion inconnue, le décès du cardinal Hugues de Saint-Ange et la création de son successeur Bobo !

Nous ne nous arrêterons pas à discuter ici le moment assigné par les *Regesta Pontificum Romanorum* de Jaffé-Wattenbach à la première signature de Bobo comme titulaire de Saint-Ange³ ; cela nous entraînerait dans une enquête que nous pouvons épargner à notre lecteur : aussi restreint que soit le temps concédé, il nous suffit. En effet, nous avons la preuve que Hugues est titulaire de Saint-Ange à la mi-juillet 1182, preuve qui est administrée par nos documents XVIII et XIX. Hugues contresigne

(1) Jaffé-Wattenbach donnent les cardinaux de cette promotion comme contresignant les grands privilèges pontificaux dès l'été (vers le mois d'août) *Regesta pontificum Romanorum*, t. II, Lipsiae, 1888, pp. 431-432. — A. CIACCONIUS, *Vitae et res gestae Pontificum Romanorum et S. R. E. Cardinalium...*, t. I, ed. Romae, 1677, col. 1114-1117) fixait cette promotion au mois de décembre.

(2) Du moins est-ce la date assignée par JAFFÉ-WATTENBACH, *loc. cit.* Voyez note suivante.

(3) Nous n'avons pu repérer aucun instrument où figurerait le nom de Bobo à l'époque assignée par Jaffé-Wattenbach. Serait-ce par assimilation au cas du cardinal Hubert, du titre de Saint-Laurent *in Damaso*, qui contresigne un document entre le 7 juillet et le 6 septembre (Jaffé 14686) et que l'on croit avoir fait partie de la promotion dans laquelle figurait Bobo ? La date dudit document est-elle sûre ? Ou bien faudrait-il dissocier Hubert du groupe auquel on le rattache, et admettre qu'il ait été promu en même temps que Hugues Éthérien ? Nous croirions volontiers que le document est placé sous une date erronée.

les 14 et 15 juillet des privilèges accordés par Lucius III, l'un à l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem, l'autre à l'abbaye de La Cava :

« *Ego Hugo diaconus cardinalis sancti Angeli subscripsi* »¹

Ces deux documents, donnés à Velletri, sont les seuls où nous avons pu découvrir la signature de notre cardinal. Ils suffisent cependant à écarter tous les doutes concernant le moment de sa prélature en le fixant de manière irrécusable. Le temps écoulé entre l'arrivée à Velletri des nouvelles du massacre des Latins de Byzance et la promotion du successeur du légat défunt n'a pas duré plus de quelques semaines. Par où nous rejoignons les données de la lettre pontificale, sur la hâte apportée par le Pontife à conférer les ordres à Hugues.

Les espoirs que Lucius III concevait de cette promotion se trouvèrent déçus ; la mort emporta presque aussitôt le nouveau cardinal. Pendant l'année 1182, et surtout au mois d'août, les conditions météorologiques furent si mauvaises en Italie que les chroniqueurs en ont transmis le souvenir². Ces perturbations excessives provoquèrent des épidémies et une grande mortalité, notamment dans la région de Rome. La curie pontificale, qui séjournait à Velletri, paraît avoir payé un lourd tribut au fléau. Les noms de plusieurs cardinaux disparaissent à partir du 14 juillet des grands privilèges accordés par le Saint-Siège ; il est vraisemblable que les uns ou les autres des membres du Sacré Collège furent frappés par l'épidémie. Ainsi Pierre de Pavie, cardinal-évêque de Tusculum, décéda à Ostie le premier août³. Nous pouvons donc croire que Hugues Éthérien

(1) Cfr. Doc. XVIII et XIX. — Le premier document (JAFFÉ-WATTENBACH 14681) est publié par v. J. PFLUGK-HARTUNG, *Acta Pontificum Romanorum inedita*, III Stuttgart, 1886, n. 322, p. 293-295, sous la date erronée du 30 juin : Lucius episcopus... Pie postulatio voluntatis effectu... Datum Velletri, per manus Alberti, sancte Romane ecclesie presbiteri cardinalis et cancellarii, II Kal. Julii Indictione XV. Incarnationis dominice anno MCLXXXII. Pontificatus vero domini Lucii PP. III anno primo » (la date est rectifiée dans Jaffé-Wattenbach : lire II Id. Julii. — Le second document n'est pas publié. Voir P. KERN, *Papsturkunden in Salerno, La Cava und Neapel*. (Nachrichten der k. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen, Philol.-histor. Klasse 1900. Heft 3). p. 257 : « Quanto ferventius observantiae... Datum Velletri per manum Alberti... cancellarii, Id. Iulii, indictione XV, Incarnationis dominice anno MCLXXXII, pontificatus vero domini Lucii pape III anno 1^o ». Dans les deux documents, Hugues de Saint-Ange signe le dernier. C'est donc qu'il est de promotion récente.

(2) Pagius, l'annotateur des Annales ecclésiastiques de Baronius, a recueilli plusieurs témoignages : *Annales*, t. XIX, Lucae, 1746, ad annum 1182 : Pagius §§ VI-VII : « Luna mensis Augusti, et in accessu et in discessu, nimis extitit pluviosa et admodum frigida quae magnam incommoditatem per multa generavit loca ».

(3) Geoffroy prieur de Vigeois écrit dans sa chronique : « Romae perinde mortalitas populum multum prostravit. Petrus legatus Kalendis Augusti apud Ostiam, presente papa Lucio, decessit, et in coenobio quod vocatur Fossa Nova tumulatur... Plures quoque de curia clerici obierunt » *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. XVIII, p. 214 ; *Mon. Germ. Hist.*, SS. 26, p. 203. — La comparaison des signatures de la bulle du 14 juillet (Jaffé 14681) avec une bulle du 27 août, en faveur du chapitre

acquitta à ce moment sa dette à la nature ; de sorte qu'il n'y a aucune gêne à concilier les données chronologiques relatives à son décès et à la promotion de son successeur au titre cardinalice de Saint-Ange.

Selon Müller, Hugues serait décédé à Rome et aurait été inhumé en cette ville¹. Nous ne voyons aucune raison de le penser. La curie pontificale demeura à Velletri depuis mars 1182 jusqu'à mai de l'année suivante. C'est là que Hugues fut créé cardinal ; c'est là aussi, selon toute vraisemblance, qu'il décéda. La lettre de Lucius III annonçant la nouvelle à Léon est elle aussi de Velletri. Si le corps du défunt avait été transporté et inhumé à Rome, on en attendrait la mention dans le document. Comme il n'y est fait aucune allusion, l'on doit penser que Hugues fut déposé en terre à l'église Saint-Paul de Velletri : église aujourd'hui disparue mais qui existait encore au xv^e siècle². Cette disparition a peut-être contribué à faire oublier le nom du cardinal de Saint-Ange ; le silence qui s'est fait autour du nom de Hugues Éthérien a trouvé son achèvement près de son tombeau. Il n'y a plus aucun espoir de retrouver des traces de celui-ci.

II. ÉCRITS DE HUGUES ÉTHÉRIEN ET DE LÉON TOSCAN

L'héritage littéraire des deux frères est aussi mal connu que leurs personnes ; la plus grande confusion règne dans leurs notices bibliographiques quand elles abordent ce sujet. On ne peut s'étonner d'une telle imprécision. Ouvrages de circonstance, les écrits de Hugues et de Léon ne formèrent pas une collection homogène. Leur acheminement vers l'Occident se fit à des moments différents et par des voies indépendantes, de sorte que, dès l'origine de la tradition manuscrite, ils se trouvèrent dispersés. Les auteurs étaient trop ignorés : personne ne se préoccupa de rassembler leurs œuvres et de les faire recopier. De fait, les témoins d'une connaissance postérieure et directe de ces écrits sont très rares. En voici trois au xiii^e siècle : Nicolas d'Otrante, traducteur de la messe de saint Basile, à l'exemple de Léon Toscan qui avait traduit celle de saint Jean Chrysostome ; Humbert de Romans, qui emprunta à un traité

de Sarsina (P. KEHR, *Nachträge zu den Papsturkunden Italiens*, IV, Göttingen, 1910, pp. 259-263, n. 16) omise par Jaffé, donnée elle aussi à Velletri, est suggestive. Les signataires sont les mêmes et les noms se suivent dans un ordre identique ; mais il y manque Pierre de Tusculum, Renier de Saint-Adrien et Hugues de Saint-Ange.— Le texte cité de Geoffroy de Vigeois signale une absence de Lucius III de Velletri au début d'août 1182. Le pape ne s'attarda pas à Ostie ; il y a des documents de la chancellerie pontificale donnés à Velletri au 18 juillet et au 5 août.

(1) G. MÜLLER, *Documenti...*, *Illustrazioni*, p. 385.

(2) Cette église est attestée dès 1065, et il en est encore fait mention en 1429. Cfr. A. BORGIA, *Istoria della chiesa e città di Velletri*, lib. III, Nocera, 1723, p. 185 ; T. BAUCO, *Compendio della Storia Veliterna*, t. II, Roma, 1841, p. 150.

du même Léon les douze raisons qu'il donna du schisme gréco-latin dans son *Opus Tripartitum*; enfin l'Anonyme dominicain auteur d'un *Contra errores Graecorum*, écrit au couvent de Constantinople en 1252, qui inséra, presque en entier, dans les appendices de son traité, un opuscule grec traduit par Hugues, et un fragment du traité de Léon¹. Ces témoins exceptés, il semble que l'on ait totalement oublié les écrits des deux frères. A la fin du xv^e siècle toutefois, Jean Trithème fit preuve d'une information remarquable quand il put donner les précisions suivantes :

« Hugo Eterianus... scripsit multa praeclara volumina, tam graece quam latine : quibus nomen suum cum gloria ad posteros transmisit. E quibus ego reperi tantum opus quidem breve sed non spernerdum De haeresibus quas in Latinos Graeci devolvunt ad Ardoinum cardinalem, lib. 1 (*incip.*) Diligens prudentia... — De immortali Deo, lib. 1. De caeteris nichil reperi ».

« Leo natione tuscus... edidit quaedam praeclara volumina quibus nomen suum etiam ad posteritatis noticiam transmisit. E quibus ego legi dumtaxat opus egregium quod praenotavit De praevaricationibus Graecorum, lib. 2 (*incip.*) Graecorum intolerabilis... — Contra errores Graecorum, lib. 1 »².

Ces informations étaient précieuses ; elles auraient pu servir de point de départ pour des investigations plus poussées : en fait on ne leur accorda pas grand crédit, et les deux traités dont les premiers mots étaient donnés par Trithème retombèrent dans l'oubli. Le problème des écrits des deux frères demande donc à être repris à partir des sources manuscrites, seules bases possibles de solutions fermes dans un cas aussi peu documenté. Nous nous proposons de réunir ici les informations que nous avons pu recueillir à ce sujet et de dresser un catalogue de ces écrits aussi complet que possible.

1. Le « *De sancto et immortali Deo* ».

Il y a lieu de dissiper tout d'abord une étrange confusion, par l'effet de laquelle l'œuvre la plus importante de Hugues, le *De sancto et immortali Deo*, au nom glorieux, s'est vu affubler du titre d'un misérable opuscule grec contre les Latins, traduit par Hugues et baptisé par lui du nom *De haeresibus quas in Latinos Graeci devolvunt*. Un tel libellé ne convenait d'aucune manière au *De sancto et immortali Deo*, entièrement consacré à la théologie de la procession de l'Esprit-Saint et à la réfutation

(1) Nous aurons plus loin l'occasion de préciser la nature et l'étendue de ces relations littéraires.

(2) J. TRITHÈME, *De scriptoribus ecclesiasticis*, édition de Paris, 1512, fol. XCv. — Il est clair que Trithème n'a vu que les deux traités dont il donne les premiers mots ; il conclut à l'existence du *De immortali Deo* (qu'il pense composé d'un livre unique), d'après la mention qui en est faite dans le *De praevaricationibus Graecorum* de Léon Toscan. Nous ne savons sur quoi il se fonde pour attribuer à ce dernier un *Contra errores Graecorum*; il n'en est fait mention dans aucun des écrits des deux frères.

des erreurs des Grecs sur ce problème. La première impression (Bâle, 1543) porte un titre sans originalité (D. Hugonis Etheriani Thusci de Spiritus sancti processione); celle de Paris de 1589 étale le titre erroné, bientôt accepté par Fabricius, dont la grande autorité assura le succès¹. Que l'abbé Migne ait conservé cette appellation, cela n'étonnera personne²; mais il est plus surprenant qu'on ne l'ait pas résolument écartée après avoir connu la tradition manuscrite du traité. Comment les premiers mots du *De haeresibus* relevés par Trithème (*Diligens prudentia*) n'ont-ils pas mis en garde? Soit dans les manuscrits, soit dans les imprimés, le *De sancto et immortalis Deo* ne commence jamais de cette manière, mais bien : (Prologus) « Moyses quondam ex colloquutione Dei... » — (Liv. I) « Beatam et immortalem Trinitatem... ». La confusion devait conduire au doute quant à l'existence du véritable *De haeresibus*. Quoique très averti et documenté, le P. Lechat ne reconnut qu'un même ouvrage sous les deux appellations : « Le *De immortalis Deo* mentionné par Trithemius, écrivait-il, ne diffère évidemment pas du *De haeresibus Graecorum* »; après quoi il levait le doute auquel nous faisons allusion : « Les autres œuvres de Hugues, s'il faut admettre avec Trithemius qu'il en ait composé, sont non seulement perdues, mais totalement inconnues »³. On verra tout à l'heure que le *De haeresibus* n'est ni perdu ni inconnu. Mgr Petit s'éloigna plus encore de la vérité : il ne sut pas reconnaître le *De sancto*

(1) Édition de Paris de 1589, dans MARGARIN DE LA BIGNE, *Sacra Bibliotheca sanctorum patrum seu scriptorum ecclesiasticorum*, t. IX col. 1041 (leg. 1031). — J. A. FABRICIUS, *Bibliotheca latina mediae et infimae aetatis*, éd. de J. D. Mansi, Padoue, 1754, t. III (lib. 8), pp. 292-293 : « Hugo Eterianus... anno 1177 ad Alexandrum III Papam, et ad Leonem Tuscum fratrem suum, et ad Caciaredam (apud Trithemium cap. 398 de S<cripturibus> E<cclesiasticis> ad Ardoinum cardinalem) ex Constanti-nopoli, ubi in aula Manuelis Comneni versabatur, misit libros III de haeresibus, quas Graeci in Latinos devolvunt, sive de processione Spiritus Sancti ex Patre et Filio adversus errores Graecorum »... « Praeter haec Trithemius, c. 398 testatur ab Hugone hoc scriptum esse *librum de immortalis Deo* ». Si nous ne nous trompons, le prince de l'érudition moderne s'est laissé abuser ici par Conrad Gesner (*Bibliotheca universalis*, t. I, Tiguri, 1545, au vocable Hugo Eterianus) qui signale déjà l'édition de Bâle de l'ouvrage de Hugues, parue deux ans plus tôt, et ajoute, après avoir énoncé le titre de l'imprimé : « Est autem et alia huius operis inscriptio : De haeresibus quas Graeci in Latinos devolvunt : sive Quod Spiritus sanctus ex utroque, patre scilicet et filio procedat contra Graecos ». C'est ce titre que reprendra très exactement l'édition de Paris de 1589 et qui restera au *De sancto immortalis Deo* jusqu'à nos jours. — Gesner, en réimprimant le fragment de la notice littéraire de Hugues chez Trithème, qu'on vient de lire à la page précédente, a séparé le titre « De haeresibus quas in Latinos Graeci devolvunt » de la fin de la phrase, et a fait de celle-ci un nouvel article : « Ad Ardoinum Cardinalem, lib. I. Diligens prudentia ». Comme Gesner ne pouvait reconnaître l'ouvrage en trois livres sur la procession du Saint-Esprit publié à Bâle en 1543 dans le dernier article mentionné par Trithème (*De immortalis Deo*, lib. I), il a conclu qu'il s'agissait du premier, qu'il venait indûment de créer en dédoublant le titre du *De haeresibus... ad Arduinum*.

(2) PL., 202 col. 227-228.

(3) LECHAT, *La palrislique grecque...*, pp. 493-494.

et immortalis Deo dans le traité sur la procession du Saint-Esprit¹. Et Ciacconius — sur quelle autre méprise? — avait fait pis encore. Il avait attribué le *De sancto et immortalis Deo* au cardinal Arduin, à qui était dédié l'authentique *De haeresibus*. Après lui, Moroni répéta cette nouvelle erreur et elle passa dans des encyclopédies modernes dont on était en droit d'attendre une plus exacte information².

Il est cependant peu d'ouvrages dont le titre soit aussi bien garanti que l'est celui du traité en trois livres de Hugues Éthérien sur la procession de l'Esprit-Saint contre les erreurs des Grecs. Voici les témoins. En premier lieu l'auteur, dans sa lettre d'adresse à Alexandre III : « Alexandro primae sedis vere digno Pontifici... Hugo Eterianus famulatum cum omnimoda subiectione. Exactum a me opus *De immortalis Deo*, Graeciae iudicium... »³. Puis l'ancienne tradition manuscrite de l'ouvrage, unanime sur ce point. Elle ne connaît pas d'autre titre avant le xvi^e siècle. Voici la rubrique terminale dans les huit anciennes copies connues : « De sancto et immortalis Deo Ugonis Etaeriani liber temporibus memorandarum virtutum Alexandri pape tertii et magni imperatoris Manuel latine atque grece Constantinopoli editus explicit ». Les témoins sont :

Assisi, Comunale 90, s. XIII, fol. 68ra-127ra⁴.

Firenze, Laurenziana (Sanctae Crucis) Plut. XXIII dextr., cod. III, s. XII, fol. 1r-110v (= F)⁵.

Paris, Bibliothèque Nationale, latin 2948, s. XII, fol. 1r-101v (= P).

Subiaco, Abbazia 260 (Mazzatinti 265), s. XII cir. fin., fol. 1r-139r⁶.

Troyes, Bibliothèque Publique, 844 (Clairvaux H. 75), s. XII, fol. 1r-111r (= T).

Vatican, Vatican latin 820, s. xv, fol. 1ra-71v.

(1) L. Petit, *Dictionnaire de théol. cath.*, t. VII¹, Paris, 1922, art. Hugues Etherianus col. 309 : « D'après Trithemius... Hugues aurait encore composé un opuscule *De immortalis Deo*, qui n'est pas autrement connu ». — Le P. G. Hofmann, art. Etherianus, *Lexicon für theol. u., Kirche*, t. III, Freiburg i. B., 1931, col. 810, verse dans la même erreur. — En 1909, A. Fortescue écrivait dans *The Catholic Encyclopedia*, t. V, New York, 1909, art. Etherianus, Hugh and Leo, pp. 555-556 : « A Liber de immortalis Deo, written by him, is lost ».

(2) A. CIACCONIUS-A. OLDOINUS, *Vitae et res gestae Pontificum Romanorum ...*, t. I, Romae, 1677 col. 1095. — G. Moroni, *Dizionario di erudizione Storico-Ecclesiastica*, art. Arduinus². — P. Richard, *Dictionnaire d'Hist. et de Géo. ecclésiastique*, t. III, Paris, 1924, col. 1627, art. Arduinus² Ardoino.

(3) Doc. VIII : PL., 202, col. 227-228. Au lieu de *subiectione* le texte de Migne donne la leçon *dilectione*. C'est une corruption postérieure aux premières impressions.

(4) Il y aurait quelques particularités à signaler sur le texte de ce manuscrit, mais elles intéressent davantage les problèmes d'édition que l'histoire littéraire.

(5) Ce manuscrit est décrit par A. M. BANDINI, *Catalogus codicum Bibliothecae Mediceae Laurentianae*, t. IV, Firenze, 1777 col. 631-633.

(6) Un cahier manque entre les folios 88 et 89. Le texte correspondait à PL., 202, col. 332 D 1 à 341 B 14.

Vatican, Vatican lat. 821, s. XII, fol. 1r-150v (= V).

— Urbinate lat. 106, s. XV, fol. 1r-120r¹.

Enfin, après le témoignage des manuscrits, celui de Léon Toscan, précis et irrécusable. Dans son *De haeresibus et praevaricationibus Graecorum* — ouvrage que nous ferons mieux connaître plus loin — il nomme deux fois l'œuvre de son frère. Dans le premier cas, il la désigne ainsi : « Praeterea, liber sub imperio Manuel editus, quem De immortali Deo presignat titulus, cui Graecia contradicere non potest... » ; dans le second : « ... quidam, nomine Ugo, agnomine vero Eterianus, latinis grecisque doctus litteris... instancia disputationis et editione libri De immortali Deo, quem tota Grecia miratur et expavescit, et ipsa quoque augustalis sapientia extulit immensis laudibus... »². Voilà qui est clair ! Si l'auteur, Hugues, Léon, son frère et collaborateur, la tradition manuscrite sont d'accord

(1) Les manuscrits Vat. lat. 820 et 821 sont décrits par A. PELZER, *Codices Vat. lat.* t. II, pars prior, Bibliotheca Vaticana, 1931, pp. 177-178. — Dans le 821 (magnifique exemplaire : le plus beau du groupe) on a gratté au couteau le titre de l'ouvrage dans les rubriques mais ce qui reste au début du III^e livre (fol. 90v) permet de rétablir le texte : « Explicit prologus. d<e immorta> li deo Ugonis eteriani liber tercius incipit ». Ce bel exemplaire ne peut être celui offert à Alexandre III (Doc. VIII-IX) car il contient la lettre de remerciement du pontife à Hugues (Doc. IX) écrite de la même main que l'ensemble du volume. — Pour être complet, signalons d'après M. R. JAMES, *A descriptive catalogue... Corpus Christi Coll. Cambridge*, t. I, Cambridge, 1912, p. 498, n. 207, une copie moderne (XVI^e siècle). — D'autres manuscrits ont été signalés jadis qui paraissent perdus. L'inventaire de la Bibliothèque pontificale d'Avignon (en 1375) enregistrait : « Item in volumine signato per CCLXXVI liber de sancto et immortali Deo Hugonis Eteriani ; item disputacio Grossoiani archiepiscopi Mediolanensis contra Grecos de processione Sancti Spiritus ; constituciones synodales » (cfr. F. Ehrle, *Historia Bibliothecae Romanorum Pontificum tum Bonifacianae tum Avenionensis*, Romae, 1890, p. 506, n. 777). Les deux articles mentionnés avec l'ouvrage de Hugues permettent de constater que ce ms. est perdu. — Un second exemplaire existait jadis à l'Escorial. Il en est fait mention dans un inventaire du XVI^e s. : « Hugo Aetherianus de immortali Deo et contra Graecos de processione Spiritus sancti (tach. III. M. 16). II. E. 25 » (cfr. P. G. ANTOLIN, *Catálogo de los Códices Latinos de la Biblioteca del Escorial*, t. V. Madrid, 1923, p. 409). Ce ms. fut sans doute détruit dans l'incendie de 1671. — Beatus Rhenanus (voyez ci-après, p. 120) parle d'un manuscrit des Chanoines de Saint Augustin (de Marbach) contenant : « Hugonis Eteriani disputationes illas argutissimas, ac missam Ioannis Chrysostomi, Leone Tusco interprete ». Ces disputes subtiles étaient évidemment le *De immortali Deo*. Ce ms. paraît également perdu. Selon toute apparence, c'était la copie rapportée de Constantinople par Hugues de Honau (Doc. I), puisque l'autre traité de Hugues, *De differentia naturae et personae* (Colmar 188) provient lui aussi de Marbach. Cette convergence mérite d'être notée. Q

Outre le *De immortali Deo* plusieurs des manuscrits contiennent les lettres échangées à son occasion : F fol. de garde au début, recto : Doc. XX ; fol. 110v-112v : Doc. VIII-XI. P fol. 101v-104v : Doc. VIII-XI. Subiaco 260 fol. 139^r-140^r : Doc. VIII - IX. T fol. 111v-113v : Doc. VIII-XI. Vat. lat. 820 fol. 71 vb-73v : Doc. VIII-XI et XX. V fol. 150v-153 : Doc. VIII-XI. Vat. Urbin. lat. 106 fol. 120v-123v (marqué 125 dans le ms.) : Doc. VIII-XI et XX. — Dans tous les mss où figure le Doc. IX, celui-ci porte la date du 6 novembre : « Data Troie VIII idus Novembris ».

(2) Sur ce traité de Léon Toscan, voir ci-après, pp. 116-119.

contre l'appellation moderne, il n'y a aucune raison de conserver celle-ci ; d'autant plus que cette dernière doit être restituée à un traité différent qui n'avait pas encore été identifié¹.

Sans être considérable, la tradition manuscrite du *De sancto et immortalali Deo* est fort intéressante. Sur neuf copies connues cinq appartiennent encore au XII^e siècle. Comme l'ouvrage fut achevé en 1176 (ou bien au début de 1177), ces témoins se rapprochent de fort près dans le temps de l'original. Mais il y a plus. Le témoin F provient du patriarcat de Constantinople. Une mention de propriété, partiellement tranchée par le couteau du relieur mais cependant encore déchiffirable, en fait foi : « Liber patriarchatus Constantinopoleos »². Les exemplaires T et V, peut-être aussi P, appartiennent à un même type Orient-latin prononcé : il n'est pas exclu qu'ils aient été copiés à la colonie pisane de Constantinople avant le départ de Hugues pour l'Occident, ou bien le décès de Léon³. On devine que cette unité d'origine de la tradition manuscrite ancienne lui confère une autorité exceptionnelle. Une édition critique de l'ouvrage ne devrait pas soulever de difficultés du point de vue de la transmission du texte⁴.

Hugues a donné une édition grecque du *De immortalali Deo* en même temps que l'édition latine. Composé à la demande de Manuel, il était naturel que l'ouvrage lui fût offert dans sa propre langue. Ce texte grec est perdu. On ne peut douter qu'il ait existé, car Hugues a fait mention des deux états dans sa lettre d'envoi à Aymeri d'Antioche (Doc. X) ; « Igitur... editum a me utraque lingua librum accipite... »⁵. Dans les

(1) Un doute reste sur le libellé exact. Hugues et Léon, dans les textes cités, nomment l'ouvrage *De immortalali Deo*. Les titres rubriqués des manuscrits, notamment celui de Florence qui jouit d'une autorité particulière en raison de son origine, disent ordinairement *De sancto et immortalali Deo*.

(2) Folio de garde en parchemin, au début du volume, verso, en haut. La lecture des deux premiers mots, seuls mutilés, se trouve appuyée par un titre sur parchemin collé sur le deuxième des trois feuillets de garde modernes en papier. Le libellé primitif de ce deuxième titre était « Liber domini Patriarche ». Il a été modifié de cette manière : « Liber Patriarchatus magistri hugoni etheriani de spiritus sancti <processione> ».

(3) Cependant, par sa décoration, le ms. P pourrait être d'origine italienne. Le codex Urbinat. lat. 106 est un ms. de la renaissance italienne. Nous soupçonnons qu'il fut copié, de même que le Vat. lat. 820, sur l'exemplaire de Santa Croce (F).

(4) Le P. Lechat s'est plaint de la mauvaise qualité du texte imprimé : nous serions moins sévère que lui. Sans doute il y a des fautes, graves, mais elles ne sont pas aussi fréquentes qu'on aurait pu le craindre. De préférence, il faut se reporter aux plus anciennes impressions, moins chargées de coquilles et d'erreurs typographiques. — Outre les éditions déjà citées (Bâle, 1543, Paris, 1589 et PL., 202) nous pouvons encore signaler : *Bibliotheca Velerum Patrum...*, Paris 1609, t. VIII ; *Magna Bibliotheca Velerum Patrum...*, Coloniae-Agrippinae, 1618, t. XII² ; *Bibliotheca Patrum et velerum auctorum...*, ed. 4a Paris, 1624, t. IX ; *Bibliotheca magna velerum Patrum...* (Morel) Paris, 1644, t. IX ; id. (Billaine) Paris, 1654, t. IX ; *Mazima bibliotheca Patrum...*, Lugdunensis, 1677, t. XXII.

(5) PL., 202, col. 230B. Aymeri, dans sa réponse (Doc. XI), atteste avoir reçu l'ouvrage écrit en grec et en latin. La rubrique terminale dans les manuscrits (citée ci-dessus)

temps modernes, Léon Allatius pensa que la traduction grecque était due aux Grecs¹. Le témoignage de Hugues, que l'on vient de citer, ne permet pas de s'arrêter à cette manière de voir : c'est lui-même qui a donné l'édition gréco-latine de l'ouvrage. Qu'il se soit fait aider par un Grec lettré pour donner une forme plus élégante à une langue qui n'était pas la sienne, la chose est possible ; mais outre qu'un tel concours n'est pas prouvé, il n'enlèverait rien au mérite de l'auteur. C'était la première fois au moyen âge qu'un théologien latin acceptait la discussion écrite avec les Grecs dans leur propre langue.

Quoique vanté par Léon Toscan, le *De immortalitate Deo* ne brille pas par sa clarté. C'est une œuvre pesante, difficile, n'obéissant à aucun plan organisateur. La division en livres et en chapitres est artificielle, la langue compliquée à force d'être recherchée. Hugues discute les problèmes comme ils se présentent, au hasard des objections. Peut-être doit-on voir dans ce désordre le reflet de discussions orales avec les adversaires. Une telle explication est cependant insuffisante lorsque Hugues met en scène des personnages qui vécurent longtemps avant le milieu du XII^e siècle. Le vrai mérite du *De immortalitate Deo* n'est pas dans sa forme.

Pour apprécier un tel ouvrage, il faut se souvenir qu'il était destiné aux Grecs. De même que Hugues fut le premier à se servir de la langue de ses adversaires pour disputer avec eux, de même il fut le premier à les combattre avec leurs propres armes. Sa dialectique s'appuie sur l'autorité d'Aristote, comme on le fera à Paris au XIII^e siècle ; sa théologie s'inspire de la tradition patristique grecque. C'était une grande nouveauté de voir sous la plume d'un Latin des textes ignorés jusque-là par l'Occident. Hugues a pris contact avec les Pères sans intermédiaires ; non pas à travers des traductions difficiles mais dans leur langue originale, non pas dans des florilèges mais dans les œuvres complètes. Cette connaissance directe des sources donnait à son argumentation une autorité à laquelle les adversaires pouvaient difficilement se soustraire : par où s'explique le retentissement que l'ouvrage connut à Byzance². En outre, Hugues a poussé plus loin qu'aucun autre Latin l'effort d'adaptation aux adver-

dépense dans le même sens. Par contre il n'est pas certain que l'exemplaire offert à Alexandre III ait comporté la recension grecque. La lettre d'adresse de Hugues et la réponse du Pontife (Doc. VIII-IX) n'y font pas allusion.

(1) « Opus editum est Basileae..., ac Graecis etiam non ingratum fuisse, vel inde colligo, quod illud in Graecam linguam, nec ineleganter, transtulerint, cuius ipse laudabilis operis frustra, eaque satis prolixa, in ea lingua legi, quibus Methonensis refellit » : L. ALLATIUS, *De ecclesiae Occidentalis atque Orientalis perpetua consensione...*, Coloniae Agrippinae, 1648, col. 654.

(2) Le principal témoin de ce succès est Léon Toscan, mais il subsiste d'autres vestiges de l'attention que lui portèrent les théologiens grecs, notamment la première des trois dissertations anonymes du début du XIII^e siècle publiées par l'archimandrite Arsène à Moscou en 1892 (v. ci-dessus, p. 74, n. 1). Cette dissertation (pp. 1-38) est dirigée contre l'ouvrage de Hugues.

saires. En quelque manière il se fit grec pour se faire entendre des Grecs. Sa théologie trinitaire n'est pas sans se ressentir de cette forme de penser inusitée chez les Latins ; son vocabulaire déroute et étonne, à ce point qu'il n'a pas échappé aux suspicions des théologiens romains. Mieux, le *De immortalali Deo* est tombé sous les critiques de l'inquisiteur de la foi, et il figura dans les temps modernes à l'Index des livres censurés¹.

2. *Compendiosa expositio in libro De Spirilu Sancto magistri Ugonis.*

Le texte du *De immortalali Deo*, dans ses manuscrits primitifs, est accompagné d'une exposition par mode de scolies, inconnue des imprimés. Ces gloses sont disposées soit en parallèle du texte, dans de grandes marges réservées à cet effet (mss. V et T), soit sous forme d'appendice à la fin de l'ouvrage (F et P)². La rencontre sur ce nouveau texte des quatre témoins P F V T nous invite à penser qu'il a la même origine géographique que le traité commenté ; du moins se rattache-t-il de fort près à cette origine. D'où, par voie de conséquence, surgit une question : l'auteur ne serait-il pas Hugues lui-même, ou bien quelqu'un de son entourage : Léon, Fabricius ? L'étendue relativement considérable de la *Compendiosa expositio*, comme l'appelle le témoin F, justifie que nous y prêtions attention.

Les données de critique interne sont favorables à l'hypothèse de l'origine byzantine de l'*Expositio*. Qu'on en juge ! D'abord son auteur sait le grec : un grand nombre de scolies en fait foi. Citons (sur P. L., 202, col. 231 C 12) *spuria* : glose : « Spuria extra puritatem, quasi adulterina, nam spurius est pater incerto, non de legitimo matrimonio natus. Sporos grece, latine semen : inde spurius qui est incerti seminis » (P 105ra). Col. 273, prologue, 1^{re} lig. : *Tusce* : « Tusci Italie genus a frequentia sacrorum et thuris ἀπὸ τοῦ θύειν, id est sacrificare (P 106va). 273, 4^e lig. (*ab imo*) : *oceanum* : « Oceanus est equor extimum qui ambit universam

(1) *Index librorum prohibitorum*, édition de 1607. Le reproche le plus grave fait par le censeur est l'emploi du terme *causa* dans les cas où la théologie latine n'admet que *principium, auctor*. Il excuse Hugues, parce que parlant avec des Grecs, il céda à leur manière. — Les annotations qui accompagnent le texte dans les éditions postérieures à 1607 (cf. PL., 202, col. 233, 237, 245, etc.) sont dues au censeur, Jean Marie Brasi-chella, Maître du Sacré Palais. Ce théologien ignorait évidemment qu'il censurait l'œuvre d'un auteur qui avait été cardinal de la Sainte Église Romaine. — Le vocabulaire théologique de Hugues n'est pas seulement inspiré des Grecs, il a aussi une saveur porrétaïne.

(2) Sous la forme de V et T les gloses les plus brèves sont interlinéaires. T est un témoin presque théorique, car le copiste n'a transcrit les gloses qu'au premier folio. Dans V elles sont complètes sur les trois prologues et au début du premier livre ; puis elles deviennent de plus en plus rares. Il n'y en a qu'une au troisième livre. — Dans F (fol. 115r-131v) et P (fol. 105ra-112ra) elles sont complètes : environ 80 sur chacun des livres I et II ; un peu plus de 100 au troisième livre. L'*incipit* est partout le même : « Intentio huius prologi omnis hoc agit... ».

terram, a celeritate sic vocatus : *okis* grece, latine velox » (P loc. c.). Col. 332, prol., lig. 8 : *silvae* : « Silva videtur a greco sumptum, quasi ξύλα, que latine ligna dicuntur. Vel silva dicitur a silendo, quia in ea plerumque est silentium » (P 109rb).

Les sources patristiques utilisées dans la glose sont les mêmes que dans le traité. On y lit des textes d'Athanase, Grégoire de Nysse, Cyrille, Jean Damascène. L'argumentation rationnelle s'appuie également sur Aristote. Certaines explications supposent que l'auteur n'est pas en Italie. A propos des noms des légats cités au début du premier livre (233 A 15-B 1), Ubald d'Ostie et Bernard de Porto, la glose dit : « Ostia et Portus civitates sunt Italie secus mare, haud longo a Roma tractu » (105ra). Prologue du livre III, lin. 22 (col. 333-334) : *Charibdis seu Scylle* : « Charibdis et Scylla periculosa Trinacrii equoris loca » (109rb). Prologue du II^e livre, lin. 28 (col. 273-274) : *Aethnei cyclopes* : « Ethna mons Sicilie, sacer Vulcano » (106va). D'autres gloses laissent penser que leur auteur est à Constantinople. Ainsi dans ce cas, sur col. 385 A 1 : « Filius qui est imago Patris non inanimata, non manu facta... » ; glose : « ut in quibusdam marmoribus reperiri solet. Constantinopoli enim apud Blachernas non manufactam sancte Dei Genetricis imago in marmoribus cernitur, non manu scripta, ut simulacrum ; non opus artificis, ut pictura ; non intelligentie, ut idea » (P 111vb).

Un dernier cas va nous faire toucher encore de plus près la personne de l'auteur. Le prologue du troisième livre du *De immortalitate Dei* est adressé à Léon Toscan et à un ami, Caciareda, qui avaient pressé l'auteur de reprendre la plume et de poursuivre son œuvre. Caciareda l'avait fait sur un ton d'oracle. Hugues lui répond : « Ego autem Spiritu veritatis stillante in conscientiam et foyente propositionem, amplius, et utriusque vestrum bonae fidei collucente suffragio, necnon, intime amicorum Caciareda, tuo chrysmatismo, seu oraculo, me de his vaticinante, scripturum nequaquam vereor, quin partis quae e nobis defenditur quaestionis purgem ambiguum ». Le glossateur explique : Tuo chry<s>matismo. Huic in sompnis per oraculum quasi expressa sunt verba huiusmodi tenoris : Repone sensibus quod tibi Caciareda dicitur, tuus Etherianus scutum fabricaturus est quo Latinorum cohortes circumdabunt se atque prorsus contendunt argolica spicula, que archestratum, idest principium omnium ecclesiarum, sagittare assueverat » (P fol. 109rb). Ce tour direct et familier : « ... ton Éthérien fabriquera un bouclier qui sera le rempart des Latins... », convient-il à un autre qu'à Hugues ? Nous inclinons à penser que le traité et son commentaire sont du même auteur. Percevant les difficultés que l'œuvre présenterait, il en a donné lui-même l'explication¹.

Cette origine confère une autorité particulière à la *Compendiosa expo-*

(1) Il n'est pas exclu cependant que le glossateur soit Léon Toscan, ou bien son neveu Fabricius, ou bien encore Caciareda lui-même.

sitio ; il n'est pas de meilleur interprète d'une pensée que son auteur. Dans ces conditions, une édition du *De immortali Deo* devrait être accompagnée de celle de l'*Expositio* : les deux textes se complètent, forment comme un second état de l'œuvre, une deuxième édition.

L'apport de la *Compendiosa expositio* est loin d'être négligeable ; il comporte des éléments où la pensée se précise, s'appuie sur de nouveaux arguments, sur de nouvelles autorités. Citons deux exemples.

Voici un cas où l'*Expositio* souligne la nature négative de nos concepts, appliqués à Dieu. Sur le *textus* : « Deus autem infinitus est, propterea nullo supradictorum modorum comprehendi potest » (col. 279 b 10) on lit cette glose : « Infinitum, invisibile ac similia non significant Deum esse quod est, sed non esse quod non est. Nam hoc solum de Deo dici potest, quod non sit huiusmodi. Sed qualis sit, ad plenum dici non potest : ineffabilis est, superessentialis est ; ideo non potest extimari, nec dici, nec videri, nec comprehendi » (P fol. 107ra). Beau cas de théologie négative.

Cette autre glose est particulièrement intéressante pour l'objet de notre étude. Sur le *textus* : « Preterea non puto dandum esse quod insignitiva proprietas persona sit, quam insignit... » (col. 342 b 8), la glose précise : « Si proprietas persona esset, proprietas Deus esset. Non est autem Deus proprietas. Ergo neque persona proprietas. Si nulla persona est proprietas, nulla proprietas est persona » (P fol. 110ra). Gilbert de La Porrée ne se serait-il pas reconnu dans cette théologie ? Le maître du Sacré Palais Jean Marie Brasichella avait censuré à cet endroit le texte du *De immortali Deo* : « Cautè lege, nam vera theologia docet personales proprietates re ipsa esse idem quod personas, distingui vero tantum ratione, et hoc forsàn innuere Etherianus voluit ». Quelle eût été sa réaction devant le durcissement de la position dans la glose ?

3. *Liber de anima corpore iam exula, sive De regressu animarum ab inferis, ad clerum Pisanum.*

A une date incertaine, mais proche de 1170, le clergé pisan adressa une requête à Hugues Éthérien, sollicitant de sa sagesse des éclaircissements sur certains points de doctrine alors mis en doute par des hérétiques : l'autorité qu'on lui reconnaît est telle, que sa réponse sera reçue avec une confiance égale à celle qu'engendrerait un écrit de saint Augustin (Doc. IV). Les négations des hérétiques portaient sur la résurrection des morts et l'utilité de la prière pour les fidèles défunts. Le *De anima* est la réponse du théologien.

La tradition manuscrite de cet ouvrage est loin d'être aussi ferme que celle du *De immortali Deo*, et sans doute ne fut-elle jamais bien représentée. Elle est maintenant presque entièrement disparue. Nous n'avons pu en repérer que deux témoins, l'un du XII^e siècle, l'autre du XIII^e. Ce sont les

manuscrits 237 de l'abbaye cistercienne de Zwettl, en Autriche, et Ripoll 204, de l'Archivo de la Corona à Barcelone¹. Pour autant l'attribution à Hugues Éthérien ne soulève aucune difficulté. Dès les premières lignes l'auteur nomme son frère Léon, interprète à la chancellerie impériale, et fait allusion aux nombreux manuscrits, tant grecs que latins, qu'il a consultés avant de répondre à ses correspondants².

Le *De anima* est une œuvre mi-philosophique mi-théologique. Une sorte de dissertation sur l'origine de l'âme, sa nature et sa destinée, sert d'entrée en matière ; puis on démontre l'efficacité de la pénitence et du repentir, de la prière pour les âmes des défunts, dont le sort ne paraît pas irrémédiablement fixé, puisque s. Grégoire a pu obtenir que Trajan soit arraché de l'enfer. — Ce trait montre que Hugues Éthérien demeure homme du moyen âge, malgré sa haute culture. Il reste trop souvent crédule aux légendes et invoque leur témoignage avec la même gravité que les textes sacrés et les preuves rationnelles. — La dernière partie du *De anima* forme un véritable sermon sur les fins dernières et le jugement général ; c'est un très beau morceau oratoire. Ce mélange de disciplines ôte à l'ouvrage toute apparence d'unité et de systématisation. Il est cependant de lecture facile, beaucoup moins ardue que celle du *De immortalitate Dei* : Hugues s'est mis à la portée de son auditoire. Son argumentation s'appuie presque uniquement sur l'Écriture Sainte. Quoiqu'il ait annoncé au début que son discours serait tiré des Pères, ici pour le fonds, là pour la forme et l'expression, il ne les nomme presque plus au cours du développement³.

(1) Le premier est décrit dans les « *Xenia Bernardina* » IIa, 1 (*Die Handschriften-Verzeichnisse der Cistercienser-Stifte...*) Wien, 1891, p. 381. Le ms. est du XII^e siècle : « *Tractatus magistri Hugonis de regressu animarum ab inferis ad sacrum urbis pise clerum* » (fol. 87-130). L'ouvrage est précédé des documents IV-V. — Le ms. Ripoll 204 a été catalogué par Z. GARCIA S. J., *Bibliotheca Patrum latinorum Hispaniensis*, II Bd. I. Barcelona. A. Archivo general de la Corona de Aragón. 1. Ripoll (Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wiss., Philos. Hist. Klasse, Bd. 169. 2 Abhandl. Wien, 1915, pp. 90-91. Le *De anima* occupe les feuillets 106r-195r du ms. — Un troisième exemplaire était conservé au XIV^e siècle à l'abbaye de Heiligenkreuz ; il ne figure plus dans l'inventaire moderne. Le catalogue de 1381 le désignait ainsi : « *Tractatus amabilis Hugonis philosophi de statu et regressu animarum ab inferis* » (cfr. Th. GOTTLIEB, *Mittelalterliche Bibliothekskataloge Österreichs*, t. I. *Niederösterreich*, Wien, 1915, p. 56, lin. 7). — *Incipit* : « *Fortis est ut mors dilectio : et defecate benevolentie meraciter custoditum pignus...* ».

(2) « *Etenim amica vestri petitione minime abdicanda, et exhortatione atque adiutorio dilecti fratris mei Leonis, imperialis aule interpretis egregii, dum ea querito, quibus existo prorsus inferior, corpus ab anima pene seiunctum est separatum. In multis nimirum, ad apum similitudinem, tam Grecorum quam Latinorum codicibus quesivi, et inveni favum mellis confectum, qui per ora vestra distillari debeat* » (PL., 202 col. 167-168).

(3) « *Quod quidem haud ambigo futurum esse, cum non mea, sed modo sensus, modo voces sint sanctorum, scilicet Gregorii, Johannis Chrysostomi, Ambrosii, Gregorii Nysseni, Hieronymi, Basilii, Augustini, Johannis Damasceni, Hyppoliti martyris, Nili martyris, Anastasii, Cyrilli et aliorum quos sua nomina indicabunt, ut audituri estis*

Comme l'ouvrage fut maintes fois imprimé, nous ne nous y attarderons pas davantage¹; notre programme reste trop chargé. Quelques traits, toutefois, seraient à noter. Par exemple, la définition de l'âme, d'inspiration nettement augustinienne : « Est igitur in corpore anima substantia immortalis, rationis particeps regina (regens?) corpori accomodata » (*P. L.*, 202 col. 184 B 1). L'imprécision de la distinction entre l'enfer des damnés et le lieu d'expiation des âmes sauvées mais non encore parvenues à la gloire; Hugues n'emploie jamais le nom de « *Purgatorium* » au sens de la théologie latine. Il témoigne que l'Église grecque ne met pas en doute l'efficacité de la prière pour les défunts : « Graeca certe omnis testatur haec Ecclesia »². Relevons encore le témoignage de la confrontation faite par l'auteur de manuscrits grecs et latins du texte de la sainte Écriture (col. 221 a), etc.

Le *De anima* fut acheminé à destination par le consul Alberto di Bolso, chef de la délégation pisane venue en 1171 à Byzance pour traiter de la paix avec Manuel Comnène³.

iam nunc » (*PL.*, 202 col. 169 A). — Au cours de l'ouvrage on ne relève qu'une citation explicite de Denys, une d'Athanase et deux ou trois du Dialogue de s. Grégoire. Pour autant, ces quelques passages n'épuisent pas le donné patristique du traité. Hugues emprunte notamment au fameux discours *De hiis qui in fide dormierunt*, dont l'attribution à s. Jean Damascène est encore discutée. C'est là, croyons-nous, que Hugues a pris le texte attribué à Athanase (chez Hugues col. 200 C 1 jusqu'à D 13 « ... Regis omnium seculorum », et non pas seulement C 11 « ... conficit retributionis » comme le laisse entendre l'édition de Migne, dans le *De hiis qui in fide dormierunt* (*PG.*, 95 col. 263-266, avec la note critique de l'éditeur).

(1) Voici les éditions que nous pouvons signaler : Cologne 1540; *Monumenta S. Patrum Orthodoxographa...* (Grynaeus JJ), Bâle 1569 (pars 2a) : Auctores latini, t. 5, pp. 1308-1351; éditions de la *Bibliotheca Patrum* (cfr. ci-dessus, p. 102) : Paris, 1575, t. VIII; Paris, 1589, t. IX; Paris, 1609, t. VI; Coloniae Agrippinae, 1618, t. XII²; Paris, 1624, t. IX; 1644, t. IX; 1654, t. IX; Lyon, 1677, t. XXII; Migne, *PL.*, 202, Paris, 1855. Une traduction allemande a été imprimée à Hambourg en 1579. — On trouvera une description plus détaillée du *De anima* dans Conrad GESNER, *Bibliotheca Universalis*, t. I, à Hugo Eterianus, où l'on donne la liste des rubriques de l'édition de Cologne de 1540.

(2) *PL.*, 202 col. 200 B. Affirmation en rapport direct avec l'histoire de Trajan, tiré de l'Enfer à la prière de s. Grégoire, évoquée par Hugues comme preuve de l'efficacité de la prière pour les défunts. On sait qu'au XIII^e siècle les Grecs nieront l'existence du Purgatoire, ce qui implique indirectement la négation de l'efficacité de la prière pour les défunts.

(3) Cfr. ci-dessus, p. 87, n. 2 et Doc. V. — Au témoignage du premier éditeur, Jean Alexandre Brassicani, Erasme avait lu avec beaucoup d'intérêt le *De anima* : « D. Erasmus Roterodamus noster, cum scriptum hoc ad se mea cura missum accurate perlegeret, omnibus modis probabat, et inaestimandis laudibus vehebat : adiciens omnibus tandem saeculis extitisse suos quosdam peculiari beneficio viros eruditos » (texte déjà cité par Gesner en 1545).

4. *Adversus Patherenos.*

Le lecteur aura peut-être un geste de surprise en voyant attribuer à Hugues Éthérien un traité dirigé contre les Patarins. Son étonnement sera plus légitime encore lorsqu'il saura qu'il ne s'agit pas de Patarins d'Italie, mais bien de sujets de Manuel, découverts dans l'Hellespont. Un écrit polémique latin, de la seconde moitié du XII^e siècle, contre des Patarins grecs de Constantinople, voilà un fait littéraire peu banal.

Ce traité est conservé à la Bibliothèque du Chapitre de la cathédrale de Séville, dans un manuscrit en parchemin, acheté à Gênes en décembre 1530 pour Fernand Colomb (Colombina, cod. 5-1-24). Si le volume a jamais porté une mention d'origine antérieure, il n'est plus possible d'en retrouver la trace : ses premiers cahiers ont disparu. Par l'écriture toutefois cette origine s'affirme italienne, de la première moitié du XIII^e siècle.

Le contenu du manuscrit peut se distinguer en deux sections : la première, sans intérêt spécial pour nous, est constituée par le *De sacrificio missae* d'Innocent III ; la deuxième, occupant les vingt-deux derniers feuillets, contient trois traités des frères pisans : l'*Adversus Patherenos* et le *De erroribus quas in Latinos Graeci devolvunt*, l'un et l'autre attribués à Hugues Éthérien, et le *De haeresibus et praevaricationibus Graecorum*, de Léon Toscan.

L'attribution à Hugues de l'*Adversus Patherenos* (fol. 67rb-75vb) ne peut être mise en doute. Ce sont d'abord les rubriques, au nombre de trois, qui la proposent en termes précis. 1^o avant la liste des chapitres : « Hugo eterianus de abhominabili patherenorum secta et omnifariam reprehensibili capitulum » ; 2^o au début du traité proprement dit : « Incipit liber hugonis eteriani » ; 3^o à la fin : « Adversus patherenos hugonis eteriani libellus explicit ». Une fraude d'attribution n'est guère concevable¹. Qui aurait songé à faire passer sous le nom de Hugues Éthérien, à peu près inconnu des Latins, ce traité contre les hérétiques ? Une confusion, due à la proximité des opuscules suivants, bien authentiques ceux-là ? La place respective des trois rubriques qu'on vient de lire ne s'accommode guère avec une telle hypothèse. Aussi bien, une lecture rapide du contenu confirme de manière irréfutable l'attribution proposée. Même en l'absence des rubriques, l'identité de l'auteur s'imposerait sans erreur possible.

Voici des traits qui nous transportent dans l'empire grec et au temps de l'empereur Manuel Comnène. Dès le prologue on nous parle de l'Hellespont ; plus loin, les hérétiques sont accusés d'être les adversaires de l'Église des saints, tant Grecs que Latins ; ailleurs, on supplie l'*autocrator* Manuel

(1) L'attribution à s. Augustin, portée à un exemplaire anonyme par une main postérieure, ne saurait faire difficulté. Cette seconde copie est conservée dans le ms. Oxford, Bodl., Canon. lat., Script. eccl. 1 (s. XIV ex.), fol. 1-31. Cfr. H. O. COXE, *Catalogi codicum manusc. Bibliothecae Bodleianae, pars III*, Oxonii 1854, p. 281.

de livrer ces hétérodoxes au bûcher ; là, c'est un fait de l'histoire de Constantinople au temps de saint Jean Chrysostome qui est rappelé ; ici, c'est la translation de la Sainte Face d'Édesse aux Blachernes (basilique de Constantinople) qui est évoquée ; enfin le traité s'achève par une nouvelle allusion à la répression que l'empereur doit décréter contre les hérétiques¹. Par là se trouvent mises en évidence les origines géographiques et temporelles du traité. Mais il y a mieux : Hugues a signé son œuvre.

Nous avons relevé plus haut comment, mus par une charmante sympathie fraternelle, les deux frères ont eu la délicatesse de se nommer réciproquement dans leurs œuvres, Hugues parlant de Léon et celui-ci de Hugues. L'*Adversus Patherenos* ne manque pas à cette aimable attention : Léon Toscan y est nommé avec le qualificatif de frère de l'auteur : « Audi et horum, patharene, solutionem, cui etiam et clarissimus frater meus Leo Tuscus, imperialium epistolarum optimus interpres, prebet assensionem... »². Il n'est pas besoin d'un autre témoignage d'authenticité car un faux, ici, n'est pas concevable : l'*Adversus Patherenos* doit être mis au compte de Hugues Éthérien.

Qui étaient ces Patarins ? Le nom, évidemment, ferait songer aux Cathares, appelés Patarins en Italie dès la seconde moitié du XII^e siècle. Et le fait que le *De anima* ait été écrit à la demande du clergé de Pise contre les hérétiques de leur ville rendrait très vraisemblable une intervention de Hugues contre les Patarins d'Italie. On ne peut toutefois s'arrêter à une telle hypothèse ; le traité, nous le répétons, prend à partie des sujets de Manuel : il s'agit de Patarins grecs.

Si cette appellation peut faire quelque difficulté, l'identification de la secte désignée n'en soulève pas ; de toute évidence Hugues combat des Bogomiles, encore très actifs dans l'empire grec au milieu du XII^e siècle³. Les motifs rencontrés dans l'*Adversus Patherenos* ne peuvent tromper. Ce sont : propagande occulte ; attaques contre le clergé ; prohibition du serment ; rejet de l'autorité de l'Ancien Testament ; condamnation du mariage ; négation de la présence réelle du corps du Christ dans l'Eucharistie ; vanité du culte des images saintes et mépris de la Croix. Ces mêmes motifs sont reprochés aux Bogomiles par les sources littéraires grecques et bulgares⁴.

(1) « de partibus elespontiatis » fol. 67rb-67va. « ecclesia sanctorum omnis Grecorum et Latinorum » 68vb. « sancta Dei ecclesia Latinorum et Grecorum » 70ra. « nil aliud restat nisi ut christianissimus autocrator Manuel devote interpelletur, quod eos et sequaces eorum in caminum ignis mitti faciat... » 70 ra. Fait miraculeux où intervient s. Jean Chrysostome fol. 72 rb. Icône d'Édesse transférée aux Blachernes fol. 74 r-v. Vœu de la répression de l'hérésie fol. 75 vb.

(2) Fol. 74vb.

(3) Deux synodes eurent à s'occuper des Bogomiles à Constantinople à cette époque, l'un en 1141, l'autre en 1143 : dans MANSI, *Concilia Omnia*, t. XXI col. 551 ss., 593 ss.

(4) Sur les motifs bogomiles, voir l'étude de H. Ch. PUECH, à la suite de la traduction du traité de Cosmas : *Le traité contre les Bogomiles de Cosmas le prêtre*, Paris, 1945, pp.

Cependant, mis à part cet énoncé des erreurs des hérétiques, le contenu de l'*Adversus Patherenos* est d'un intérêt assez médiocre : Hugues reprend à son compte sans grande originalité les arguments communs à tous les polémistes ; le prix du traité n'est donc pas là ; il est dans le fait même de son existence. C'est en effet un cas unique : une œuvre latine écrite à Constantinople, contre des hérétiques de l'empire ! Sa date également rehausse son intérêt. Entre les synodes du milieu du siècle et les discours du patriarche Germain II au XIII^e, nous ne possédions aucun témoignage sur l'activité des Bogomiles dans l'empire. Enfin l'appellation par laquelle Hugues désigne ces hérétiques est elle-même intéressante : il y a lieu de le souligner.

En effet, l'*Adversus Patherenos* répond à une question posée à Hugues par des Grecs, sur l'opportunité d'un édit impérial contre les hérétiques : « Postulaverunt a me dudum memorandi quidam viri et spectabiles... an imperatoriam constitutionem nactum iri debeant, que Patherenorum casset perfidie sectam et non modo de partibus Elespontiatis, verum de orbe universo evellat »¹. Il est évident que Hugues désigne les hérétiques par un nom entendu de ses sollicitateurs ; on ne comprendrait pas qu'il ait substitué à leur nom grec une appellation latine dont le sens eût été équivoque : *pathereni* ou *pathareni* est ici la forme latinisée du grec *παταρηνοί*. Ce fait nouveau remet une fois de plus en question l'origine du terme *palarini* : s'agit-il d'un nom latin ou bien du décalque d'un nom grec ?

Si la sémantique était seule juge, le grec aurait l'avantage, car il est beaucoup plus facile de justifier *παταρηνοί* que *palarini*. La forme *palée*, de l'ancien dialecte milanais, qu'on veut mettre à l'origine du nom latin, est loin de donner une solution satisfaisante ; elle devrait aboutir à *paleri* (*palar*). Au contraire, *παταρηνοί* serait un nom ethnique régulier, dési-

129 ss. — Sur l'histoire générale du Bogomilisme, on consultera D. OBOLENSKY, *The Bogomils*, Cambridge 1948. — Il est toutefois un trait moins accentué dans les sources grecques que dans l'*Adversus Patherenos*, la prohibition du serment. Hugues donne un grand développement à la réfutation de cette erreur, à peine énoncée dans la documentation gréco-bulgare (cfr. Puech, p. 279). Il est notoire qu'en Occident les hérétiques de toutes teintes condamnaient alors le serment, mais il est difficile de préciser l'origine de cette réprobation. L'avaient-ils reçue, avec la plupart de leurs erreurs, des apôtres bogomiles, ou bien son relief était-il un trait propre du Catharisme latin, influencé ici par les courants chrétiens réformateurs excessifs ? Les deux causes ont pu jouer. Du fait qu'ils rejetaient l'Ancien Testament, tous les dualistes, vraisemblablement les Bogomiles comme les autres, ont condamné le serment prescrit par Moïse. D'autre part, dans la société médiévale, latine et germanique, le serment jouait un rôle considérable : ennemis de l'ordre social établi, les hérétiques ont secoué le joug du serment. Hugues Éthérien ne pouvait pas ne pas accorder une grande importance à cette négation ; sa culture occidentale lui en faisait vivement percevoir les dangers. C'est peut-être là qu'il faut chercher l'explication du relief qu'il donne à ce motif dans l'*Adversus Patherenos*.

(1) C'est l'incipit du traité : ms cité, fol. 67 rb.

gnant les habitants de Patara, illustre comme patrie de saint Nicolas¹. Et il n'y aurait aucune difficulté à admettre que des apôtres bogomiles soient partis de la côte de Lycie pour venir prêcher leur religion en Occident : les Bogomiles avaient essaimé dans toute l'Asie Mineure et l'Anatolie.

Cette solution grecque aurait plusieurs avantages. Tout d'abord elle rendrait raison des deux formes, indifféremment employées par les auteurs latins, de *patarini* et *palerini* : la forme *Palera* pour désigner la ville se rencontre dans les textes latins contemporains aussi bien que *Patara*². Elle expliquerait surtout pourquoi le nom de *Patarini* fut donné aux réformateurs Milanais du XI^e siècle groupés autour de saint Ariald. On sait que la *Palatia* refusait de participer aux sacrements des prêtres simoniaques et concubinaires, qu'elle tenait pour nuls³. Les adversaires de la réforme se saisirent de ce motif pour l'accuser d'erreur et assimiler ses partisans aux hérétiques (cathares) qui rejetaient eux-mêmes le mariage et les sacrements chrétiens⁴. Les plus anciennes manifestations du Catharisme remontaient aux environs de l'an mille, mais ses progrès au cours du XI^e siècle furent si peu apparents que les contemporains n'ont pas soupçonné les connections secrètes reliant entre eux les foyers hérétiques découverts ici et là. Aussi bien, aucun nom précis ne fut encore communément donné aux hétérodoxes, sinon peut-être celui de Manichéens. Où et quand apparut celui de *Patarini*? C'est là une énigme de l'histoire. La première application connue vise les réformateurs milanais. Or il n'y a aucun doute qu'elle était outrageante dans l'intention de son auteur. Il ne serait donc pas invraisemblable que celui-ci ait voulu donner à ses adversaires un nom qu'il aurait su devoir convenir aux hérétiques auxquels il les assimilait. On ne peut douter que l'appellation était nouvelle ; les contemporains, de Milan même, s'embarrassèrent pour la justifier et lui donner une signification⁵. Si, originellement, *Patarini*

(1) $\pi\acute{\alpha}\tau\alpha\rho\alpha$ chez les Grecs (e. g. Anne Comnène, *Alexiade* XI, 10). Le nom ethnique formé avec le suffixe post classique $\tau\eta\nu\acute{o}\varsigma$ est parfaitement normal, à la place du classique $\epsilon\acute{o}\varsigma$. Ainsi est formé dans le Nouveau Testament l'ethnique $\Gamma\alpha\delta\alpha\rho\eta\nu\acute{o}\iota$ de Gadara, dont la forme régulière serait $\Gamma\alpha\delta\alpha\rho\epsilon\iota\varsigma$.

(2) Cfr. W. TOMASCHEK, *Zur historischen Topographie von Kleinasien im Mittelalter* *Sitzungsberichte der Philosoph.-historisch. Klasse der k. Akademie der Wiss.*, t. 124, Wien, 1891, Abd. VIII, p. 45) où sont relevés des témoignages des deux leçons.

(3) L'ordination simoniaque étant invalide, celui qui l'avait reçue n'avait pas le pouvoir sacerdotal : sa messe et son absolution étaient elles-mêmes invalides.

(4) E. g. Landolfo Seniore, (*Historia Mediolanensis*, III, 26) le dit crûment dans le discours qu'il place sur les lèvres du prêtre André, contre Ariald : « Forsitan adhuc illa sententia implicitus es, qua olim illi de Monteforti te imbuerant... » (illi de Monteforti, c'est-à-dire les hérétiques brûlés à Monfort, au diocèse de Turin, vers 1028).

(5) Celle donnée par Arnoul dans les *Gesta Archiepiscoporum Mediolanensium* IV §11 (*Monum. Germ. Hist.*, SS., VIII, p. 28, lin. 36-ss.) en est la preuve. En même temps elle dénonce l'inanité des autres tentatives d'explication. Si un Milanais contemporain, très bien informé et précis, n'a pu donner une explication locale du problème, c'est qu'il n'y en avait pas.

désignait des Cathares, le problème si obscur du transfert du nom à leur adresse au XII^e siècle serait un pseudo-problème ; son attribution aux partisans de s. Ariald n'aurait constitué qu'une dérivation momentanée de son sens authentique.

Tout ceci serait fort simple, mais l'attestation de *παταρηνοί* n'est donnée qu'à travers le texte de Hugues Éthérien, de la seconde moitié du XII^e siècle ; et il n'y a pas de témoignage décisif de l'équivalence *Patarini-Cathari* avant le III^e concile de Latran, en 1179¹. Enregistrons donc simplement le fait nouveau de l'apparition de l'appellation *Paterini* à Constantinople avant la mort de Manuel Comnène, sans vouloir en tirer dès maintenant des conclusions qui pourraient être fragiles². Il reste, de toute façon, que Hugues Éthérien a reconnu dans les hérétiques grecs les congénères de ceux d'Italie. Son témoignage, soit en raison de son autorité personnelle, soit par le moment et le lieu où il fut porté, prend un relief de tout premier plan. Cette fois, en effet, il ne s'agit plus d'une déposition anonyme ; Hugues est un personnage de très grande culture, de rang social élevé et de qualité morale éminente : il a droit à notre audition. On ne pourra lui reprocher de faire une transposition illégitime, sur un donné historique trop peu contrôlé. Ses Patarins vivent dans le moment où il les dénonce, habitent le pays où il demeure : il en parle en connaissance de cause. Malgré son manque d'intérêt intrinsèque, l'*Adversus Patherenos* devra être imprimé³ ; c'est un témoin unique, et un témoin du XII^e siècle, de l'étroite parenté doctrinale qui unit les Cathares d'Occident aux hérétiques Grecs.

Voici, à titre documentaire, la dernière page du traité, dans laquelle sont énumérées les erreurs des Patarins grecs. Hugues interpelle l'adversaire :

« Verum, o Patherene, Erinidos infernales Furie pabulum, nisi deffendaris nominato signo superius deceptatis inviolatam fidem adhibens, lympidis de fluvio lapidibus vulneratus in fronte, in Averni fundum precipitaberis. Nempe monstratum tibi est malis sacerdotibus fore obediendum, Salvatoris auctoritate iubentis « Omnia quecumque dixerint vobis servate et facite ; secundum vero opera eorum nolite facere ». Rursus intelligere potes, reiecta cordis duricia, quod si iurare omnino inhibitum fuisset, sancta Dei per orbem Ecclesia et piissimi imperatores litem aliquando per iusiurandum decidi

(1) Actes du concile de Latran de 1179, ch. 27 (MANSI, *Concilia Omnia* XXII col. 232 A). Cependant une attestation implicite est donnée dès 1173 dans les *Annales Florentini* : « 1173. Kal. Madii, indictio 6. propter Paterinos a[d]missum est officium in civitate Florentina » (*Monum. Germ. Hist.*, SS., t. XIX, p. 224). Si la ville de Florence fut soumise à l'interdit, c'est que des faits hérétiques graves s'y étaient produits.

(2) Retenons toutefois comme un fait certain l'équivalence « Patarini » = « hérétiques », affirmée dès la fin du XI^e siècle par les adversaires de la Pataria. Même si le nom de *Patarini* avait d'abord désigné les réformateurs Milanais, son transfert aux hérétiques Cathares ne souffrirait aucune difficulté.

(3) Nous nous proposons de le publier avec d'autres documents de même époque de la polémique anti-hérétique.

non permetterent. Sed neque si uxorem ducere <malum esset>, secundum pravam tuam opinionem, Christus in nuptiis fuisset conviva et aquam fecisset bonum vinum. Quid de cetero dubitas : panis in altari caro, et vinum fit sanguis, ut testatur ille in cuius ore dolus inventus non est : « Caro, inquit, mea vere est cybus et sanguis meus vere est potus ». Prohibe igitur linguam tuam impudentem ab eorum inficiationibus et a calumpnia sanctarum ymaginum, nam si peccatum esset cultum et honorem viviferae crucis ac sacris ymaginibus exhibere, nequaquam Christus sui vultus figuram mundo in picturam dimisisset, neque Ecclesia celebraret ea. Que non prorsus inope aut contracta fecunditate in hoc opusculo digesta sunt, ut industrii viri evidentes habeant auctoritates, quibus intelligentissimo imperatori Manuel innixi persuadeant facillime, quod nigrum theta perditissime hominum secte frontibus insigi iubeat »¹.

5. *De haeresibus quas in Latinos Graeci devolvunt : Hugo Ethenianus.*

Ce titre, nous le savons déjà, fut communément attribué depuis la Renaissance au *De sancto et immortalis Deo*, dont on avait oublié le nom authentique ; il désigne en réalité un petit traité à l'histoire assez embrouillée. Dans le *Tractatus contra Graecos* d'un dominicain anonyme, écrit au couvent de Constantinople en 1252, un morceau d'étendue indéterminée était donné sous la référence « ex dictis magistri Hugonis Etheniani »². Les critiques se sont efforcés d'identifier cet emprunt et d'en déterminer l'étendue. Il revient à Hergenröther d'en avoir découvert la source grecque, et à Lechat d'avoir fixé l'étendue du fragment authentique, restituant à Léon Toscan la seconde partie du texte, qu'on accordait généralement, elle aussi, à son frère³. Cependant la tradition manuscrite n'avait pas encore livré de témoin de l'opuscule ainsi déterminé ; et personne n'avait songé à faire le joint avec les informations données par Trithème.

Le *De haeresibus quas in Latinos Graeci devolvunt*, dont nous a parlé l'abbé de Spanheim, n'est autre chose en effet que la traduction du traité grec *Contra Francos* identifié par Joseph Hergenröther comme source du texte attribué à Hugues par le dominicain de Constantinople. Le rapprochement n'avait pas été suggéré jusqu'à maintenant parce que le prologue du traducteur, adresse au cardinal Arduin, avait été omis dans le traité *Contra Graecos* de 1252. Le manuscrit de Séville vient combler la lacune : le prologue, en effet, commence par les mots « *Diligens prudentia tue conquisitionis, reverende cardinalis Arduine, scire avet...* » ;

(1) Ms. de Séville, fol. 75 va-vb. Ligne 1 du texte lire « Erinnyos, infernalis... ».

(2) Sur cet ouvrage anonyme, imprimé plusieurs fois sous l'attribution au diacre Pantaléon, on pourra consulter l'étude que nous lui avons consacrée dans l'*Archivum Frat. Praed.*, t. 21 (1951), notamment pp. 362-364.

(3) Cfr. J. HERGENRÖTHER, *Monumenta graeca ad Pholium eiusque historiam pertinentia...*, Ratisbonae, 1869, pp. 62-71. — R. LECHAT, *La patristique grecque...*, p. 493. Cependant le P. Lechat s'est fait une idée complètement fautive de cette œuvre de Hugues ; il pensait qu'il s'agissait d'un traité contre les rites des Grecs, antérieur au *De sancto et immortalis Deo* (cfr. l. c., p. 492). En réalité il s'agit uniquement d'une liste de reproches faits par les Grecs aux Latins.

et le traité lui-même par ceux-ci : « Romanus pontifex et omnes occidentalium partium christiani sacerdotes et layci preter Calabros... » : où nous retrouvons l'initium donné par Trithème et le début du fragment cité par l'anonyme dominicain¹.

L'attribution du *De haeresibus* à Hugues Éthérien, attestée en 1252 à Constantinople, se voit pleinement confirmée par la rubrique du manuscrit de Séville et par le contexte dans lequel se trouve inséré l'opuscule : d'une part l'*Adversus Palherenos*, d'autre part un traité de Léon Toscan. La rubrique est claire : « Ad venerabilem cardinalem arduinum de heresibus quas in latinos greci devolvunt Ugo Eterianus » (fol. 75vb-76ra). Arduin, auquel Hugues s'adresse, est vraisemblablement le cardinal-prêtre du titre de Sainte-Croix de Jérusalem, créé par Alexandre III en 1178 et décédé sous le pontificat de Lucius III. Avant d'être élevé aux honneurs, Arduin était chanoine régulier de la congrégation de San Frediano de Lucques². Lucques — Pise, les cités sont voisines ; Arduin connaissait peut-être Hugues de longue date, sinon personnellement du moins de réputation. Ou bien accompagna-t-il à Byzance l'une ou l'autre des légations romaines qu'on a signalées plus haut ! Le *De haeresibus* est la réponse à une question posée par Arduin, voulant s'informer des causes du schisme grec. La dédicace au cardinal permet donc de dater des dernières années de Hugues la traduction du *Tractatus contra Francos* ; elle serait donc postérieure au *De sancto et immortalis Deo*, quoi qu'en ait pensé Lechat.

Ce petit traité, qu'on attribuait parfois à Photius, est une liste de trente-sept accusations et reproches adressés par les Grecs à l'Église romaine, sur un ton complètement dépourvu de sérénité. Son seul intérêt est de montrer que le schisme, sinon en ses causes du moins en sa prolongation, relève beaucoup plus, dès cette époque, des divergences disciplinaires et liturgiques que des questions dogmatiques.

La copie donnée par le dominicain de Constantinople est fidèle au texte de Hugues ; elle a malheureusement été chargée de coquilles par l'édition du *Tractatus contra Graecos* donnée par Pierre Stevart d'après un manuscrit tardif, et reproduite sans améliorations, il s'en faut, par les multiples réimpressions postérieures³. Cependant, malgré ces défauts,

(1) Dans le ms. de Séville, le traité occupe les folios 75vb (trois dernières lignes) à 78rb.

(2) Sur ce cardinal, voir la brève notice qui lui est consacrée dans le *Dictionnaire d'Hist. et de Géo. ecclésiastiques*, t. III, Paris, 1924, col. 1627 : *Arduinus Ardoino*². L'auteur mal informé (évidemment d'après Ciacconius ou bien Moroni) attribue à Arduin le *De immortalis Deo* : « Il composa un opuscule *De Deo immortalis...* » !

(3) Sur les impressions du *Tractatus contra Graecos*, voir *Arch. Frat. Praed.*, t. 21, p. 321, note 5. — En outre, les textes attribués à Hugues Éthérien dans ce traité sont imprimés séparément dans le tome XXVI de la *Maxima Bibliotheca Patrum*, Lyon, 1677, pp. 467 D ss. C'est de cette impression que J. Hergenröther a tiré le texte de la traduction de Hugues qu'il publia en appareil de son édition du *Tractatus Contra*

il n'y a aucune nécessité de réimprimer la version de Hugues ; il suffira de donner l'adresse au cardinal Arduin, jusqu'ici inconnue.

Ad venerabilem cardinalem Arduinum De heresibus quas in Latinos Greci devolvunt Ugo Elerianus.

« Diligens prudentia tue conquisitionis, reverende cardinalis Arduine, scire avel, cuiusmodi verborum delicie sint seu epule quibus Traces Latinorum ritus depravant. Nam arguunt fidei Rom<an>am ecclesiam cum fulmina et ciclopea tela in eam ia[s] ciant sarmaticis penetrabiliora spiculis. Exquisicius utique delicta persecuntur Occidentalium et per omnium ora vulgantes, de inconsutili veste prophanam aiunt nos facere divisionem. Callidiori astucia et acri ferramento fidem nostram violare grassantes, in pluribus nos infamant et in quibusdam rem quidam tangunt, veritatem vero perturbant. Animadvertat igitur laudabile tuum desiderium ea que cumulis iactancie ardua existunt et generosi animi tui postulatione latinam orationem adepta sunt ».

Primus. Romanus pontifex et omnes Occidentalium parcium Christiani sacerdotes et layci, preter Calabros, ante multa tempora extra Ecclesia catholica pervagantur, evangelicarum et apostolicarum et parternarum traditionum ignari et a fide alieni.....

(explicit)... Verum hec de gurgite Latinorum lapsuum excerpti, ut si quando ad aures eorum pervenerint, ad se reversi correctionibus vacent »¹.

6. Léon Toscan : *De haeresibus et praevaricationibus Graecorum.*

Nous ne quittons pas notre manuscrit de Fernand Colomb mais nous passons à une œuvre de Léon Toscan dont la fortune a été liée à celle de l'opuscule précédent. C'est sous le titre qu'on vient de lire et avec l'attribution « Leo Tuscus imperialium epistolarum interpres » qu'elle est présentée par le manuscrit. Si nous ajoutons tout de suite ses premiers mots « Grecorum intolerabilis... », chacun reconnaitra et la continuation du texte cité par l'Anonyme dominicain, et l'ouvrage en deux livres attribué également à Léon Toscan par Jean Trithème². Cependant, il paraît presque certain que le dominicain a ignoré l'attribution proposée. N'ayant pas distingué cette continuation de l'élément précédent, il devait tenir celle-là pour la réponse de Hugues aux accusations des Grecs qu'il venait de mettre sous les yeux du lecteur. Comme ce témoin est fort ancien, son ignorance nous invite à contrôler l'appartenance réelle du fragment.

Par la critique interne, et l'appui du témoignage de Trithème, le P. Lechat avait conclu qu'il s'agissait bien d'un nouveau traité et que son auteur n'était pas Hugues mais son frère, Léon³. La rubrique du manuscrit de Séville appuie cette conclusion. Voici un autre témoignage, presque

Franco (*Monumenta graeca ad Pholium eiusque historiam perlinentia...*, Ratisbonae, 1869, pp. 62-71).

(1) Ms. de Séville, fol. 75vb-78rb.

(2) Le *De haeresibus* occupe les feuillets 78rb-88rb de notre manuscrit. — Continuation de l'Anonyme dominicain : PG., 140 col. 544 A ss. — Trithème, ci-dessus, p. 98.

(3) R. LECHAT, *La patristique grecque...*, p. 493.

aussi ancien que celui de l'Anonyme dominicain, en faveur de Léon. Humbert de Romans donnait douze raisons du schisme gréco-latin dans son *Opus Tripartitum* (écrit en vue du concile unioniste de 1274) et les attribuait à Léon Toscan¹. Or ces douze raisons, largement développées, se lisent dans la seconde partie du *De haeresibus et praevaricationibus Graecorum*. C'est donc que l'exemplaire dont s'est servi Humbert de Romans portait lui aussi attribution à Léon Toscan.

Cette seconde partie du traité, inconnue jusqu'ici dans sa teneur littérale², pourrait fournir plusieurs arguments de critique interne confirmant ceux tirés par Lechat de la première partie. Il suffira de rappeler le texte déjà lu plus haut, dans lequel Léon salue son frère selon la coutume rappelée à l'instant : « quidam, nomine Ugo, agnomine vero Eterianus, latinis grecisque doctus litteris... instancia disputationis et editione libri De immortali Deo, quem tota Grecia miratur et expavescit, et ipsa quoque augustalis sapientia extulit immensis laudibus... »³. Il est évident qu'un tel éloge n'est pas venu sous la plume de Hugues mais de son frère !

On ne savait trop jusqu'ici où cessaient dans le *Traclatus contra Graecos* les textes donnés sous le nom de Hugues Éthérien. Le manuscrit de Séville permet enfin d'y voir clair. Le fragment pris au traité de Léon cesse aux mots «... tremularum cannarum baculis se adhuc inniti recognoscant »⁴ : le dominicain n'a pas transcrit la seconde partie de l'ouvrage, celle qui fut précisément utilisée par Humbert de Romans.

Le *De haeresibus et praevaricationibus Graecorum* se divise en effet en deux sections assez nettement marquées pour expliquer les deux livres signalés par Trithème, quoique notre manuscrit ne fasse pas cette distinction. Le premier élément est un pendant latin du *Traclatus contra Francos*. Il est assez connu pour qu'il n'y ait pas lieu de s'y arrêter ici. Tout au plus devrait-on souligner qu'il est l'œuvre d'un témoin, qui a vu et observé ce qu'il rapporte. Le second élément, consacré aux causes du schisme et à sa prolongation, est plus intéressant. Le résumé fort sommaire qu'en a donné Humbert de Romans ne pouvait laisser deviner sa valeur.

(1) *Opus tripartitum*, II, 12. Voir l'édition de P. Crabbe, *Secundus tomus Conciliorum omnium...*, Coloniae Agrippinae, 1551, p. 994.

(2) Elle était seulement connue par le résumé, très sommaire, donné par Humbert de Romans.

(3) Ms. de Séville, fol. 87va.

(4) PG., 140 col. 550 B. — Basnage, qui donna une édition du *Traclatus contra Graecos* (*Thesaurus monumentorum... sive Henrici Canisii Lectiones antiquae...*, t. IV, Amstelaedami, 1725, pp. 29-80), pensait que la section suivante *De conciliis*, était encore de Hugues Éthérien ; le P. Lechat l'attribuait à Léon Toscan. Voir à ce sujet *Arch. Frat. Praed.*, t. 21, pp. 366-369. Aux motifs que nous avons donnés de refuser la version du *De conciliis* à l'un des deux frères, on peut ajouter que Léon a une attitude très différente de celle de l'auteur du *De conciliis* sur le concile Photien. Il ne met pas en doute son approbation par le pape Jean tandis que l'auteur anonyme est beaucoup plus réticent.

Léon Toscan, en effet, a puisé ses informations à des sources grecques, notamment au petit traité de Nicéas de Nicée sur le même objet¹. Mais, à la différence de Hugues qui avait traduit le *Contra Francos* mot à mot, Léon étoffe les thèmes proposés par sa source et les développe selon ses propres recherches historiques. Les derniers éléments retiendront davantage l'attention, car ils révèlent l'opinion qu'on se faisait alors du patriarche Photius et apportent des informations inédites sur les tractations pour l'Union avant la paix de Venise (1177), qui mit fin au schisme d'Occident et rapprocha Frédéric Barberousse du pape Alexandre III.

Il est indéniable que les fortes critiques de Hugues Éthérien contre Photius, accusé dans le *De sancto et immortalis Deo* d'être responsable de la doctrine grecque de la procession de l'Esprit-Saint, ont influé sur l'appréciation portée par Léon sur le patriarche². Cependant, on est frappé de la place relativement restreinte occupée par l'affaire photienne dans les causes du schisme. C'est un motif comme les autres, rien de plus. Léon Toscan se plaît, au contraire, à insister sur la soumission de Photius, qui condamna lui-même ses attaques contre Rome. Un siècle avant le patriarche unioniste Beccos, il souligne cette rétractation :

« Sciendum quod Focius penitentia ductus, omnia, que in Latinos inscripserat, plena mendacii fuisse cognoscendo, damnavit, veniam postulavit et omnibus, que sexte synodi auctoritate usurpaverat, abrenunciavit canoribus sonitibus... » « At vero tacitis omnibus quorum sexta synodus arguisse Latinos visa est, et hiis quoque que ipse ut hereses in eodem promulgaverat, Focius... flexit cervicem, dexteram dedit, subiectionem confessus est ac omne deseruit importune accessionis negocium. Manifestum igitur quod de Latinis Greci frustra queruntur falsoque illos accusant, cum omnia que supra scripta sunt scismata ex piceo fumo insidiantium cogitationum Grecorum oborta fuerint »³.

Autre motif digne d'être noté. On sait que les contemporains n'ont pas attaché aux événements de 1054, qui consommèrent la rupture entre Byzance et Rome, la même gravité que les siècles postérieurs. Léon Toscan passe totalement sous silence le nom de Michel Cérulaire et les faits auxquels ce nom est attaché. Un tel silence est d'autant plus significatif que la source donnait l'occasion d'en parler. Par contre Léon se montre mieux informé que Nicéas sur l'affaire bulgare et les intrigues byzantines pour évincer l'influence romaine parmi les peuples slaves.

La dernière page a trait aux tentatives d'union au temps et sous l'impulsion de Manuel Comnène. Le rôle de Hugues, notamment par la publication de son traité sur la procession de l'Esprit-Saint, ses conseils sages et modérés au souverain dans une conférence au quartier général de l'armée en Bithynie où il avait été convoqué, sont décrits avec complai-

(1) Nicéas de Nicée, dans Migne PG., 120, col. 713-720.

(2) Léon cite précisément l'ouvrage de Hugues à ce propos : « Nimirum adulterina hereseon plura signata is (scil. Photius) adversus Latinos reliquid in suis conscriptionibus. Hoc sane liber Eteriani Ugonis evidenter indicat... » (ms. de Séville, fol. 86 rb).

(3) Ibid. fol. 87 ra-rb.

sance. Le rôle d'interprète des lettres impériales mettait Léon en admirable poste d'observation ; il dut suivre de fort près les événements. Son récit le montre bien informé. Ainsi nous apprend-il que le pape Alexandre III a refusé de signer un accord déjà conclu par ses légats (un chrysobulle écrit en lettre d'or avait été établi), par crainte de simonie : car l'or de Manuel avait été distribué à profusion. Il paraît posséder des informations directes sur les négociations conduites par Christian de Mayence, chancelier de Frédéric ; négociations qui devaient aboutir à la paix de Venise. Il n'ignore pas les détails de la réconciliation de l'empereur d'Allemagne et d'Alexandre III : Frédéric s'humiliant devant le pontife, et celui-ci reposant la couronne impériale sur la tête de celui-là. La dernière phrase laisse même penser que des ambassadeurs grecs furent témoins de l'entrevue de Venise : « Autocratoris autem Romeon Manuel legati glutinum immisum dissolverunt et lucernam quam accenderant sciverunt marcescere »¹. La paix de Venise, en effet, en rétablissant l'unité de l'Occident, ruinait les rêves caressés par Manuel tout au long de son règne de restaurer l'ancien empire romain à son profit.

Ce récit permet de proposer la date approximative de la composition du *De haeresibus et praevallationibus Graecorum*. Elle est sensiblement postérieure au milieu de 1177, puisque les événements de Venise sont déjà connus à Byzance. D'autre part, Léon parle d'Alexandre III en des termes qui le supposent encore régnant : « venerabilis pontifex Alexander » ; « Magnus ergo Petri successor Alexander ». Ce sont des formules qui ne sont guère employées pour désigner les pontifes défunts. Le traité aurait donc vu le jour entre la fin de 1177 et 1181.

7. Léon Toscan traducteur de la messe de saint Jean Chrysostome.

C'est à la suite d'une requête d'un chevalier catalan que Léon Toscan traduisit du grec au latin la liturgie de saint Jean Chrysostome. Renaud de Moncada était venu à la cour de Manuel pour des raisons qui nous échappent. Sa mission remplie, il admira les cérémonies religieuses des Grecs et souhaita d'en comprendre le déroulement et les prières. Il demanda à Léon Toscan de les lui traduire.

Nous ne connaissons plus que deux manuscrits de cette version, l'un de la fin du XII^e siècle, l'autre de la fin du XIV^e². Toutefois l'attribution

(1) Nous publions en appendice la dernière page du traité de Léon Toscan (ci-après, pp. 126-127).

(2) 1^o Karlsruhe, Badische Landesbibl., cod. Ettenheim-Münster 6, fol. 8-40, circa 1200 (Décrit par K. PREISENDANZ, *Die Handschriften des Badischen Landesbibliothek in Karlsruhe*, IX. *Die Handschriften des Klosters Ettenheim-Münster* Karlsruhe, 1932, p. 9. — 2^o Paris BN., lat. 1002. Ce manuscrit est décrit dans le catalogue de Ph. Lauer, *Catalogue général des manuscrits latins*, t. I Paris, 1939, p. 357. Toutefois l'ordre des feuillets de ce volume ayant été bouleversé, la description est

à Léon Toscan est sûre. Outre le témoignage des deux manuscrits¹, on peut faire valoir celui de Nicolas d'Otrante. Ce personnage, en effet, s'inspira de la traduction latine de la messe de saint Jean Chrysostome pour rendre lui-même en latin la messe de saint Basile. Nicolas d'Otrante était presque le contemporain de Léon Toscan, tout au plus était-il de la génération suivante. En 1206, il servit d'interprète entre les représentants de l'Église grecque et le cardinal Benoît, du titre de Sainte-Suzanne, lors des conférences théologiques tenues à Constantinople après la conquête latine. Sa version de la messe de saint Basile est antérieure, car elle fut entreprise à la prière de l'archevêque d'Otrante, Guillaume, décédé avant la fin de 1198². Ce prélat ayant entre les mains la version latine de la liturgie de saint Jean Chrysostome, désira posséder aussi celle de saint Basile. Nicolas acquiesça à sa demande, mais voulut alléger son œuvre en ne traduisant que les éléments propres à cette liturgie ; pour les parties communes, il renvoya à la messe de saint Jean Chrysostome dans la version de Léon Toscan. De sorte que la traduction due à

insuffisante. Il faut suivre l'ordre : a) Liturgie de s. Jean Chrysostome fol. 1r-8v, 18r-18v, 20r-21v, 19r-19v, 24r-24v, 22r. ; b) Panagia de s. Basile, avec prologue du traducteur Nicolas d'Otrante fol. 16v-17v. ; c) Liturgie de s. Basile, avec prologue du même traducteur Nicolas d'Otrante fol. 22v-23v, 25r-25v, 9r-16v.

(1) Ces manuscrits ne livrent en réalité qu'un témoignage, car ils appartiennent manifestement à une même tradition, soit que le manuscrit de Paris ait été copié sur celui d'Ettenheim, soit qu'ils dépendent tous deux d'un même original : l'un et l'autre donnent, dans les mêmes versions, la messe de s. Jean Chrysostome, la messe et la Panagia de s. Basile. L'antiquité du ms. d'Ettenheim laisse penser que les trois éléments se trouvaient liés dès le moment où Nicolas d'Otrante ajouta sa version à celle de Léon Toscan. — Un autre manuscrit, signalé au xvi^e siècle par Beatus Rhenanus dans sa préface de l'édition qu'il donna de la version de Léon Toscan n'a pas été retrouvé. On a dit plus haut (p. 101, n. 1) que ce ms. devait encore contenir le *De sancto et immortalis Deo* et était vraisemblablement celui qui fut rapporté de Constantinople par Hugues de Honau. Le signalement du ms. est assez peu précis mais il n'est guère possible de s'y tromper. Beatus Rhenanus écrivait en effet, s'adressant à Jean Hoffmeister, prieur des Chanoines réguliers de Marbach : « Cum nuper Bibliothecam coenobii tui publicam aggressus esses componere, diu neglectum volumen incidit in manus tuas Hugonis Eteriani disputationes illas argutissimas, ac missam Ioannis Chrysostomi, Leone Tusco interpretante, continens : quorum uterque Constantinopoli vixit Emanuele Ioannis F. imperante ». Nous n'avons pu examiner l'édition donnée par Beatus Rhenanus (avec la version d'Érasme), mais nous connaissons le texte de sa préface par sa réimpression dans *Missa Latina, quae olim ante Romanam circa 700 Domini annum in usu fuit.* (sans nom d'auteur), Argentinae, 1557, pp. 103-116. — Le ms. de Marbach portait donc, lui aussi, la mention du nom de l'auteur de la version, Léon Toscan.

(2) Nous le concluons de la lettre d'Innocent III du 30 déc. (POTTHAST, *Regesta* n. 508) prescrivant une enquête canonique sur la promotion d'un nouveau titulaire N., qui était sous le coup d'une sentence d'excommunication. Cfr. A. THEINER *Vetera Monum. Slavorum meridionalium*, t. I, Romae, 1863, pp. 4-5, n. VII ; Migne PL., 214, col. 472-473, n. 510. — B. GAMS, *Series episcoporum*, Ratisbonae, 1873, p. 910, nomme Guillaume à l'année 1195, d'après N. COLETI, *Italia Sacra*, t. X, Venetiis, 1722 col. 270 : *additiones ad Hughellum*.

Nicolas d'Otrante est en étroite dépendance de celle de Léon. Nicolas sait fort bien qui est ce Léon Toscan, et il reconnaît sa science d'interprète. Nous nous permettons de citer ici la préface de sa version, non encore versée au dossier des témoignages sur nos auteurs.

« *Prologus Nicolai Ydrontini ad Sanctam missam Magistri Basilli ab eo latinis verbis divulgatam ad magistrum Guillerum Ydrontinum archiepiscopum* ».

Qui notum nobis facit quod evangelium suum non est sibi ab homine neque ab angelo sed a Filio Dei, Paulus apostolus « obedite, ait, prepositis vestris et subiaceate eis. » Idcirco, pater et domine magister Guillerme, venerabilis Ydrontine archiepiscopo, cum paratus tibi tamquam patri sim obedire, precepisti michi ut beati magni Basilli missam a greca lingua verbis divulgarem latinis, et quia actuleras sancti Johannis Crisostomi missam a Leone Tusco translata, peroptimo quidem interprete Manuelis imperatoris Constantinopoleos, desiderio desiderasti et beati magni Basilli missam latina lingua pariter intendere; ecce siquidem tuo mandato obediens secundum posse meum, confidens etiam de tuis sanctis orationibus, ad opus iam venio, incipiens a quo et magister Leo incepit. Omnia vero apolitikya, scilicet absolutoria, dimittens et quidem que ab illo in missa Crisostomi sunt divulgata, cum etiam et in missa sancti Basilli similiter dicantur, tamen incipiam unde et predictus Leo incepit. Supplico quidem ut non sim ad reprehendum ab aliquo, quia que transtulit ille videor et ego transferre necessitatis enim modo ita me oportet incipere »¹.

La version de la messe de saint Jean Chrysostome par Léon Toscan a été imprimée deux fois au xvi^e siècle, et une troisième fois, partiellement, à notre époque². Les versions de la Renaissance ou plus modernes l'ont fait oublier, mais elle ne paraît pas avoir connu une grande diffusion.

8. Léon Toscan traducteur de « La clef des songes » d'Achmel.

Il était arrivé que Hugues, dans son sommeil, avait vu en rêve le basileus, entouré d'un groupe de sages latins et montant le cheval de bronze porté sur la colonne « Augustiana » à Byzance. Le souverain lisait dans un livret écrit en latin. A un moment donné il avait interrompu sa lecture et s'était adressé à Hugues, sans prêter attention aux autres personnages présents. Les deux frères furent fort intrigués par ce songe et ils ne lui trouvèrent son explication que le jour où Manuel Comnène prétendit mettre un terme à la querelle théologique sur le « *Pater maior me est* », après avoir lu un opuscule de Hugues Éthérien sur la question³.

(1) Texte d'après le ms. Paris, BN., lat. 1002, fol. 22v.

(2) Une première fois par Beatus Rhenanus, Colmar, 1540. La seconde édition fut donnée par F. Claude de Saintes, *Liturgiae sive missae sanctorum patrum Jacobi apostoli..., Joannis Chrysostomi interprete Leone Thusco*, Antverpiae, 1562, fol. 49r-66v. R. Engdahl, fragments, dans *Beiträge zur Kenntnis der byzantinischen Liturgie (Neue Studien zur Gesch. der Theol. und der Kirche, t. V)* Berlin, 1908, pp. 35-ss. — La messe de s. Basile éditée dans le recueil de Claude de Saintes (fol. 34v-48v) n'est pas la version de Nicolas d'Otrante.

(3) Cfr. ci-dessus, pp. 82-83; ci-après, pp. 123-124

Ce fait incita Léon Toscan à traduire en latin l'«*Oneirocriticon*» d'Achmet.

La clef des songes est l'œuvre d'un chrétien grec (sinon de naissance au moins de culture) qui imagina de donner relief à son ouvrage par le moyen d'une fiction littéraire. Il se donna comme le fils de Sirim († 728), arabe qui avait laissé un renom comme interprète des songes, et prétendit avoir vécu à la cour du calife de Bagdad Al-Mamoun, fils de Haroun al-Raschid. En réalité on ne sait trop où et quand vécut Achmet ; son nom lui-même n'est peut-être qu'un pseudonyme. La Clef des songes toutefois est postérieure au début du ix^e siècle, puisque le règne du calife Mamoun commença en 813. D'autre part, elle est antérieure à 1176, date qu'il faut assigner à la version de Léon Toscan¹. En effet, les informations données par le traducteur dans sa préface permettent de préciser le moment où il entreprit son travail. L'intervention de l'empereur dans la querelle théologique dont on vient de parler se produisit, nous le savons, au synode tenu à Constantinople au début du printemps de 1166. C'est donc après cette date que Léon traduisit l'*Oneirocriticon*. Deuxième donnée : le traducteur dit qu'il entreprend sa version malgré les inconvénients de sa situation, à la suite de l'armée, sur la frontière de Bithynie, d'où l'empereur refoule les Turcs (Persas). Or, on ne connaît pas de campagne de Manuel en Asie après 1166, avant celle qui se termina par le désastre de Myrioképhalon, en 1176. C'est donc dans la période qui précéda cet événement, dans un moment où le basileus était au quartier général de l'armée — soit à l'automne de 1175, soit après l'hiver consécutif² — que fut traduite la Clef des songes.

Les manuscrits de la version latine de Léon Toscan ne sont pas rares. Haskins en recensait déjà huit en 1927 ; si nous ajoutons à ce premier inventaire ceux qui furent signalés depuis lors, ou bien ceux que nous avons repéré, on pourra donner la liste que voici :

Berlin, lat. fol. 484, fol. 1-51v (Rose).

Carpentras 337, fol. 1-42.

Florence, Riccardiana 859.

Londres, BM., Harleian 4025, fol. 8-78 (Haskins).

Marburg, B. 21, fol. 18 (?) - 117 (Drexl).

Milan, Ambrosiana, 81 super., fol. 47-146 (Thorndike-Kibre).

Oxford, Bodl. Digby 103, fol. 59-127 (Haskins).

(1) Il y a encore peu de temps on prenait pour la réalité les informations données par Achmet (cfr. C. E. RUELLE, *La clef des Songes d'Achmet Abou-Mazar...*, *Revue des Études grecques*, t. VII (1894), pp. 305-312). F. X. Drexl donne un résumé des problèmes et de leurs solutions dans son introduction à l'édition du texte grec dans la *Bibliotheca scriptorum Graecorum et Romanorum Teubneriana : Achmet Oneirocriticon*, Lipsiae, 1925. On trouvera au même endroit les références bibliographiques du sujet.

(2) Ci-dessus, p. 84, n. 2.

Oxford, Ashmol. 179 (copie moderne du précédent) (Haskins).
 Paris, BN., lat. 7337, fol. 141-161 (Haskins).
 Rome, Casanate 1178 (C. VI. 5) (Haskins).
 Vatican, Vat. lat. 4094, fol. 1-32 (Haskins).
 Vienne, Nat., 5221, fol. 1-136 (Haskins).
 Wolfenbüttel 2917, fol. 1-20 (Haskins).

C'est par cette traduction de Léon Toscan que l'ouvrage d'Achmet a été connu en Occident au moyen âge, et par son intermédiaire qu'il fut traduit en langue vulgaire. Il en existe un texte français du xv^e siècle et un texte italien du début du xvi^e (1525). Ce dernier fut imprimé à Venise en 1546 et lui-même traduit en français et plusieurs fois imprimé¹. De nos jours l'intérêt principal de la version de Léon Toscan lui vient de ce qu'elle représente un état de la tradition du traité d'Achmet beaucoup plus ancien que celui donné par les manuscrits grecs, tous récents. L'éditeur moderne de l'*Oneirocriticon*, F. Drexl, a pu corriger et améliorer le texte grec en maints endroits grâce aux leçons de la version latine médiévale².

9. Hugues Éthérien, *De Filii Hominis minoritate ad Patrem Deum*.

Nous ne ferons état ici que pour mémoire de ce traité, que nous n'avons pu retrouver. Il est mentionné par Léon Toscan dans la préface de la version de l'*Oneirocriticon*. Nous venons de rappeler à l'instant comment Manuel Comnène imposa une solution latine à la querelle théologique qui divisait les Grecs dans les années postérieures à 1160. C'est ce livret de Hugues Éthérien qui fournit à l'empereur la solution qu'il fit canoniser par le synode de 1166. Léon le dit en termes précis : « Solvit autem illam controversiam, clamitante illo libello (à savoir le *De Filii Hominis minoritate ad Patrem Deum*), augustalis clementie decretum, pauco scandali fomento contra voluntatem illius relicto »³. Il est possible qu'une partie des autorités patristiques proposées par Manuel pour appuyer sa décision dogmatique lui ait été fournie par l'opuscule de Hugues ; on y rencontre

(1) Un exemplaire de l'ancienne version française est signalé par Drexl dans le ms. Berlin lat. qu. 70 (Rose 968 : Catalogue II Bd. 3 Abt., Berlin, 1905, p. 1220). La version italienne, œuvre de Patrizio Tricassio da Ceresari, a été imprimée à Venise en 1546. La seconde traduction française fut imprimée à Paris en 1552 et 1631. Elle ne doit pas être confondue avec une autre version française faite à partir du texte latin (traduit du grec par J. Leunclavius, 1577) imprimée à Paris en 1581. Sur toutes ces versions et impressions, consulter les études signalées de Drexl et de Ruelle (ci-dessus, p. 122).

(2) Édition signalée ci-dessus, p. 122. — Dans une recension (*Byzantinische Zeitschrift*, t. 27 (1927) pp. 113 ss.), V. de Falco a montré que Drexl était resté en deçà de ce qu'on pouvait obtenir de la version de Léon Toscan.

(3) Doc. II. — HASKINS, *Studies...*, p. 217.

s. Augustin, s. Ambroise et s. Léon auprès des Pères de la tradition grecque¹.

Il y a lieu de noter au passage une circonstance dont il faudra se souvenir lorsqu'on étudiera les rapports de Hugues Éthérien avec l'école porrétaïne. La querelle divisant les théologiens grecs était une polémique occidentale, transportée à Byzance aux environs de 1160 par Démétrius de Lampé². La dispute avait été allumée par Gerhoh de Reichersberg, qui prenait à partie Gilbert de la Porrée, Hugues de Saint-Victor et Pierre Lombard. En Allemagne, Gerhoh attaquait spécialement un disciple de Gilbert, un certain maître Pierre qu'il faudra peut-être identifier au scolastique de Vienne que nous avons trouvé en relation avec Hugues Éthérien³. Nous retrouvons donc ici un point de contact possible entre Hugues et les Porrétains. L'Europe du XII^e siècle était déjà un pays aux petites dimensions !

10. Hugues Éthérien : *De differentia naturae et personae*.

L'existence de ce traité était connue par la préface du *De diversitate naturae et personae*, l'écrit porrétaïn du manuscrit de Cambridge. Le manuscrit de Colmar, signalé il y a plus d'un siècle déjà dans l'*Archiv der Gesellschaft* de Pertz (t. VIII, an. 1843, pp. 466-467) mais non encore versé au dossier de Hugues Éthérien, le contient avec les lettres échangées à son occasion entre Hugues de Honau et Pierre le scolastique de Vienne d'une part, Hugues Éthérien d'autre part. Il nous suffit de faire état de ce témoin à cette place ; nous aurons l'occasion de parler plus longuement de l'opuscule de Hugues, quand nous étudierons l'influence qu'il a exercé sur l'écrit porrétaïn de Cambridge, œuvre de Hugues, scolastique de Honau⁴.

Notre enquête est achevée. Faut-il dire qu'elle nous satisfait à moitié ? Ses lacunes sont énormes. Nous n'avons pu saisir qu'en trop peu d'occasions les personnages qui en faisaient l'objet ; les portraits de Hugues Éthérien et de Léon Toscan demeurent somme toute fort

(1) La chaîne d'autorités patristiques présentée par Manuel au Synode se lit dans la relation de Nicétas Acominos dans le *Thesaurus Orthodoxiae*. Texte dans A. MAI, *Scriptorum veter. nova Collectio.*, t. IV, Romae, 1831, pp. 5-31.

(2) Voir ci-dessus, p. 82, p. 83 n. 1

(3) Ci-dessus, p. 90.

(4) Voir ci-après (p. 128) l'analyse du ms. de Colmar, petit in-quarto de la seconde moitié du XII^e s. Ce volume provient de Marbach, comme en font foi les titres de propriété inscrits aux folios 44v et 46r : « Liber domus sancti Augustini in Marpach ordinis canonicorum regularium Basiliensis dyocesis ». Nous nous faisons un devoir de remercier ici le Conservateur de la Bibliothèque de la ville de Colmar, M. P. Schmitt, de la bienveillance de son accueil à la Bibliothèque, malgré sa fermeture momentanée, et des informations que nous lui devons sur le manuscrit 188.

imprécis. Cependant nous avons la conviction que notre travail n'aura pas été inutile. Il était nécessaire d'évoquer le milieu où se déroula leur activité ; la nature de celle-ci ; l'étendue de leur œuvre littéraire. L'apport des manuscrits de Séville et de Colmar nous a permis de faire un progrès sensible en ce dernier domaine, soit par la mise à jour d'œuvres oubliées ou bien inconnues, soit par les informations nouvelles qu'ils contenaient. Il sera possible maintenant d'évaluer la part que Hugues a pris à cette grande œuvre du XII^e siècle que fut le rétablissement du contact avec la tradition patristique grecque. Si Hugues ne jouit pas de la célébrité d'un Burgundio, auquel le monde latin est redevable de traductions spectaculaires, son travail n'est pas demeuré complètement stérile. Le *De sancto et immortalis Deo* a apporté en Occident les textes essentiels des Pères grecs sur le dogme de la procession de l'Esprit-Saint. Le bilan de cet apport a été fait jadis par le P. Lechat ; nous n'avons pas à y revenir¹. Il serait plus intéressant d'apprécier l'étendue de la connaissance que les Latins eurent de cet ouvrage. Hélas ! Hugues eut la malchance que son œuvre ait été revendiquée par les Porrétains : fait qui paraît avoir étrangement limité sa diffusion.

Une enquête semblable à celle conduite par le P. Lechat, mais cette fois sur les auteurs profanes cités dans le *De sancto et immortalis Deo* devrait être encore entreprise. Pour Aristote seul on trouve déjà utilisés les *Catégories*, les *Analytiques*, la *Physique*, le *De anima* et les *Méaphysiques*, le *De caelo et mundo*. Alexandre d'Aphrodise est également nommé.

Ce serait cependant une erreur d'assimiler Hugues Éthérien aux théologiens et philosophes du siècle suivant ; il n'a rien d'un scolastique, au sens reçu de ce mot. C'est bien un homme du XII^e siècle, lettré, de vaste culture : un humaniste. Il écrit un bon latin. Sous cet aspect littéraire, son *De anima* mérite d'être lu. Par contre, dans les discussions sur les processions trinitaires, il est de lecture moins agréable ; une adaptation à son vocabulaire théologique est nécessaire.

On ne saurait exagérer l'intérêt que présentait le séjour de ces Latins cultivés à Byzance ; nul doute que les échanges entre les deux civilisations en eussent bénéficié. Il suffit de voir comment la renommée de Hugues, venue jusqu'en Occident, lui attirait des requêtes. La catastrophe de 1182 et sa contrepartie, non moins odieuse, de 1204, ont rompu les ponts déjà jetés, retardant de deux siècles la renaissance des études grecques en pays de culture latine.

Antoine DONDAINE, O. P.

(1) Le P. Lechat a montré que Hugues traduisait lui-même les textes patristiques cités dans ses œuvres. Le cas du Pseudo-Denys est significatif ; on pourra voir les textes utilisés par Hugues dans H. F. DONDAINE O. P., *Le Corpus Dionysien de l'Université de Paris au XIII^e siècle*, Roma, 1953, appendice X, pp. 144-146.

APPENDICES

I. — LÉON TOSCAN : DERNIER CHAPITRE DU *De haeresibus
et praevaricationibus Graecorum*
(ms. Séville, Colombina 5-1-24, fol. 87rb-88-rb)

Ad hoc autem magnus imperator Manuel ingenii negotio finem optatum
perquirere nisus est cum, boni voti cupidus, Romane iura ecclesie ab
integro reddere temporibus meis promiserit. Cui quidam nomen Ugo, agno-
men vero Eterianus, latinis grecisque doctus litteris, pelasgorum incen-
5 diorum aspera vestigia — instantia disputationis et editione libri De
immortali Deo, quem tota Grecia miratur et expavescit, et ipsa quoque
augustalis sapientia extulit immensis laudibus — implanaverat et multo-
ciens, tum de liberalibus artibus, tum de fidei articulis imperatoria coram
magestate contulerat, cumque ipso moderatore, cumque Graecorum sermo-
10 nem faciens in phylosofia excellentissimis. Postremo, tempore quodam,
evocatum illum fuisse a primo pontificum imperator cum audisset, ex
itinere in ultimas Bitinie partes, iuxta locum qui dicitur Pimaninon¹,
ad se venire iussit et Ytalicas revisere colonias prohibuit ex toto. Quo cum
pervenisset, post plurima imperatorem commovit, ut, si ecclesie Romane
15 vellet reconciliari, primum de Graecorum ecclesia tolleret cathenas super-
sticionum, quarum consultus nominatim expressit ex hiis que dicta sunt
et hec : « Magna quidem, inquit, supersticio est, quod Latinus cum
Greca muliere matrimonium contracturus iureiurando exigitur abrenun-
ciare ritibus Latinorum omnibus. Et prorsus detestabile est altaria lavare
20 in quibus latini sacerdotes missam celebraverint, et quos baptizaverint
rebaptizare ». Tunc imperator formidolosis decretis et prestantissimis ea
omnia extyrpaturum se promisit. Factumque est ut infelicitates tristes
odii animo secludere videretur, publice confitendo Latinos nequaquam a
rectis fidei semitis aberrare. « Uvas quidem, inquiens, roscidumque mel,
25 quicquid de fide Latini senciunt michi protulerat, excepto quod ecclesiam
utramque quoddam oppositionis conligium complectitur. Quod, Eteriane,
si evellere possis, solidum serenumque portum Latinus omnis per universos
imperii nostri limites reportet. Verum huius discordie funem rumpi aut
nimis difficile aut prorsus impossibile est ; nam Grecus quidem nunquam
30 scribet procedere Spiritum a Filio, Latinus vero quod scripsit nunquam
delebit neque tacebit. Quomodo ergo fallacie vulnus sanabitur? » Et ille :
« Greco Latinoque radicem evangelice veritatis complectente, et a Patre
Spiritum procedere pariter confitente, veniet pro certo concordia si

27 Latinus scripsit : Latinis cod. 28 reportet : leg. reperiet ?

(1) Ci-dessus, p. 84, n. 2.

sublimitas imperii tui eam ut potest accersierit. Circumscribat autem
 35 Grecus «ex solo», quod ab omni sanctorum prorsus oppinione alienum est,
 et sicut sine scripto Spiritum esse credit «Deum de Deo, lumen de
 lumine», sic sine scripto Spiritum ex Filio procedere credat, quod plurium
 sanctorum auctoritate innititur; et Latinos arguere cesset fidei, nec
 bicipitem necessitatem incurrat, a Latino id dicere et scribere compel-
 40 lendus». Mox omnes curie principes favorem prestiterunt his et imperator
 quoque admisit et profiteri pollicitus est, salva imperii querela. Igitur
 <ad> Alexandrum apostolice sedis antistitem legati ab imperiali clemen-
 tia pro ecclesiarum et imperii reconciliatione directi sunt bis et ter. Et
 rursus Constantinopolim cardinales, precipiente papa, multociens venerunt¹.
 45 Ventilatum est negocium diu, trutinata sunt hinc inde verba, conditum est
 aureis litteris chrisobulium, pereque vero in continenti expressum latina
 oratione scripserunt quoque cardinales atque subscripserunt. Oblata est
 autem Summo pontifici editio utraque. At vero venerabilis pontifex
 Alexander, ne locum symonie nomen audiret, confirmationi cessit; nam
 50 pars imperatoris magnum auri pondus pro negotii distributa expletione
 advexerat. Interea imperatorie Alamanie Federici aures, qui ex quo
 exciderat Mediolanum et ante persecutus ecclesiam Dei fuerat, fama
 succendit. Precognita igitur per cancellarium suum nomine Christianum,
 virum eloquentem et industrium, negotii gestione, ipsum eundem cum
 55 aliis delectis viris subditiōnis nomine ad supremum antistitem legavit.
 Ipse autem, cum in Ytalia esset, vestigia illorum concito gressu secutus
 est et in synodo apud Venecias pedibus pape prevolutus, temeritatis,
 inobediencie, prevaricationis et tyrannidis se ipsum arguens, stare per
 omnia mandatis summi pontificis iuravit. Magnus ergo Petri successor
 60 Alexander, apostolica reddita gratia ecclesieque commūnionē, ipsum
 ostendit solutum super terram. Et idcirco cum missam celebraret, coro-
 nam capiti eius reformavit². Autocratoris autem Romeon Manuel legati
 glutinum immisum dissolverunt et lucernam quam accenderant sciverunt
 marcescere.

65 *Explicit liber de heresibus et prevaricationibus Grecorum*

40 his scripsi : is cod. 41 profiteri scripsi : proficere cod. 55 delectis scripsi :
 dilectis cod.

II. CORRESPONDANCE DE HUGUES DE HONAU ET DE PIERRE DE VIENNE AVEC HUGUES ÉTHÉRIEN

Les lettres de Hugues de Honau et de Pierre, l'écolâtre de Vienne, sont demeurées presque totalement ignorées jusqu'à maintenant. Elles intéressent cependant non seulement l'histoire de Hugues Éthérien, de la patristique médiévale et du porréta-nisme, mais aussi celle des relations de l'Occident avec l'empire grec au XII^e siècle.

(1) Sur ces négociations, v. ci-dessus, p. 864.

(2) L'entrevue de Venise eut lieu le 24 juillet 1177 et la paix fut proclamée le 1^{er} août.

Il paraîtra évident que les deux missions à Constantinople, à la cour de Manuel Comnène, de Hugues de Honau, ambassadeur de Frédéric Barberousse, les allées et venues de l'interprète, maître Rudegerus, de Barthélémy, signalent des contacts entre les deux souverains plus fréquents que ceux enregistrés par l'histoire. Les documents devaient donc être publiés. Ils prennent leur place normale à la suite de notre étude puisqu'ils en constituent une des sources les plus importantes : ils seront décisifs quand il s'agira d'apprécier le porrétanisme de Hugues Éthérien. Aux lettres des deux écolâtres nous avons ajouté la préface du *De differentia naturae et personae* de Hugues Éthérien ; elle constitue la réponse à ces lettres. Le corps du traité sera publié en appendice de la seconde partie de ce travail.

Les lettres de Hugues de Honau ont été écrites dans l'intervalle séparant ses deux légations à Constantinople ; celle de Pierre de Vienne est antérieure, puisqu'elle fut portée par Hugues de Honau, sans aucun doute lors de sa première mission. On sait déjà que le *De differentia naturae et personae*, et par conséquent sa préface, fut rapporté en Occident par le même Hugues de Honau, avec un exemplaire du *De sancto et immortali Deo*, au retour de sa seconde légation à Byzance, l'année du concile de Latran (1179). Ces divers documents seront imprimés ici selon l'ordre du manuscrit et non selon leur ordre chronologique.

Le manuscrit 188 de la Bibliothèque de la ville de Colmar tient de très près aux originaux dont il reproduit la teneur. Contemporain de ceux-ci, provenant du monastère de Marbach, il est manifestement un témoin direct du livret adressé par Hugues Éthérien à ses correspondants. Son contenu est d'ailleurs significatif. Dans une première partie, qui formait primitivement un volume complet, il renferme le *De Spiritu Sancto* de Didyme l'Aveugle (fol. 1r-33r) et nos documents (fol. 33v-44v) ; la seconde partie, non moins ancienne que la première, et formant comme elle un volume complet, contient le commentaire de Boèce sur les Catégories d'Aristote (fol. 46 v ss.). La réunion des deux manuscrits en un seul, opérant le rapprochement des documents de la première partie et du texte de Boèce, trahit les tendances porrétaines de son auteur : nous reconnaitrions volontiers en celui-ci Hugues de Honau lui-même. Le texte des pièces n'est pas irréprochable ; il a fallu lui apporter quelques corrections. Chaque fois que la chose est possible, nous le laissons intact, en suggérant soit les additions soit les suppressions nécessaires. *Additions* = < > ; *suppressions* = []. Dans les autres cas la lecture du manuscrit est reproduite en apparat. Nous avons ajouté les initiales aux noms propres qui n'en comportaient pas.

Document XIV :

Avant 1179

Hugues de Honau à Hugues Éthérien à Constantinople : lui rappelle sa promesse de recueillir le témoignage des Pères grecs sur la différence de la *nature* et de la *personne*. (Ms. Colmar 188, fol. 33 v-34 r).

1. 33^v (rubrica) *Epistola Hugonis Honaugiensis scolastici missa Hugoni Etheriano Constantinopoli.*

5 Precordiali amico et in Christo reverendo Ugoni in arce theologie sedenti Ugo Honaugiensis scolasticus sacri palatii diaconus sincere dilectionis et obsequii affectum.

Gloriosa nominis tui fama, suavissimis odoribus non tam Illiricum quam Italie Germanieque fines replens, prolixi et periculosi itineris mei in Constantinopolim labores in tantum alleviavit, ut, desiderio videndi

3 arce scripsi: ms arte

et alloquendi tuam prudentiam, nulla umquam vel maris vel terre diffi-
 10 cultas pervia michi non fuisset. Certe non tam excellentissimi Romani
 imperii legatus ad Orientalis regni gubernatorem Constantinopolim adii,
 quam tua presencia et doctrine dulcedine perfruendi insaciabili agitatus
 ardore veni, libensque et letus veni. Quid mirum? Nam et Ieronimus
 Gregorium Na[n]zanzenum amore theologie, cuius inter Grecos sui
 15 temporis principatum tenebat, relicta Italia Asiaque pera[r]grata, que-
 sivit in Grecia ac de fonte suarum disciplinarum et eruditionum saturari
 meruit. Pythagoras quoque Memphiticus vates in Egypto, Plato Architam
 Tarentinum, et Titum Livium, lacte<0>, ut Ieronimus ait, fonte elo-
 20 quentie manantem, aliqui, amore videndi et audiendi virum eruditissi-
 mum, Rome de longinquis orbis finibus adierunt. Petrum sane legimus
 Anthiochie manentem Paulum visitasse. Nec ideo hec dixerim ut tantis
 viris comparari velim, sed quia in desiderio videndi et audiendi sapientie
 et artium titulis precellentes valde cupio studiosis quibusque saltem
 25 imitando conformari. Quamobrem iniunctum a principe predictae lega-
 tionis honus gratulanter subii, non tam illius gloria inflatus quam tui
 cupidus aspectus et alloquii. Sed fortune malignitas votis meis obstitit
 tuique copiam non minori michi dolore abstulit quam si vite huius sum-
 mos honores denegasset. Quod si ex culpa mea michi accidit infortunium,
 30 merito quidem penam/sustineo ; ad indulgentiam tamen tue serenitatis,
 virorum obtime, de ignorantie suffragiis aspiro. Exoratam igitur tuam
 pietatem esse cupio ut culpam demonstres, si que est, et amicum castiges.
 De cetero, securus de tua benignitate, obsecro ut postposita si que tibi
 indignatio tamen in me est, ut non tam impericium meam quam totam
 35 latinatam in his questionibus illumines, quas tibi per magistrum Rudege-
 rum, imperialis lingue in nostram et litterarum interpretem, scriptas
 Constantinopoli proposui, atque per Grecorum doctorum auctoritates
 certifies. He sunt autem questiones si memini : si natura et persona sint
 idem ; si deitas sit persona et persona sit et subsistat ex deitatis natura ut
 ex causa et forma ; si, sicut hoc nomen *deus* predicatur de persona, ita
 40 et hoc nomen *deitas* ; si differentia sit inter naturam et personales proprie-
 tates? Itemque, circa ipsas personas et earum ydiomata, quid proprie
 persona sit in divinis? Quare, cum tam *yposlasis* quam *ysie* interpretatio
 sit *substantia*, tres dicantur ypostases et una tantum usia : quod videtur
 45 sonare tres substancie et una substantia? Item, quis quid assumpserit :
 utrum natura naturam vel persona personam ; et quid cui unitum sit :
 utrum natura persone vel natura nature? Si dici possit quod natura

32 que scrip.: ms qua 37 sint : ms sunt 38 sit : ms sit in sed corr. 40 deitas
 scripsi; ms deitatis 40 sit : ms est.

14-20 S. Jérôme, lettre 53 (Migne PL., 22, col. 450-541). 34 Rudegerus ne nous
 paraît pas autrement connu que par ces documents.

trium personarum communis, scilicet deitatis usia, sit incarnata? Item, quid sit simplicem esse deum : utrum ex eo quod diversas non habeat naturas quibus sit dicatur simplex, vel ex eo quod ipse Deus trinitas et
 50 forma qua est Deus sint idem et nulla sit inter naturam et rem nature, idest personam, differentia? Item, quibus Grecorum doctorum auctoritatibus Spiritus Sanctus a Filio esse <vel> procedere probari possit? Hec conclusiones Latinorum habent auctorum certa et evidentia documenta. Sed quia a Grecis sapientie totius fons emanavit teque Deus non tam latine
 55 quam grece eloquencie titulis florentissimum his temporibus exhibuit, rogo ut has Latinorum periculosas dubitationes, etiam in Sabellianum dogma personam et naturam confundentes, deducentes, Grecorum doctorum auctoritatibus qui de hiis expressius quam nostri locuti sunt, amputes et huic liti sentenciis illorum finem imponas.

60 Salutat te magister Petrus, in his mecum existens dubitationibus, intimus tuus amicus.

*Document XV :**Avant 1179*

Hugues de Honau à Hugues Éthérien : le diacre du Sacré Palais s'excuse d'avoir mécontenté Hugues Éthérien ; quoique dans la communion opposée à Alexandre III, il insiste pour que Hugues exécute sa promesse de l'informer de la pensée des Pères grecs (Ms. Colmar 188, fol. 34 v).

f. 34^v (rub.) *Epistola Hugonis Honaugiensis scolastici missa Hugoni Eltheriano Constantinopoli.*

Precordiali amico et in Christo reverendo U<goni>, inclito tam inter Grecos quam inter Latinos theologo, H<ugo> ille, sibi utinam sicut in
 5 vocabulo ita par in utroque eloquio, sacri palatii diaconus, cum Basilio et Theologo ceterisque Grecie theologis veram intueri philosophiam.

Indignationem quam in me habuisti cum presens eram Constantinopoli non percepi ; per magistrum Rudegerum in ipso sue recessionis articulo cognovi. Dederam quidem ei litteras, apologon ignorancie mee continentes,
 10 tue celsitudini[s] ferendas. Sed si illa causa fuit unde succenseres quam michi innotuit, sciat admirabilis et singularis prudentia tua, quia non ex meo sed ex scriptoris vicio accidit ut nomen tuum meo subsecundaret. Licet tamen dissimulaveris ut vir discretus, scio ideo me tuam non meruisse presenciam quia si non dixeris, intellexeris me tamen in eo cismate
 15 apparuisse, quod Germania tota fovisse videbatur papam Alexandrum repudians, in quo religionis tue sanctitas contaminari per meam communionem noluit. Quia tamen fidei catholice unitas per intemeratum sensum et credulitatem sinceram me tibi coniungit, licet tu altiori <s> intelligencie vertice sidera pulses, utpote scripturis sanctorum Grecie doctorum
 20 Basilio, Theologi, Cyrilli aliorumque quasi pennis quibusdam sublevatus

6 Theologus, à savoir Grégoire de Naziance. 18 intelligencie *scripsi* : intelligencia *cod.*

in sublime volitans, deprecor tuam bonitatem ut in his questionibus, quas per Ruderegerum prefatum et Constantinopoli tibi porrexisti et postea per eundem a Germania in memoriam reduxi, de Grecorum opulencia penuriam non tam meam quam omnium Latinorum adiuves.

25 Lator presencium Bartholomeus¹ cedulas tuas michi reportabit et magistro Petro, qui mecum laboravit fideliter in eisdem dubitationibus, <et> tui nominis diligentissimus propagator, hic primo tuam noticiam cordi meo infixit. Itaque eterne memorie cum summis preconiiis noveris nomen tuum mandari, si quod ego et ille amicus tuus petimus impleveris et promissum
30 tuum effectui mancipaveris.

Document XVI:

Avant 1179

Pierre, écolâtre de Vienne, à Hugues Éthérien à Constantinople : Pierre demande à son ami de lui faire connaître la pensée des Pères grecs sur la différence de la *nature* et de la *personne*. Hugues (de Honau) portera la lettre à destination (Ms. Colmar 188, fol. 35r -35v).

1. 35^r (rub.) *Epistola Petri scolastici Wiennensis missa de Austria Hugoni Etheriano Constantinopoli.*

Dilectissimo domino et amico suo Ugoni venerabili theologo eius devotissimus Petrus omnium fidelium ultimus dilectionis atque obsequii
5 perseveranciam.

Quod scripta illius sinceritatis quam erga vos habeo vestre non communicavi a longo tempore discrecioni negligentie minime ascribendum est sed necessitati. Estimo etenim idoneum non esse per legatos non idoneos scribere de rebus tam idoneis. Porro quia ordinatio divina latorem
10 presentium, vestrum ac meum amicum, videlicet magistrum Ugonem, michi ultro obtulit, qui et ipse earum rerum, super quibus vobis scripturus sum, diligentissimus indagator est, per eundem humilitatis mee scripta presencia vestre dirigo magnitudini. Quibus quidem a vestra requiro dilectione discretissima auctoritatēs grecorum theologorum que evidenter
15 significant inter naturam et personam dividendum esse. Facile etenim est in rebus naturalibus inter naturam rei et rem nature diversitatis investigare causas naturales, eo quod in eis forma habet materiam quam informat ut aliquid sit, et distinguit accidentibus, ut talis vel quanta sit, et per partes terminatio diffinitionis comprehendit. Verumtamen in
20 rebus supernaturalibus quia forma est sine materia nec accidentibus subiecta, neque ex partibus compacta, tam difficile est quanto constat incomprehensibilem esse universam quam diffinitionis, vel divisionis, vel sillogismi ratio non attingit. Si enim divinitas in Deo est tanquam natura rei in re nature, videtur consequi ut divinitas natura rei sit et Deus res nature.
25 Qui ergo Deus est, res huius nature est. Pater vero et Filius et Spiritus eorum

¹ Barthélémy, porteur de la lettre de Hugues de Honau, ne nous est pas connu.

Deus est : ergo Pater et Filius et Spiritus Sanctus res nature est. Cum ergo loquimur de Deo, idest vel de Patre vel de Filio vel de Spiritu Sancto, de re nature loquimur. Cum ergo dicimus « Deus est divinitas » vel
 1. 35^v « divinitas est Deus », de re / nature loquimur. Nichil enim est Deus quod
 30 non sit res nature, idest Pater et Filius et Spiritus Sanctus. Quamvis ergo res nature vere nominetur Deus, natura vero rei vere deitas nominetur. Utrumque tamen nomen deita <ti> s scilicet et Dei rei nature, per predicationem assignatur. Qui enim Deus est vere dicitur Deus, ad instar naturalium, et vere dicitur deitas ultra naturalium infirmitatem. Cetera enim
 35 non sunt id quod sunt ; Deus autem Deus est et deitas. Unde accidit ut nomine nature aliquando naturam rei, aliquando rem nature nominemus. Cum enim dicimus « deitas in Deo est », naturam rei suo nomine nominamus ; cum vero dicimus « deitas Deus est », rem nature, non naturam rei nomine nominamus : nichil enim Deus est nisi res nature. Quod si res nature est
 40 trinitas personarum, natura vero rei est unitas essentie, merito ratio dividit inter causam unitatis et causam pluralitatis. Deus enim, qui vere unus est [unus est] et trinus, non ex eodem unus est et trinus, sed proprietatibus alteraficis est trinus, et essentia individua est unus secundum quod est « in personis proprietas et in essentia unitas ». Cum igitur in his
 45 expressius locuti sint Grecorum quam Latinorum theologi, dilectionem vestram attentius imploro ut earum auctoritates michi transmittere dignemini, per quas evidencius quam nostri significant inter naturam et personam ratione dividendum esse.

Obsecro etiam discretionem vestram ut in magistro Hugone illam
 50 venerari curetis familiaritatem quam dominus imperator Romanorum piissimus Fridericus circa eius fidem ac discrecionem habet. Meam quoque devotissimam dilectionem quam ad ipsum habeo penset ea que inter me et vos est dilectio immutabilis, ut in scriptum, que apud vos suam dirigit investigationem, dili<g> entie sue qua in Spiritu Sancto est, satisfacere
 55 studeatis. Denique cum apud sapientes sedet auctoritas consilii per eam potestatem rationis que maior in eis consistit, intendite, tum per vos tum <per> magistrum Leonem, negocio unitatis finaliter promovendo, quod inter duos imperatores saluberrime tractatur.

43 alteraficis, sic ms. vel alterficis.

44 Missel romain, préface de la Sainte Trinité. 53 in scriptum, que : *forlasse legendum in scripto* <his, circa>que.

Document XVII:

Constantinople, 1179

Préface de Hugues Éthérien à son traité *De differentia naturae et personae*, adressé à Hugues (de Honau) et Pierre (écolâtre de Vienne) : malgré la difficulté de l'objet, Hugues s'efforcera de répondre à l'attente de ses amis en glanant chez les Pères les textes capables de les informer (Ms. Colmar 188, fol. 36r-37r).

l. 36r (rub.) *Incipit liber Hugonis Aeltheriani de differentia nature et persone.*

Karissimis amicis Ugoni atque Petro theologie optimis interpretibus Ugo Etaerianus cum Nazareis illum animo complecti qui solus est absque mutatione.

5 Serra, ut nostis, virorum peritissimi, durae ut sit materie indiget. Nemo enim serram dicit quod in cera formam nacta est. Et michi quidem tonsilla non cerea[s] sed ferrea opus est, si vi<n>xit pignus amicitiae vestre quod servo, <si>iactatam fluctibus ratem portu velim sistere. Opus est creta et carbonibus, et ratione premeditata, quæ non ab incredibili, a[b]

10 sanctorum vero patrum auctoritate incipiat. Precursio nempe, iuvaminis extrinsecus indigens, ad se non trahit consequens principaliter. Causa utique precursoria vim non habet efficiendi, et remota existens ab archanis theologie, stabilitos transgradientem terminos mutat in profluentem. Scriptum quippe est « Bestia si tetigerit montem lapidibus obruetur ».

15 Verum de disparibus hereticorum calamis fieri potest interdum excerptio, de sanctorum vero patrum sententiis pie nemo censetur eligere. Nodus quidem ventilate ambiguitatis solam illam exigit causam quae ratas faciat conclusiones. Ceterum sine materia, loco et tempore nichil<l> potest ex aliquo fieri ; atqui licet locus, instrumentum et tempus pareant, materia

20 tamen ambiguo proposito vix obsequitur pro voluntate utriusque partis, cuius profecto ad motionem nervi me deficiunt, et materia ipsa, quae vim efficiendi possidet, superat. Longe ignis est a[d] me qui ascendendi extitit necessaria, et accensum movet atque permutat. Nulla chorda desideratu<m> sonum reddit modulanti et idcirco symphonia confunditur cantusque / modulatio. Preterea, his suppetentibus difficilimum est transferendo vel componendo de trium personarum earumdemque nature

25 differentia enodare aliquid secundum rubricam disciplinarum ; facillimum enim est et absque quottidianis lugubrationibus enodita reprehensum iri. Verbi sane calumpniatores affectu non iudicio ediciones rodunt huiusmodi,

30 certo voto proni ad infamandum et mordaci redundantes aceto et pregrandi afflatu gorgoneo inficiunt sanguine agredientem investigare viam veritatis. Quippe animal pennatum et quadrupes minutis orbiculis super pictum equitant, et virus et celeritate mordendi basiliscum heremi vaste caliditatis vincunt qui, ut Solinus refert, quas polluit herbas extinguit,

6 quod : ms. qui. 7 tonsilla : Isid. Etym. XIX ii 14. 9 creta etc. cf. Hor. II Sat. III 246. Pers. V 103. 14 Cfr. Ex. 19, 12-13. 34 Solinus 27,51.

35 necat arbores et aera corrumpit, sed mustelis tamen vincitur. Itaque non
 nos sed illos scalpant qui ad dilucidanda fandorum dubia septentrionis
 sideribus polo proximis similes sunt. Breves enim in narratibus suis giros
 peragunt et nunquam occidunt, sed, ut Job dicit, « sapiencia trahitur de
 occultis et abscondita est ab oculis omnium vivencium ». Quamdiu enim
 40 hic vivitur, unius deitatis ad tres personas differentia, cum creaturam
 omnem forma Dei penitus lateat, perfecte cognosci non potest. Vos tamen
 quos sp<l>endor illustrat aethereus et a multis solibus cillenia compsit
 proles, me secus Po<n>ticas fauces Byzantii situm apud quem aer
 spissatur in nubes, distillantem ex patrum ere favum, referto philoso-
 45 f. 37^r phia pectoris vestri promptuario, exponere coegistis. Quapropter hortatu
 benivolenc<i>ae vestre, quam ne iniurius / videar preterire nequeo, non
 in luxum sed in tentaculum, ad formidolosum deproperavi bidental.
 Excussi quoque inter personam naturamque dividendi rationem ex
 Grecorum copiis, ut illam sumptam habeat transmittatque in aures
 50 publicas, si dignum videatur, animi vestri docta sententia.

(*Incipit tractatus*) Vestra propositio, qua secundum arcium methodon
 a natura differre ostenditis personas, satis probabilitatis habet...

(*explicit: fol. 44v*) « ... in multitudine voluminum brevitate usus,
 quoniam flos si non properat ad fructum phebeis flammis aduritur.
 55 *Explicit* ».

42-43 Cyllenia... proles : Mercure ; Virg. Aen. IV 258. 47 tentaculum : *coni.: ms*
 gentaculum 51 Vestra scripsi : *ms. Nostra.*

38 Job, 38, 18 et 21.
